



L'ÉTAT DE LA PAU- VRETÉ EN FRANCE

RÉALISÉ À PARTIR DES STATISTIQUES D'ACCUEIL 2015 DU SECOURS CATHOLIQUE-CARITAS FRANCE

**RAPPORT
STATISTIQUE
2016**



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

AVEC LE SOUTIEN DE LA FONDATION CRÉDIT COOPÉRATIF

Depuis plus de trente ans, la Fondation Crédit Coopératif s'engage pour une économie sociale et solidaire sans rivages, ouverte sur le monde et les innovations.

L'une de ses vocations est d'améliorer la cohésion sociale et de lutter contre toutes les formes d'exclusion. Dans cette perspective, la Fondation Crédit Coopératif soutient chaque année la production du rapport statistique sur les situations de pauvreté réalisé par le Secours Catholique-Caritas France. L'enquête rigoureuse, menée grâce à des milliers de bénévoles sur le terrain partout en France, dresse un portrait précis de la précarité dans notre pays. Il s'agit d'un travail essentiel, attendu par l'ensemble des acteurs sociaux.

L'engagement de la Fondation Crédit Coopératif a été récompensé par trois prix de l'Admical, la distinction de Grand Mécène de la culture ainsi que le Trophée du mécénat d'entreprise pour l'environnement et le développement durable.



Pour en savoir plus et suivre les actualités de la Fondation : www.credit-cooperatif.coop/fondation/ et sur Twitter https://twitter.com/fondation_CC

ÉDI- TO



VÉRONIQUE FAYET,
PRÉSIDENTE NATIONALE



BERNARD THIBAUD,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le rapport 2016 du Secours Catholique-Caritas France, établi à partir de l'analyse des situations des personnes rencontrées durant l'année 2015, nous engage à mieux écouter les voix de la pauvreté aujourd'hui en France.

Il met cette année en évidence un certain nombre d'évolutions importantes, de 2000 à 2015.

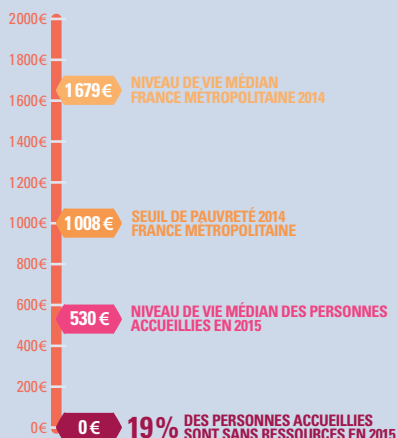
Le document rappelle d'abord que la pauvreté ne faiblit pas. Le nombre de familles en situation de précarité avec des enfants – familles monoparentales surtout, mais pas uniquement – continue d'augmenter. Les plus pauvres d'entre elles expriment plus que d'autres des besoins d'écoute : la pauvreté n'est pas seulement matérielle et l'isolement est de plus en plus durement ressenti. De nouvelles familles, plus proches du seuil de pauvreté, n'arrivent plus à joindre les deux bouts entre maigres ressources et dépenses contraintes croissantes. Enfin, la proportion d'étrangers en situation de précarité rencontrés par le Secours Catholique augmente fortement alors que leur nombre reste quasiment stable en France. Cela confirme leur précarisation croissante dans notre pays.

L'éducation, la formation et l'emploi restent les leviers majeurs contre la pauvreté. Cependant, les emplois mal rémunérés, à horaires souvent réduits et contraints, sont trop souvent synonymes de précarité. Alors que les jeunes ont un niveau de formation de plus en plus élevé, cela ne suffit plus pour trouver un emploi. La formation professionnelle n'atteint toujours pas ceux qui en ont le plus besoin. Pour les étrangers, la difficulté à faire reconnaître et valoriser leurs diplômes freine l'intégration et l'amélioration de leurs conditions de vie.

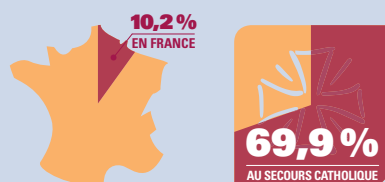
Dans ce contexte, nous n'acceptons pas que la lutte contre la pauvreté soit à ce point absente des débats de société. Pire encore, les discours sur l'assistanat fleurissent. À rebours, notre étude des prestations sociales et de l'accès aux droits montre que le dispositif du RSA est confronté à un réel problème de non-recours et que les personnes en situation de précarité préfèrent travailler plutôt que de vivre de transferts sociaux. Quand cesserons-nous de masquer notre responsabilité collective derrière la recherche de boucs émissaires, les discriminations et la stigmatisation ? Quand sera-t-il question d'un changement d'échelle dans la lutte contre la pauvreté ?

Nous croyons que le développement de nos sociétés en France et dans le monde se mesure à la place qu'elles donnent en toute justice aux personnes les plus fragiles. Nous croyons qu'en nous centrant sur l'essentiel et en agissant résolument ensemble, un monde juste et fraternel est possible.

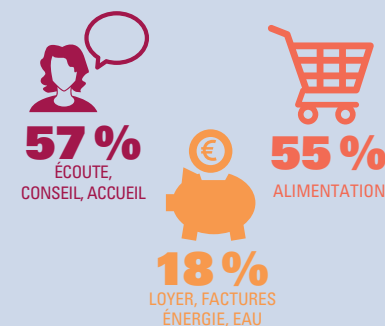
RESSOURCES MENSUELLES EN 2015



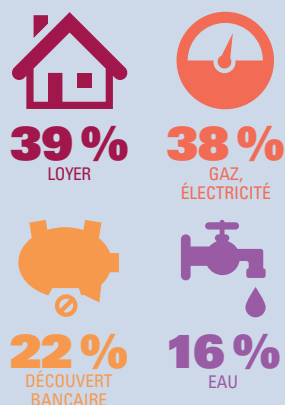
TAUX DE CHÔMAGE EN 2015



BESOINS EXPRIMÉS EN 2015



NATURE DES IMPAYÉS EN 2015



Introduction

5

PROFIL GÉNÉRAL

7

1. Principales caractéristiques des personnes rencontrées

8

1.1. Prise de contact avec le Secours Catholique : couvrir les besoins de base et lutter contre l'isolement

8

1.1.1. Un appui fortement complémentaire des services sociaux

8

1.1.2. L'écoute et l'alimentation toujours au cœur des besoins exprimés

10

LE SECOURS CATHOLIQUE, 35 ANS DE RAPPORTS SUR LA PAUVRETÉ EN FRANCE

11

1.2. Des dynamiques démographiques inscrites dans des tendances longues

12

1.2.1. Une hausse tendancielle de la proportion de femmes mais une récente fragilisation des hommes

12

1.2.2. Une population française vieillissante et une population étrangère plus jeune

12

1.2.3. Une fragilité croissante des familles et de leurs enfants accentuée par la crise de 2008

14

1.2.4. Une population étrangère en mutation et de plus en plus précaire

15

PAUVRES PARCE QUE MIGRANTS, OU MIGRANTS PARCE QUE PAUVRES ?

16

2. Ressources et conditions de vie

19

2.1. La situation financière des ménages

20

2.1.1. De plus en plus de ménages sans ressources

20

2.1.2. Des structures de revenu plus complexes

21

2.1.3. Une polarisation du niveau de vie des ménages

24

2.1.4. Les indicateurs de pauvreté monétaire en question

26

2.2. Situation professionnelle

29

2.2.1. Des emplois très précaires accompagnés d'une extrême fragilité des chômeurs

29

2.2.2. La précarité silencieuse des personnes sans droit au travail

29

2.2.3. Des situations professionnelles figées

30

2.2.4. Des femmes aux emplois peu rémunérateurs et des hommes exclus du marché du travail

31

2.3. Logement et conditions de vie

31

2.3.1. Un habitat de plus en plus précaire pour les étrangers

31

2.3.2. Des dépenses de loyer qui pèsent plus lourd dans le budget

34

2.3.3. De lourds impayés concentrés sur le logement

34

LA PAUVRETÉ N'EST PAS SEULEMENT MONÉTAIRE

37

FOCUS THÉMATIQUES

38

1. Une géographie de la pauvreté : quelles disparités territoriales ?

39

1.1. Un isolement prononcé en milieu urbain et des besoins plus matériels à sa périphérie

40

1.2. Des campagnes pauvres vieillissantes face à la précarité des jeunes familles en ville

42

1.3. Des étrangers concentrés dans les pôles urbains

42

1.4. Une pauvreté monétaire en ville et une précarité des conditions de vie en périphérie

43

1.5. Une prévalence du chômage en milieu urbain et une mauvaise qualité de l'emploi en périphérie

44

1.6. Une grande précarité du logement dans les pôles urbains et des charges importantes dans leur périphérie

46

2. Éducation, formation et emploi : un rempart contre la pauvreté ?

49

2.1. Une population de plus en plus éduquée

50

2.2. Des emplois de mauvaise qualité

52

3. Prestations sociales et non-recours : quelles sont les failles du système de protection sociale ?

55

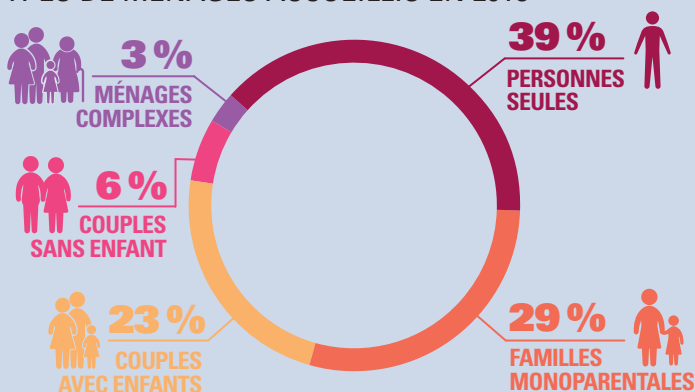
3.1. Un fort besoin d'écoute parmi les plus démunis : le signe d'une désaffiliation

56

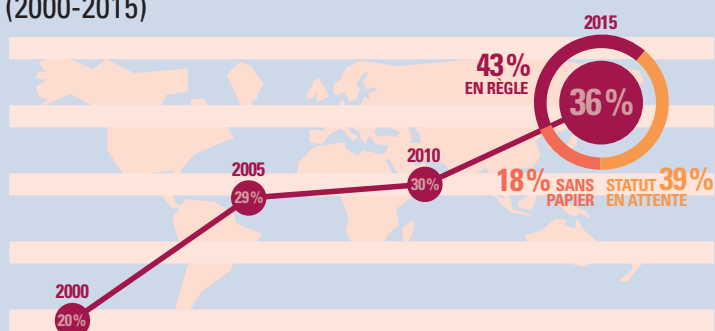
3.2. Le non-recours au RSA : un taux plus important chez les étrangers et en Île-de-France

57

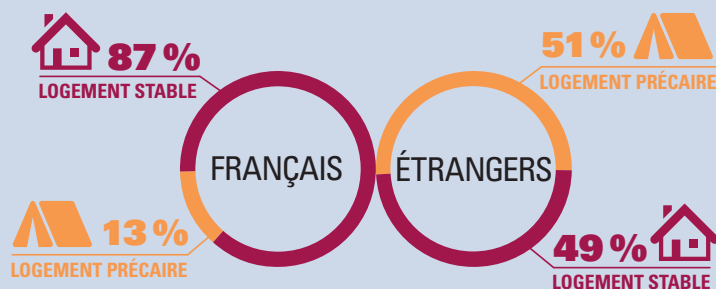
TYPES DE MÉNAGES ACCUEILLIS EN 2015



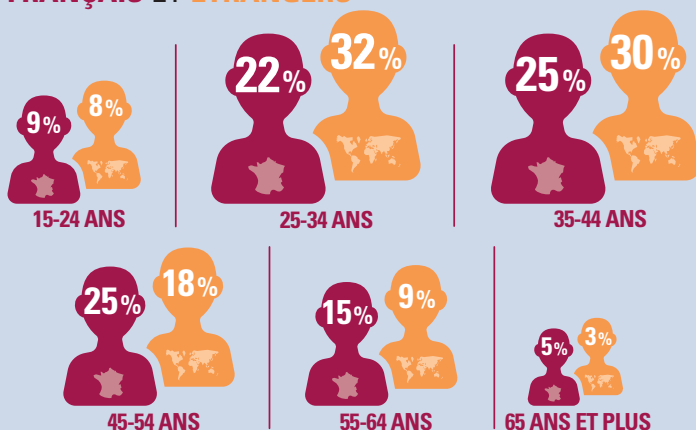
PART DES ÉTRANGERS ET STATUT LÉGAL (2000-2015)



LOGEMENT EN 2015



ÂGE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2015 FRANÇAIS ET ÉTRANGERS



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Répartition hommes-femmes et indices de fragilité	12
Tableau 2. Répartition et indice de fragilité par âge	13
Tableau 3. Répartition et indice de fragilité par type de ménage	14
Tableau 4. Indice de fragilité des étrangers	17
Tableau 5. Situation légale des étrangers (hors UE)	18
Tableau 6. Évolution du revenu médian non nul des ménages rencontrés	20
Tableau 7. Revenus médians par type de ressources	22
Tableau 8. Niveau de vie mensuel médian des personnes rencontrées	24
Tableau 9. Seuils et taux de pauvreté dans les accueils du Secours Catholique et dans la population française générale	26
Tableau 10. Évolution comparée de l'intensité de la pauvreté	28
Tableau 11. Répartition par situation d'activité	29
Tableau 12. Répartition par situation d'inactivité	30
Tableau 13. Répartition par situation professionnelle selon le type de ménage (2015)	31
Tableau 14. Répartition par type de logement selon la nationalité (2015)	32
Tableau 15. Ressources, loyers et APL selon le type de ménage (2015)	34
Tableau 16. Prévalence des impayés selon le quintile de revenu (2015)	36
Tableau 17. Composition de l'échantillon par espace territorial	40
Tableau 18. Accompagnement et origine des nouveaux accueillis selon l'espace territorial (2015)	41
Tableau 19. Genre et âge selon l'espace territorial (2015)	42
Tableau 20. Répartition par type de ménage selon l'espace territorial (2015)	42
Tableau 21. Revenu mensuel médian et taux de pauvreté par espace territorial (2015)	44
Tableau 22. Répartition des situations d'emploi et de chômage selon l'espace territorial (2015)	45
Tableau 23. Répartition des situations d'inactivité selon l'espace territorial (2015)	46
Tableau 24. Répartition par type de logement selon l'espace territorial (2015)	46
Tableau 25. Indice de fragilité du niveau d'études selon la nationalité (2006-2014)	51
Tableau 26. Situation professionnelle et niveau d'études de la personne de référence selon la nationalité (2015)	52
Tableau 27. Niveau de vie médian selon la situation professionnelle (2015)	53
Tableau 28. Niveaux de vie moyens et médians des ménages éligibles au RSA selon qu'ils y aient ou non recours	59

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1. Répartition des situations selon leur prise de contact avec le Secours Catholique et origine des nouveaux accueillis (2015)	9
Graphique 2. Évolution du type de demandes exprimées (2000-2015)	10
Graphique 3. Évolution de la répartition hommes-femmes selon la nationalité (2000-2015)	12
Graphique 4. Évolution de l'âge moyen par nationalité (2000-2015)	13
Graphique 5. Évolution de la répartition par type de ménage (2000-2015)	14
Graphique 6. Répartition par type de ménage selon la nationalité (2015)	15
Graphique 7. Évolution de la proportion d'étrangers (2000-2015)	15
Graphique 8. Évolution de la répartition par origine des étrangers (2000-2015)	17
Graphique 9. Évolution du revenu médian non nul et de la proportion de ménages sans ressources (2000-2015)	20
Graphique 10. Répartition des ménages ne percevant aucunes ressources par type de ménage et par nationalité (2000-2015)	21
Graphique 11. Évolution des types de ressources parmi l'ensemble des ménages accueillis depuis 2000	21
Graphique 12. Répartition par type de ressources et niveau de ressources	22
Graphique 13. Répartition par type de ressources et niveau de ressources pour trois types de ménage	23
Graphique 14. Répartition par type de ressources et niveau de ressources pour trois catégories d'âge	23
Graphique 15. Répartition par type de ressources et niveau moyen de ressources selon la nationalité	24
Graphique 16. Évolution du niveau de vie mensuel médian des personnes rencontrées depuis 2000 (euros constants 2015)	25
Graphique 17. Évolution des niveaux de vie médians selon le type de ménage et l'âge de la personne de référence (euros 2015)	25
Graphique 18. Évolution des taux de pauvreté des ménages accueillis par le Secours Catholique	26
Graphique 19. Évolution des prix depuis 1998 : écarts des indices de prix à la moyenne pour les ménages les plus pauvres et les ménages les plus riches	27
Graphique 20. Niveaux de vie médians dans les accueils du Secours Catholique et dans la population française générale	28
Graphique 21. Évolution de la répartition par situation professionnelle (2002-2015)	30
Graphique 22. Évolution de la proportion de logements stables selon la nationalité (2000-2015)	33
Graphique 23. Répartition par type de logement selon la catégorie d'âge (2015)	33
Graphique 24. Évolution de la nature des impayés déclarés par les personnes de référence (2000-2015)	35
Graphique 25. Évolution de l'existence et des montants d'impayés en euros constants (2000-2015)	36
Graphique 26. Type de demandes exprimées par espace territorial (2015)	41
Graphique 27. Évolution de la proportion d'étrangers (2002-2015)	43
Graphique 28. Répartition par origine des étrangers selon l'espace territorial (2015)	43
Graphique 29. Origine des ressources selon l'espace territorial (2015)	45
Graphique 30. Loyers et taux d'effort médians selon l'espace territorial (2015)	47
Graphique 31. Taux d'impayés et montant médian par espace territorial (2015)	47
Graphique 32. Évolution de la répartition du niveau d'études selon la nationalité (2000-2015)	50
Graphique 33. Évolution de la répartition des situations professionnelles des travailleurs (2002-2015)	52
Graphique 34. Différence entre le niveau de vie médian des travailleurs et le niveau de vie médian des personnes au chômage, selon le type de contrat (2015)	54
Graphique 35. Type de demandes exprimées selon le niveau de vie des ménages accueillis	56
Graphique 36. Taux de recours et de non-recours au RSA parmi les ménages en emploi et en recherche d'emploi identifiés comme éligibles	59
Graphique 37. Taux de non-recours au RSA dans la population éligible, selon les caractéristiques de la personne de référence	60



En 2015 le Secours Catholique-Caritas France a rencontré 608 500 ménages en situation de pauvreté, c'est-à-dire des personnes ou des familles en grande difficulté, qui ont poussé la porte de l'association de leur propre initiative ou après avoir été orientées par les services sociaux ou d'autres organismes privés. Au regard de la composition des ménages rencontrés, cela correspond à 1 463 000 personnes, soit 775 000 adultes et 688 000 enfants.

Ce chiffre est en augmentation de 2,7% par rapport à l'année 2014. Malgré quelques fluctuations annuelles, le nombre de situations de pauvreté rencontrées reste d'un ordre de grandeur relativement stable depuis quinze ans. En ce qui concerne la composition des ménages rencontrés, l'augmentation du nombre de familles avec enfants est toutefois une tendance longue qui se poursuit.

Néanmoins, ces chiffres ne doivent pas être considérés comme un indicateur strict du niveau de pauvreté en France. Ils suivent bien évidemment son évolution mais dépendent aussi chaque année des moyens humains et financiers de l'association et de l'ensemble des actions menées par celle-ci. En 2015, 67 500 bénévoles répartis en 3 600 équipes ont assuré l'accueil et l'accompagnement des personnes rencontrées.

Ce rapport se fonde sur l'analyse de 85 179 fiches statistiques décrivant les différentes situations de pauvreté rencontrées par le Secours Catholique en 2015. Le document comporte deux parties :

1. Le profil général des situations rencontrées, mis en perspective par une analyse rétrospective des grandes tendances et dynamiques observées depuis quinze ans.
2. Des focus thématiques organisés autour de trois grandes questions : les disparités territoriales entre espaces urbains, périurbains et ruraux ; l'éducation, la formation et l'emploi ; l'accès aux droits et en particulier la problématique du non-recours aux prestations sociales.

En complément et réaction à ces éléments d'analyse statistique, des études et des constats de terrain du Secours Catholique et de trois experts (Axelle Brodier-Dolino, Nicolas Duvoux et Antoine Pecoud), ainsi que des actions mises en œuvre ou propositions sont intégrés au rapport.

Enfin les fiches régionales, qui font un état des lieux ciblé sur les évolutions et particularités de la pauvreté au sein des différentes régions françaises, sont disponibles sur le site web du Secours Catholique : rapport.secours-catholique.org. Depuis 2014, ces fiches sont établies selon le nouveau découpage régional.

ENCADRÉ 1. INFORMATIONS DISPONIBLES POUR L'ANALYSE DES SITUATIONS DE PAUVRETÉ RENCONTRÉES

Pour chaque ménage rencontré par une équipe du Secours Catholique, les bénévoles constituent un dossier d'accueil qui décrit la situation de pauvreté et sert principalement au suivi et à l'accompagnement de ce ménage.

Durant l'année, une fois par dossier, ces éléments sont retranscrits dans une fiche statistique anonyme. Elle contient un grand nombre d'informations telles que la composition du ménage, la situation face à l'emploi, le logement, les ressources, les demandes exprimées...

Certaines situations, comme l'accueil de jour, offrant douches et petits déjeuners, ou les groupes locaux proposant des activités conviviales, ne donnent pas systématiquement lieu à un dossier d'accueil. Le nombre de fiches recueillies dépend également de la mobilisation des bénévoles.

L'échantillon disponible pour l'analyse n'est donc pas exhaustif ni parfaitement représentatif de l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique. Il ne représente pas non plus l'ensemble des personnes en situation de forte pauvreté sur le territoire français. Toutefois les biais structurels ne se modifient pas fortement au cours du temps, sauf cas particulier. C'est pourquoi, et bien que les données

collectées donnent avant tout une photographie instantanée des situations de pauvreté rencontrées chaque année par l'association, les évolutions, proportions et ordres de grandeur peuvent être interprétés de manière plus générale.

Lorsque cela est possible, les données du Secours Catholique sont en outre comparées aux données collectées au niveau national par les grands instituts que sont notamment l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), l'Institut national d'études démographiques (Ined) et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES). Cette mise en regard permet d'une part, d'appréhender la représentativité de l'échantillon disponible et d'autre part, d'évaluer la vulnérabilité relative de certaines catégories de personnes à la précarité et aux situations de forte pauvreté.

Tous les ans, le Secours Catholique réalise par ailleurs un bilan exhaustif des situations. Chaque équipe dresse un bilan du nombre et du type de situations qu'elle a rencontrées pendant l'année civile. À partir de ces informations, croisées avec celles issues des fiches statistiques, il est possible d'estimer des effectifs globaux.

DÉFINITIONS

SITUATION DE PAUVRETÉ : personne ou famille rencontrée, soutenue, accompagnée et/ou aidée par le Secours Catholique. Le terme « situation » est à rapprocher de ce que l'Insee désigne par « ménage ». Les deux termes seront employés indifféremment dans le présent rapport. De même, les termes « personnes/ménages accueilli.e.s/rencontré.e.s » par le Secours Catholique seront également employés indifféremment et au sens large : un ménage accueilli/rencontré l'est par définition au travers de sa personne de référence (voir définition ci-dessous).

PERSONNE DE RÉFÉRENCE : au sein de chaque ménage, personne qui se présente à l'accueil des équipes du Secours Catholique pour les couples et les ménages complexes, ou adulte unique du ménage pour les personnes isolées et les familles monoparentales.

MÉNAGE ÉTRANGER : ménage dont la personne de référence n'est pas de nationalité française.

REVENU TOTAL DU MÉNAGE : ensemble des ressources (mensuelles) perçues par le ménage, incluant les revenus du travail ou issus du travail (pensions de retraite et allocations chômage), les revenus des transferts sociaux et autres types de revenus (transferts privés d'autres organismes, associations ou personnes).

REVENU PAR UNITÉ DE CONSOMMATION (UC) OU NIVEAU DE VIE DU MÉNAGE : revenu total (mensuel) du ménage divisé par la somme des UC le composant. Dans un ménage, le premier adulte compte pour 1 UC, les autres adultes et les enfants de plus de 14 ans (inclus) comptent pour 0,5 UC chacun et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC chacun. Cette échelle d'équivalence est utilisée par l'ensemble des pays européens. Chaque individu ne correspond pas à 1 UC afin de prendre en compte les économies liées à la mutualisation au sein des ménages. Pour le distinguer du revenu total, le revenu par UC est également appelé niveau de vie du ménage.

MÉDIANE D'UN ENSEMBLE DE VALEURS : valeur de cet ensemble qui divise celui-ci en deux parts égales. La moitié des valeurs de cet ensemble est inférieure à la médiane, l'autre moitié lui est supérieure. Pour l'étude de variables continues telles que les aspects financiers de la pauvreté (revenus, loyers, impayés, etc.), la médiane sera souvent préférée à la moyenne comme indicateur de tendance centrale. Cette dernière est en effet très sensible aux valeurs extrêmes et se retrouve notamment tirée vers le haut par des valeurs très élevées, pouvant de fait fournir une vision biaisée de la réalité.

SEUIL DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE : en Europe, il est défini comme étant égal à 60 % de la médiane des revenus par unité de consommation dans le pays étudié. Des seuils égaux à 50 % et 40 % de la médiane sont également utilisés pour identifier les personnes les plus pauvres.

TAUX DE PAUVRETÉ : proportion de ménages ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

TAUX D'EFFORT : rapport entre le montant du loyer (ou des mensualités d'accession à la propriété) et l'ensemble des ressources mensuelles du ménage. Il mesure la part du budget du ménage allouée au logement, hors impôts fonciers.

RATIO D'IMPAYÉS : rapport entre le montant total des impayés et l'ensemble des ressources mensuelles du ménage. Il mesure le poids des arriérés de paiement dans le budget du ménage.

EUROS COURANTS/EUROS CONSTANTS : les montants en euros courants correspondent à leur valeur libellée une année donnée (valeur nominale). Les montants en euros constants correspondent à leur valeur corrigée de la variation des prix par rapport à une année de référence (valeur réelle). Dans ce rapport, les montants calculés en euros constants 2015 sont ainsi corrigés de la variation des prix jusqu'à 2015.

INDICE DE FRAGILITÉ : rapport entre la proportion d'une catégorie de personnes observée au Secours Catholique et la proportion de la même catégorie observée dans la population française totale. Lorsque cet indice est supérieur à 1, cela signifie donc que cette catégorie de personnes est surreprésentée parmi les personnes rencontrées par l'association. Ces personnes ont donc tendance à être plus vulnérables à la précarité et à l'extrême pauvreté.

REMARQUE : quelques données concernant 2014 nous sont parvenues après la parution du rapport statistique précédent. Les chiffres relatifs à 2014 cités dans le présent rapport intègrent ces données supplémentaires, ce qui explique des écarts minimes avec les données du précédent rapport.

PROFIL GÉNÉRAL

Sur la base des informations recueillies à l'aide des fiches statistiques, ce profil général présente d'une part un état des lieux des situations de pauvreté observées par le Secours Catholique en 2015. Il se propose d'autre part de mettre en perspective ces situations actuelles au regard des grandes tendances observées depuis 2000, par une analyse rétrospective et synthétique au terme de quinze années de collecte de données.



1. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES RENCONTRÉES

Ce profil général débute avec un examen global des principales caractéristiques sociodémographiques des personnes rencontrées par le Secours Catholique en 2015. Les données sont également analysées dans la dynamique de leur évolution sur la période 2000-2015.

1.1. Prise de contact avec le Secours Catholique : couvrir les besoins de base et lutter contre l'isolement

1.1.1. Un appui fortement complémentaire des services sociaux

Chaque année, la population de ménages accueillis par le Secours Catholique se compose de ménages déjà accompagnés une ou plusieurs années précédentes et de ménages prenant contact avec l'association pour la première fois. Dans ce dernier cas, la prise de contact peut émaner d'une initiative individuelle ou d'une orientation par différents organismes publics ou privés.

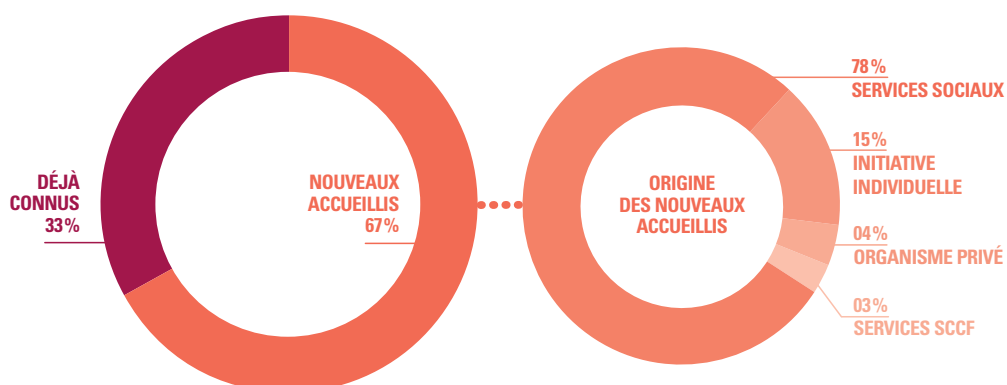
En 2015, un tiers des ménages accueillis étaient déjà connus du Secours Catholique. Les deux autres tiers étaient donc des ménages nouvellement accueillis, cette proportion restant relativement stable chaque année (graphique 1). Néanmoins, la proportion de ménages déjà rencontrés par les équipes d'accueil reste vraisemblablement sous-estimée, en raison de la procédure de collecte des données. En effet, la tenue des fiches statistiques est étroitement liée à la constitution du dossier d'accueil lors de la première visite des personnes au sein de l'association. Lors de visites successives, il est alors probable que de nouvelles fiches soient moins systématiquement remplies et mises à jour. Si l'échantillon ainsi n'est pas totalement représentatif de l'ensemble des personnes accueillies, il permet toutefois de donner une photographie instantanée des situations de pauvreté qui amènent chaque année de nouvelles personnes à pousser la porte du Secours Catholique.

La grande majorité (78 %) des ménages rencontrés pour la première fois ont été orientés par les services sociaux. Cette part a régulièrement augmenté au cours des quinze dernières années, dépassant les trois quarts depuis 2011. Il est cependant important de noter qu'afin de ne pas se substituer au travail social, le Secours Catholique invite les personnes qui demandent une aide à prendre contact dans un premier temps avec les services sociaux. Cela contribue à augmenter mécaniquement leur poids au détriment des initiatives propres. Néanmoins, le fait que ces personnes restent par la suite orientées vers l'association pointe du doigt les limites des services sociaux et leur potentielle insuffisance dans la prise en charge de l'ensemble des besoins, financiers mais également humains et psychologiques, exprimés par ces personnes.



© STEVEN WASSENAAR / SCCF

GRAPHIQUE 1. RÉPARTITION DES SITUATIONS SELON LEUR PRISE DE CONTACT AVEC LE SECOURS CATHOLIQUE ET ORIGINE DES NOUVEAUX ACCUEILLIS (2015)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, 33 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique étaient déjà connus des équipes d'accueil et 67 % n'étaient pas connus auparavant. Pour ces nouveaux accueillis, la figure de droite indique l'origine de l'entrée en contact avec les équipes d'accueil.

Parmi les personnes nouvellement accueillies en 2015, on retrouve une proportion plus importante d'hommes, souvent jeunes et vivant seuls, et des personnes ne disposant d'aucunes ressources au moment de la rencontre avec le Secours Catholique. Ces mêmes personnes sont également plus nombreuses à solliciter l'association de leur propre initiative. C'est également le cas des étrangers, en particulier ceux qui ne disposent pas de statut légal ou qui sont arrivés récemment sur le territoire, ces personnes étant également souvent redirigées par des organismes privés. Cet état de fait pourrait résulter d'un affaiblissement des autres structures associatives dans la prise en charge de populations étrangères nouvelles et plus diverses. À l'inverse, les femmes seules ou les mères isolées, ainsi que les familles de manière plus générale, sont plus souvent orientées par les services sociaux. Ces constats reflètent vraisemblablement la plus grande priorité portée par les services sociaux à ces dernières catégories de population, mais également leur difficulté à atteindre des populations plus marginalisées ou hors du cadre de leur action comme les (jeunes) hommes isolés et les étrangers sans statut légal, plus souvent sans ressources disponibles.

Pris ensemble, ces résultats mettent en lumière l'importance du rôle que jouent des associations comme le Secours Catholique dans l'aide apportée aux personnes parmi les plus fragiles, aussi bien les personnes sans droits reconnus (ou pouvant ne pas en avoir connaissance) que les personnes que les services sociaux ne rencontrent pas ou pour qui ils ne suffisent simplement pas à répondre aux besoins et attentes.

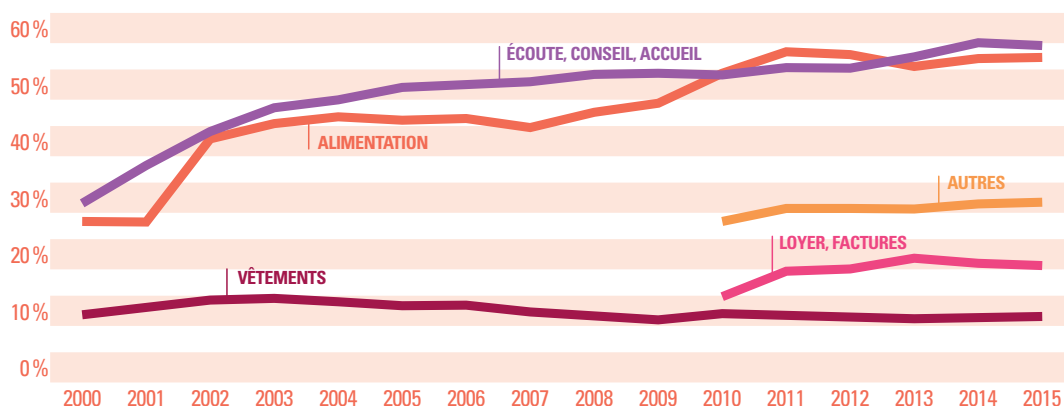
1.1.2. L'écoute et l'alimentation toujours au cœur des besoins exprimés

Lors de leur accueil, les personnes qui se présentent au Secours Catholique font part de leurs besoins, qu'ils soient financiers, liés à la couverture des besoins de base, administratifs ou tout simplement sociaux et humains.

Le besoin d'écoute ainsi que les besoins alimentaires restent de loin les principales demandes exprimées par les personnes rencontrées. Respectivement 57 % et 55 % de ces personnes en font état en 2015 (graphique 2). Les besoins alimentaires ont connu une augmentation nette entre 2010 et 2012, période pendant laquelle ils deviennent prépondérants parmi les demandes exprimées. On peut non seulement y voir une conséquence potentielle de la crise économique de 2008, et de l'augmentation concomitante des prix des denrées alimentaires qui a touché plus directement les personnes les plus fragiles, mais également le rôle essentiel joué par le Secours Catholique dans la provision d'une aide alimentaire que ne fournissent plus les services sociaux.

Le besoin d'écoute et de conseils, notamment dans les démarches administratives, est plus souvent exprimé par de jeunes hommes, étrangers ou vivant seuls, sans aucunes ressources, tandis que les femmes, les familles et les personnes aux ressources plus élevées sont proportionnellement plus nombreuses à solliciter une aide alimentaire ou liée aux dépenses de logement. De manière générale, les besoins alimentaires sont aussi fortement exprimés par les jeunes adultes. Dans cette même perspective, l'examen des demandes exprimées par niveau de ressources fait apparaître un constat marquant : les personnes les plus démunies viennent avant tout chercher une écoute, un lien social alors que les personnes aux ressources plus élevées ont des demandes plus précises, matérielles principalement, et liées à un mode de vie plus stable. Le focus thématique 3 revient plus en détail sur l'analyse des demandes exprimées.

GRAPHIQUE 2. ÉVOLUTION DU TYPE DE DEMANDES EXPRIMÉES (2000-2015)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, 56,9 % des ménages rencontrés ont exprimé un besoin d'écoute, d'accueil ou de conseil. Les courbes décrivent l'évolution des types de demandes exprimées entre 2000 et 2015. La catégorie « Autres » regroupe en particulier l'aide dans les démarches administratives, l'aide à la mobilité, les loisirs ou les frais bancaires, d'assurance, de scolarité ou de santé.

L'autre tendance marquante est la diversification des demandes exprimées au cours du temps (graphique 2). En témoigne la nécessité en 2010 de renseigner de nouveaux types de besoins, au premier rang desquels l'aide pour le paiement du loyer et des factures, dont font désormais état près de 20 % des personnes, l'aide relative aux transports, et l'appui à la réalisation de démarches administratives, demandes majoritaires et en nette augmentation au sein de la catégorie « Autres¹ ». Cela est en partie lié à l'augmentation de la proportion d'étrangers rencontrés : plus de 80 % des demandes d'aide administrative sont exprimées par des étrangers, en particulier ceux qui ne disposent pas de statut légal.

Ces constats traduisent en miroir le fort degré d'isolement des personnes rencontrées : plus de 60 % d'entre elles déclarent n'avoir aucun proche sur qui compter et près de 80 % n'ont aucune activité sociale ou collective. Par ailleurs, parmi le tiers de personnes rencontrées qui déclarent solliciter l'appui du Secours Catholique à la suite d'un événement particulier de leur vie, plus des deux tiers mentionnent une séparation, un divorce, un abandon, une rupture familiale ou un isolement plus global. Cet isolement apparaît en outre plus profond chez les personnes en demande d'écoute.

Au-delà d'une aide à la couverture des besoins de base lorsque les ressources sont insuffisantes voire inexistantes, ce que les personnes les plus vulnérables viennent chercher en faisant appel au Secours Catholique est aussi souvent du lien social et un rapport humain. Cela semble une nouvelle fois souligner le rôle joué par des associations comme le Secours Catholique en parallèle des services sociaux dont la marge de manœuvre peut être parfois insuffisante ou limitée à des besoins proprement monétaires et matériels.

¹ - Face à la diversification des besoins exprimés, la fiche statistique a été revue en 2010 pour faire apparaître explicitement de nouvelles catégories, telles que « mobilité », « démarches administratives », etc. Cela explique le démarrage de ces courbes cette même année sur le graphique 2, aux côtés des champs d'action usuels de l'association que sont l'écoute, l'alimentation et l'habillement.

LE SECOURS CATHOLIQUE, 35 ANS DE RAPPORTS SUR LA PAUVRETÉ EN FRANCE

Axelle Brodier-Dolino, CNRS-LARHRA

Avec son 70^e anniversaire, le Secours Catholique ouvre aussi en 2016 sa 35^e année de rapports sur la pauvreté en France, en se faisant l'incontestable pionnier français de ces études longitudinales. Après un premier essai en 1979, sur la base de 2 000 chômeurs accueillis, les statistiques sont depuis 1982 annuelles, avec souvent un focus thématique (en 1984 sur le logement, en 1985 sur la solitude, en 1989 sur les familles de détenus, en 1991 sur les exclus du RMI...). Ces chiffres, d'une profondeur chronologique d'autant plus remarquable que nombre d'items sont restés filés à l'identique, permettent donc de tirer quelques enseignements.

La pauvreté, fondamentalement plurielle, est aussi évolutive – au gré des mutations sociologiques et culturelles (ainsi les recompositions de la famille), du déplacement des migrations (du Maghreb à l'Europe de l'Est en passant par l'Afrique subsaharienne), des oscillations économiques et des réponses politiques apportées (ainsi le RMI en 1988, la loi Besson sur le droit au logement en 1990, la loi relative à la lutte contre les exclusions en 1998, la CMU en 1999 et l'AME en 2000, le fort impact des 35 heures en matière de création d'emplois, le DALO et la non-remise à la rue en 2007, etc.). Il n'y a donc pas de fatalité.

Nombre d'aspects ont d'ailleurs évolué positivement. Ainsi la décrue de la part des personnes ayant un faible niveau d'études ou de qualification (73 % des accueillis en 1982, 40 % aujourd'hui), même si les compétences peuvent rester inadéquates. Ou la baisse des moins de 25 ans et des 25-39 ans (passés respectivement de 15 % à 8 % et de 48 % à 35 % des demandeurs entre 1990 et 2015), populations en partie mieux épaulées par d'autres associations ou dispositifs. La lutte contre l'endettement porte ses fruits : 80 % des situations en 1997, 57 % aujourd'hui. Les progrès sont aussi patents dans l'extension de l'allocation logement (24 % en 1990, 56 % aujourd'hui) ou du RMI-RSA (9 % en 1989, 36 % aujourd'hui), la baisse des situations sans ressources (35 % en 1986 et 19 % aujourd'hui, même si le chiffre tend à remonter avec la pauvreté des accueillis étrangers) ou la diminution des retards/anomalies dans le

traitement des dossiers d'allocataires (25 % en 1993, 9 % aujourd'hui).

À l'inverse cependant, d'autres aspects se sont aggravés. Les étrangers (17 % des accueillis en 1982, 36 % aujourd'hui) sont condamnés au parcours du combattant, voire à un *no man's land* existentiel (3 % de sans-papiers en 1999, 19 % aujourd'hui). Le vieillissement des accueillis reflète celui de la population française, mais aussi la précarisation du travail et le chômage de fin de carrière (depuis 1994, passage de 10 % à 19 % de 50-59 ans et de 4 % à 10 % de plus de 60 ans). Le chômage non indemnisé s'accroît (20 % des accueillis en 2000, 26 % aujourd'hui). La pauvreté des familles monoparentales semble en revanche enfin stabilisée (22 % en 1984, 31 % en 2012, 29 % aujourd'hui).

Ces statistiques nous montrent à cet égard le rôle irremplaçable des associations : rôle d'écoute et de conseil, de complément de survie aux aides légales (43 % des accueillis étaient dirigés par les services sociaux en 1988, 78 % aujourd'hui), de retissage du lien social ; rôle de remontée des problèmes et d'invention de solutions pour que, comme le disait le fondateur du Secours Catholique, Jean Rodhain, « *la charité d'aujourd'hui [soit] la politique de demain* ».

À l'aube des échéances électorales, et à l'heure où les esprits crispés sur les questions de pauvreté fustigent « l'assistanat » en méconnaissant que depuis des siècles, ce ne sont pas tant les pauvres qui manquent au travail que le travail (digne et stable) qui manque aux pauvres, la lutte contre un double cercle vicieux s'impose. Celui, individuel, de la reproduction générationnelle des « pauvres conditions », qu'il est nécessaire de corriger par des politiques mieux pensées en matière « d'investissement social » ou de « pré-distribution » ; celui, sociétal, des mentalités, des « idées fausses sur les pauvres et la pauvreté » qui engendrent un regard social hostile et, dès lors, des fractures sociales, économiques, culturelles et politiques catalysant elles-mêmes des attitudes délétères. Mettre un terme à ces mécanismes est la condition d'une société pacifiée.

1.2. Des dynamiques démographiques inscrites dans des tendances longues

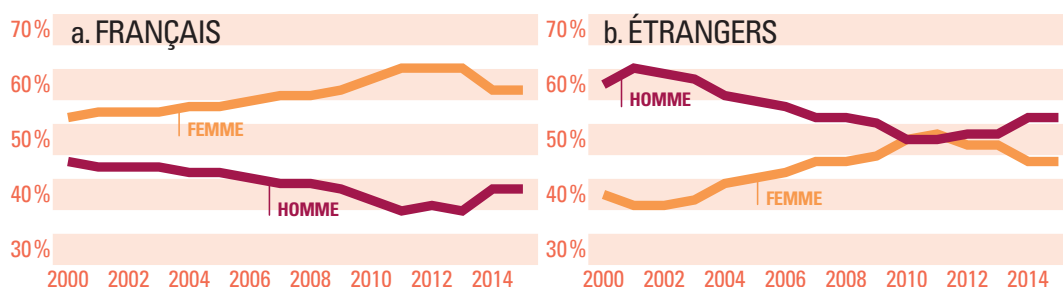
1.2.1. Une hausse tendancielle de la proportion de femmes mais une récente fragilisation des hommes

L'évolution de la répartition par genre des personnes de référence montre une augmentation nette et régulière de la part des femmes entre 2000 et 2013 (graphique 3). Cette hausse s'observe aussi bien chez les personnes de nationalité française (+8 points) que de nationalité étrangère (+10 points). Elle a toutefois été plus marquée chez ces dernières, si bien que l'équilibre dans la répartition hommes-femmes a même été atteint entre 2010 et 2013 alors que les hommes dominaient nettement parmi les étrangers en 2000 (60%).

De manière remarquable, l'évolution très récente vient contraster avec cette tendance longue (tableau 1). Les femmes représentent en 2015 une petite majorité (54%) des personnes rencontrées, répartition masquant certes une plus forte représentation parmi les personnes de nationalité française (59%), tandis que les personnes de nationalité étrangère redeviennent en majorité, bien que légèrement, des hommes (54%). La proportion de femmes reste donc stable par rapport à 2014 mais après une baisse notable de plus de 4 points l'année précédente.

En conséquence, alors que la part des femmes accueillies par le Secours Catholique avait augmenté plus vite que dans l'ensemble de la population française, leur indice de fragilité dépassant nettement 1 en 2010 après une augmentation constante et accentuée par la crise, les deux dernières années ont vu un relatif rattrapage de la part des hommes, ce qui s'est traduit par une nette fragilisation de leur situation et un appauvrissement.

GRAPHIQUE 3. ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION HOMMES-FEMMES SELON LA NATIONALITÉ (2000-2015)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, 58,9% des personnes de référence des ménages rencontrés, de nationalité française, étaient des femmes. Les graphiques décrivent l'évolution de la répartition hommes-femmes parmi les personnes de nationalité française (graphique 3a) ou étrangère (3b) rencontrées entre 2000 et 2015.

Cette rupture de tendance s'explique en partie par l'augmentation récente de la proportion d'hommes isolés et en situation de grande précarité professionnelle chez les personnes de nationalité française, et par l'augmentation de la proportion d'étrangers sans statut légal et aux ressources très faibles, qui sont majoritairement des hommes, parmi les étrangers. Leurs situations restent extrêmement fragiles. Parmi les femmes, les plus fragiles restent les femmes étrangères et les mères isolées, aux emplois précaires et peu rémunérateurs, et les femmes seules, souvent plus âgées et dont les pensions de retraite sont trop faibles.

TABLEAU 1. RÉPARTITION HOMMES-FEMMES ET INDICES DE FRAGILITÉ

	SECOURS CATHOLIQUE			INDICE DE FRAGILITÉ (*)			
	2013	2014	2015	2000	2005	2010	2015
Hommes	41,3%	45,7%	45,8%	1,00	0,99	0,87	0,94
Femmes	58,7%	54,3%	54,2%	1,00	1,01	1,12	1,05

Sources : Secours Catholique et Insee, recensement de la population (RP) 2000-2016 (*).

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, 54,2% des personnes de référence des ménages rencontrés étaient des femmes. L'indice de fragilité (*) se calcule comme le rapport de cette proportion sur la même proportion observée dans la population française dans son ensemble.

1.2.2. Une population française vieillissante et une population étrangère plus jeune

L'âge moyen des personnes rencontrées en 2015 est de 41,2 ans pour les hommes, de 40,2 ans pour les femmes et de 10 ans pour les enfants. Les jeunes adultes situés dans les catégories d'âges les plus actives (25-54 ans) représentent la grande majorité des personnes rencontrées (75%) et constituent par ailleurs les classes d'âge les plus fragiles : ils sont en effet largement surreprésentés dans les accueils du Secours Catholique en comparaison de leur poids respectif dans l'ensemble de la population française. À l'inverse, les jeunes de moins de 25 ans et les seniors, en particulier les personnes âgées de 65 ans et plus, restent minoritaires et apparaissent en comparaison moins vulnérables (tableau 2). Ce résultat peut également traduire la plus grande difficulté du Secours Catholique à atteindre les populations âgées ou très jeunes.

Toutefois, la tendance observée est un relatif vieillissement des adultes rencontrés depuis quinze ans. Ce vieillissement se poursuit et il est plus particulièrement lié à une diminution graduelle de la part des moins de 35 ans, plus prononcée chez les moins de 25 ans. La baisse s'est elle-même accompagnée d'une augmentation régulière de la part des plus de 45 ans, plus prononcée chez les plus de 55 ans, notamment depuis la crise de 2008. Deux ruptures de tendance illustrent cette évolution : la part des 55-64 ans a dépassé celle des moins de 25 ans depuis 2010 et la part des 35-44 ans, celle des 25-34 ans depuis 2008.

Ce vieillissement de la population accueillie par le Secours Catholique est par ailleurs plus rapide que dans l'ensemble de la population française : l'indice de fragilité des moins de 35 ans a eu tendance à diminuer alors que celui des plus de 45 ans et en particulier des (jeunes) seniors a eu tendance à augmenter. Ce constat traduit un appauvrissement progressif des plus âgés, bien qu'ils restent dans l'absolu bien moins vulnérables que les plus jeunes à l'extrême pauvreté (tableau 2).

TABLEAU 2. RÉPARTITION ET INDICE DE FRAGILITÉ PAR ÂGE

	SECOURS CATHOLIQUE				INDICE DE FRAGILITÉ (*)			
	2000	2005	2010	2015	2000	2005	2010	2015
15-24 ans	12,7 %	11,9 %	9,8 %	8,4 %	0,80	0,75	0,65	0,58
25-34 ans	30,1 %	28,8 %	26,7 %	25,7 %	1,74	1,81	1,77	1,71
35-44 ans	27,7 %	28,2 %	27,9 %	26,8 %	1,54	1,62	1,66	1,69
45-54 ans	19,8 %	20,1 %	21,3 %	22,5 %	1,13	1,20	1,28	1,36
55-64 ans	7,0 %	8,3 %	10,8 %	12,4 %	0,61	0,60	0,69	0,81
65 ans et plus	2,8 %	2,8 %	3,5 %	4,2 %	0,14	0,14	0,17	0,19

Sources : Secours Catholique et Insee, RP 2000-2016 (*).

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

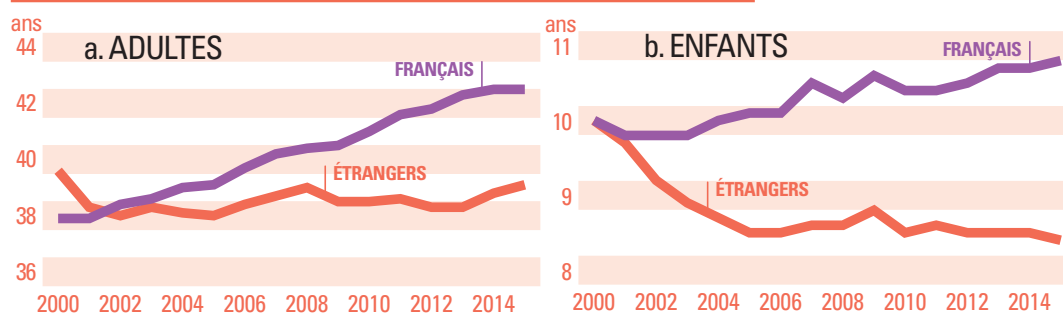
Lecture : En 2015, 4,2 % des personnes de référence des ménages rencontrés avaient 65 ans ou plus. L'indice de fragilité (*) se calcule comme le rapport de cette proportion sur la même proportion observée dans la population française dans son ensemble.

Il est également important de mettre en parallèle la diminution nette de la part des jeunes de moins de 25 ans parmi les personnes de référence rencontrées avec la stabilité de cette même proportion parmi les enfants au sein des ménages accueillis, dont l'âge moyen a augmenté sur la période. Cette diminution apparente de la fragilité des plus jeunes traduit donc plus précisément un recul de leur autonomie et une cohabitation plus tardive avec des parents assurant le rôle d'appui, phénomène que la crise de 2008 a pu accentuer. Par ailleurs, les jeunes autonomes par rapport à leurs parents et qui continuent de se présenter aux équipes d'accueil font état de conditions de vie de plus en plus précaires, notamment en matière de logement, comme il sera décrit plus loin.

Toutefois, d'importantes disparités se font jour en fonction de la nationalité des personnes rencontrées. En effet, ce vieillissement accéléré, associé à une précarisation relative des seniors et à une décohabitation plus tardive des jeunes adultes, est un phénomène qui touche essentiellement les personnes de nationalité française.

À l'inverse, alors que les étrangers rencontrés étaient en moyenne plus âgés que les personnes de nationalité française au début des années 2000, ils sont désormais sensiblement plus jeunes. Les étrangers d'âge adulte ont en moyenne 39,1 ans (contre 42,5 ans pour les adultes français) et les enfants de leurs ménages en moyenne 8,8 ans (contre 10,3 ans pour les enfants de ménages français). Cette inversion de la structure par âge s'explique par un vieillissement régulier et plus prononcé des personnes de nationalité française, tandis que les étrangers, aussi bien adultes qu'enfants, ont eu tendance à devenir plus jeunes jusqu'en 2005 pour se stabiliser à un âge moyen plus faible depuis (graphique 4). Ces évolutions évoquent en miroir le vieillissement de la population française, et plus généralement de la population d'autres grands pays européens comme l'Allemagne, qu'aurait pu venir compenser l'accueil d'une main-d'œuvre étrangère plus jeune, moins exigeante en matière d'emploi et de rémunération, mais de fait plus vulnérable à la pauvreté.

GRAPHIQUE 4. ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN PAR NATIONALITÉ (2000-2015)



Source : Secours Catholique.

Champs : Personnes de référence et enfants des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, les adultes rencontrés avaient en moyenne 43 ans pour les Français et 39 ans pour les étrangers. Les graphiques décrivent l'évolution de l'âge moyen des adultes (graphique 4a) ou des enfants (4b) au sein des ménages rencontrés entre 2000 et 2015.

1.2.3. Une fragilité croissante des familles et de leurs enfants accentuée par la crise de 2008

La composition des ménages n'a que très peu évolué en 2015 (tableau 3). Les familles monoparentales, dont les mères isolées constituent la très grande majorité, représentent toujours la plus grande part des ménages accueillis (28,8 %), suivies des hommes seuls (22,8 %). Ces deux types de ménages apparaissent par ailleurs comme les plus vulnérables à la pauvreté extrême : la proportion de familles monoparentales est en effet plus de trois fois plus importante au Secours Catholique que dans l'ensemble de la population française². Celle des hommes seuls est près de deux fois plus importante. En comparaison, les couples sans enfant et, dans une moindre mesure, les couples avec enfants et les femmes seules sont sous-représentés dans les accueils et se montrent de fait moins précaires.

2 - Les chiffres fournis par l'Insee ne font pas la distinction entre pères et mères isolés au sein des familles monoparentales. Leurs indices de fragilité respectifs ne peuvent donc pas être calculés dans le tableau 3.

		SECOURS CATHOLIQUE		INDICE DE FRAGILITÉ (*)			
		2014	2015	2000	2005	2010	2015
Sans enfant	Homme seul	23,7 %	22,8 %	2,31	2,04	1,67	1,60
	Femme seule	16,4 %	16,4 %	0,87	0,79	0,79	0,79
	Couple	6,0 %	6,1 %	0,28	0,24	0,23	0,24
	Sous-total sans enfant	46,1 %	45,3 %	0,93	0,84	0,76	0,75
Avec enfants	Père isolé	3,5 %	3,6 %	3,46	3,22	3,40	3,47
	Mère isolée	25,6 %	25,2 %				
	Couple	21,9 %	23,0 %	0,71	0,71	0,79	0,83
	Sous-total avec enfants	51,0 %	51,8 %	1,24	1,27	1,41	1,48
Ménage complexe		2,9 %	2,9 %	-	0,98	1,05	0,71

Sources : Secours Catholique et Insee, RP 2000-2016 (*).

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

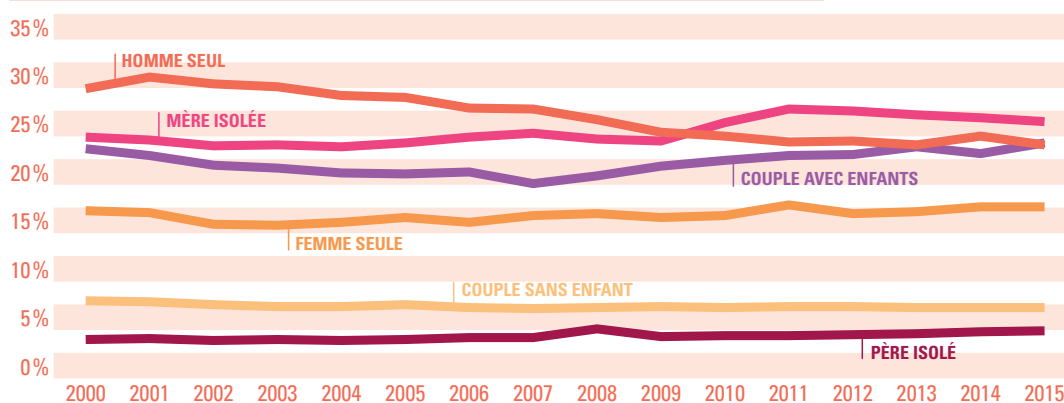
Lecture : En 2015, 22,8 % des ménages rencontrés étaient constitués d'hommes seuls, 23 % de couples avec enfants. L'indice de fragilité (*) se calcule comme le rapport de ces proportions sur les mêmes proportions observées dans la population française dans son ensemble. Un ménage complexe est composé de deux familles, de plusieurs personnes isolées qui ne constituent pas une famille, ou de personnes isolées et de famille(s).

Ce constat masque toutefois une évolution majeure au cours des quinze dernières années. En effet, alors que les hommes seuls étaient depuis longtemps les plus nombreux, leur part n'a cessé de diminuer depuis 2001 (malgré une légère rupture de tendance en 2013, voir *supra*) tandis que la part des mères isolées devenait plus grande au tournant de la dernière décennie. Parallèlement, l'augmentation de la proportion de couples avec enfants et plus marginalement de pères isolés reste une tendance longue qui se poursuit (graphique 5). Au total, ce sont donc les familles et les enfants en leur sein qui ont connu un appauvrissement relatif, en particulier après la crise de 2008, comme en témoigne l'augmentation continue de leur indice de fragilité. Ces familles avec enfants représentent désormais la majorité des ménages rencontrés (51,8 %).

De fait, la taille des ménages rencontrés reste stable (2,5 personnes en moyenne en 2015), de même que le nombre d'enfants au sein des familles (2,11 en moyenne la même année), et ce malgré le vieillissement observé pour les personnes de référence accueillies. L'ensemble de ces résultats fait écho aux indicateurs précédents sur la pauvreté des jeunes au sein des familles et aux observations du rapport 2015 du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) : la proportion d'enfants et de jeunes adolescents vivant au sein de ménages pauvres augmente régulièrement depuis plusieurs années³.

3 - CNLE, *Les chiffres clés de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, Les cahiers du CNLE, 2015 : https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/CNLE_Chiffres_Cles_2015.pdf

GRAPHIQUE 5. ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION PAR TYPE DE MÉNAGE (2000-2015)



Source : Secours Catholique.

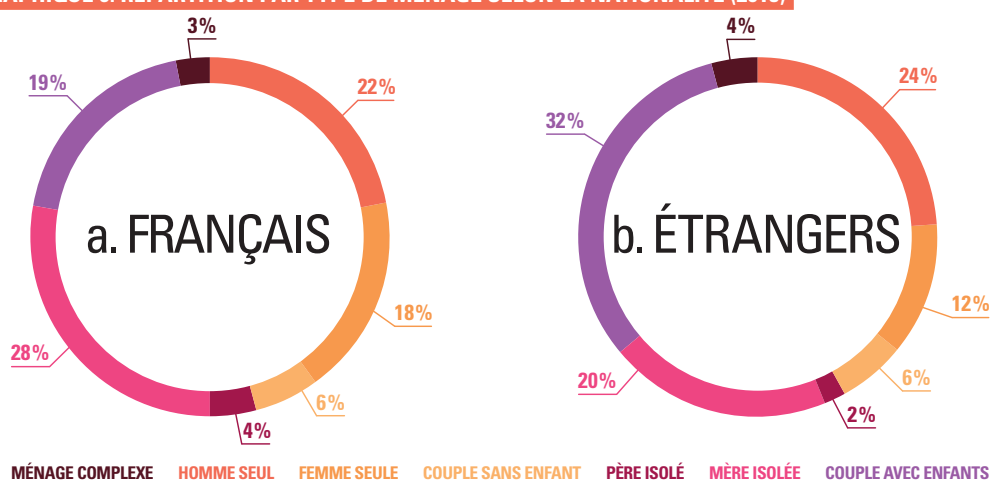
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, 22,8 % des ménages rencontrés étaient constitués d'hommes seuls. Les courbes décrivent l'évolution de la répartition par types de ménages rencontrés entre 2000 et 2015.

La fragilité croissante des familles avec enfants depuis un peu plus de cinq ans est certes une conséquence de la crise, qui les a plus profondément touchées à travers une diminution de leurs ressources et un poids croissant de leurs charges. Cette fragilité s'explique également par un changement des caractéristiques des différents types de ménages rencontrés et doit notamment être mise en relation avec l'augmentation du nombre d'étrangers au sein des accueils depuis 2008, étrangers dont la situation est en moyenne plus précaire. En effet, auparavant plus souvent hommes seuls, les ménages étrangers sont désormais largement surreprésentés parmi les couples avec enfants (graphique 6). Parallèlement, la plus forte proportion d'étrangers sans statut légal parmi les hommes seuls explique le ralentissement de la diminution de leur part ces dernières années et leur rajeunissement. Les ménages français sont au contraire plus nombreux parmi les familles monoparentales et les femmes seules, dont les personnes de référence sont en moyenne plus âgées.

Les différences observées en fonction de la nationalité, au regard du genre, de l'âge et de la composition familiale sont le reflet plus profond d'un changement du profil des étrangers accueillis par le Secours Catholique depuis quinze ans et le miroir plus global du changement de la structure de la population étrangère en France. Elles traduisent la baisse de la part des pays d'émigration traditionnels (notamment du Maghreb, dont les populations sont vieillissantes), la diversification des origines, la hausse de la part des populations originaires d'Afrique subsaharienne et d'Europe de l'Est (dont une proportion grandissante reste sans statut ou en attente de statut et en moyenne plus jeune) et l'importance des migrations par regroupement familial, avec en parallèle une autonomisation des migrations féminines. Les caractéristiques de la population étrangère sont détaillées ci-après.

GRAPHIQUE 6. RÉPARTITION PAR TYPE DE MÉNAGE SELON LA NATIONALITÉ (2015)



Source : Secours Catholique.

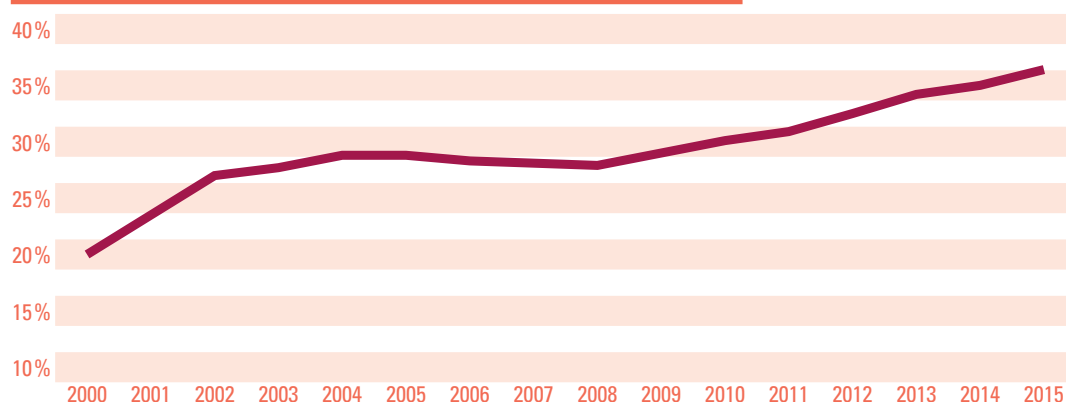
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, 22 % des ménages français rencontrés étaient constitués d'hommes seuls. Les graphiques décrivent la répartition par type de ménage des ménages français (graphique 6a) ou étrangers (6b) rencontrés.

1.2.4. Une population étrangère en mutation et de plus en plus précaire

La part des étrangers parmi les personnes accueillies au Secours Catholique (36,4 %) a continué de croître en 2015 (+ 1,4 point par rapport à l'année précédente), s'inscrivant en cela dans une tendance longue (graphique 7). Leur proportion a augmenté de près de 9 points entre 2000 et 2004 pour se stabiliser ensuite et reprendre une progression régulière et d'ampleur équivalente après la crise de 2008 (+ 8 points).

GRAPHIQUE 7. ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'ÉTRANGERS (2000-2015)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence rencontrées par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, 36,4 % des personnes de référence des ménages rencontrés étaient de nationalité étrangère. Le graphique décrit l'évolution de cette proportion entre 2000 et 2015.

PAUVRES PARCE QUE MIGRANTS, OU MIGRANTS PARCE QUE PAUVRES ?

Antoine Pécoud, professeur de sociologie à l'université Paris 13

Un des enseignements du rapport statistique 2016 du Secours Catholique concerne l'augmentation de la part des étrangers au sein de la population pauvre. Cette augmentation n'est pas corrélée à une augmentation du nombre d'étrangers en France : ce n'est pas parce qu'il y a plus d'étrangers qu'il y a plus d'étrangers pauvres ; c'est plutôt que les étrangers sont plus exposés à la pauvreté. Comment interpréter ce lien entre migration et pauvreté ? Qu'est-ce que cette population croissante d'étrangers pauvres nous apprend de l'évolution des flux migratoires, des politiques migratoires – et de la société française dans son ensemble ?

Si l'on excepte les ressortissants de l'Union européenne, dont le statut juridique et les droits sont assez proches de ceux des citoyens français, les migrants font face à un certain nombre d'obstacles et de difficultés qui rendent leur situation souvent fragile. Au quotidien, la maîtrise imparfaite de la langue, la méconnaissance du fonctionnement de la société française, le déracinement et l'absence de réseaux, le racisme et les discriminations, sont autant de facteurs qui pénalisent les étrangers. À cela s'ajoutent deux autres facteurs prépondérants : l'accès aux droits et la situation sur le marché du travail.

Contrairement à nombre d'idées reçues, les migrants ont – pour reprendre l'expression d'Hannah Arendt – « le droit d'avoir des droits ». Même les sans-papiers jouissent des droits fondamentaux, qui peuvent jouer un rôle central dans la prévention de la pauvreté : c'est par exemple le cas de la protection sur le lieu de travail ou de l'accès aux soins médicaux d'urgence. Mais la mise en œuvre effective de ces droits dépend de l'État, qui leur a refusé le droit d'être sur son territoire. On comprend donc qu'il puisse être difficile pour les étrangers en situation irrégulière d'être protégés : non seulement est grande la crainte de réclamer des droits (et donc de s'exposer à la lumière quand ils préfèrent vivre dans l'ombre), mais encore faut-il que les institutions chargées de leur situation fassent preuve de bonne volonté. Le présent rapport donne hélas de nombreux exemples du contraire : dispositifs d'accueil sous-dimensionnés, absence de soutien aux

associations qui aident les migrants, élaboration de conditions toujours plus draconiennes, etc.

Le problème est ainsi autant juridique que politique. Les États s'emploient à réduire l'accès des migrants aux droits : c'est en partie la conséquence d'une réduction plus générale du périmètre de l'État providence dans un contexte de réformes d'inspiration néolibérale, mais c'est aussi une stratégie de politique migratoire. Le raisonnement sous-jacent est que les étrangers souhaitent « abuser » de la solidarité nationale et que, si on réduit cette solidarité, on réduit aussi les raisons qui attirent les migrants en France. Dans cette perspective, la pauvreté des migrants serait le résultat des mauvais choix opérés par ces derniers ; elle prouve qu'ils ont eu tort de quitter leur pays, que leur décision de migrer n'a pas amélioré leur sort, et qu'il est donc logique qu'ils rentrent chez eux et que l'on dissuade d'autres candidats au départ de venir à leur tour. Pour lutter contre la pauvreté des migrants, il faudrait donc avant tout lutter contre les migrants.

Ce raisonnement est fondamentalement vicié, car la pauvreté des migrants trouve ses causes non dans la migration elle-même, mais dans le fonctionnement de la société d'accueil, et en particulier de son marché du travail. Si les migrants viennent en France, c'est certes parce qu'ils le décident, mais aussi parce que des secteurs de l'économie française (construction, services à la personne, restauration...) reposent sur leur travail sous-payé, sous-protégé et non déclaré. Ces secteurs ne peuvent pas être délocalisés, mais sont exposés à une forte concurrence et requièrent une main-d'œuvre flexible, peu attractive pour les travailleurs européens (même au chômage). L'essor de la sous-traitance, ainsi que l'absence quasi complète de contrôle par les inspecteurs du travail rendent possible la généralisation de conditions d'emploi qui favorisent la pauvreté. Il est donc vain de penser se débarrasser de la pauvreté en se débarrassant des migrants. C'est au cœur des sociétés d'accueil, en repensant les mécanismes d'aide et de solidarité, que l'on trouvera les solutions pour lutter efficacement contre la pauvreté des étrangers.

Par ailleurs, la proportion d'étrangers accueillis au sein du Secours Catholique a augmenté bien plus rapidement que dans la population générale (tableau 4). En effet, alors que leur part y était près de 4 fois plus élevée en 2000, elle y est 6 fois plus élevée en 2015 : non seulement les étrangers représentent une population extrêmement fragile, au regard de leur forte surreprésentation au Secours Catholique, mais leur vulnérabilité à la pauvreté n'a cessé de croître depuis quinze ans.

TABLEAU 4. INDICE DE FRAGILITÉ DES ÉTRANGERS

	2000	2005	2010	2015
Secours Catholique	20,0 %	28,8 %	30,1 %	36,4 %
Recensement (*)	5,6 %	5,8 %	5,9 %	6,4 %
Indice de fragilité (*)	3,6	5,0	5,1	5,7

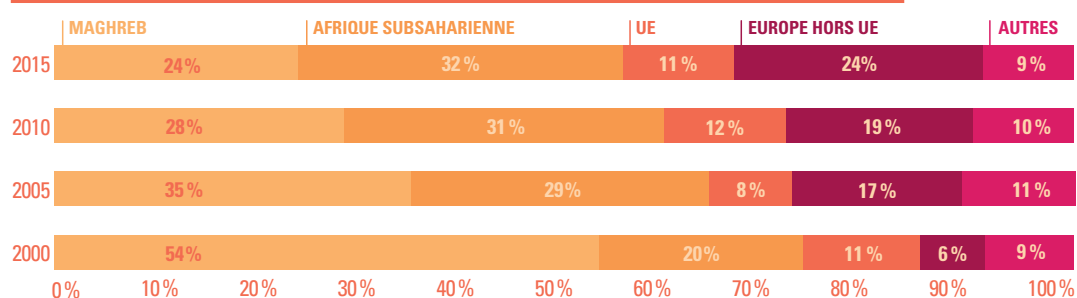
Sources : Secours Catholique et Insee, RP 2000-2016 (*).

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, les personnes de nationalité étrangère représentaient 6,4 % de la population française dans son ensemble et 36,4 % des personnes rencontrées par le Secours Catholique. L'indice de fragilité (*) se calcule comme le rapport de cette deuxième proportion sur la première.

Cette fragilisation observée pour la situation des étrangers rencontrés reflète un profond changement dans leur profil, qui a pu les amener à pousser la porte du Secours Catholique, faute d'alternative. Si les Algériens et les Marocains restent les plus nombreux (20,5 % des étrangers rencontrés), la part relative des Maghrébins a continuellement et considérablement diminué au cours des quinze dernières années. Alors qu'ils représentaient de loin la majorité des étrangers accueillis en 2000 (53,5 %), ils n'en représentent en 2015 que moins d'un quart, dépassés depuis 2010 par les personnes originaires d'Afrique subsaharienne (31,8 % en 2015) et à part égale avec les personnes originaires des pays est-européens hors UE (24 %). La proportion de ces dernières a notablement augmenté, de plus de 3 points entre 2014 et 2015 (graphique 8). Le profil des Européens de l'UE s'est également modifié : les nouveaux pays entrés dans l'Union à la suite de ses élargissements successifs (notamment avec la Bulgarie et la Roumanie) ont remplacé les pays d'émigration traditionnels que sont l'Italie, l'Espagne ou le Portugal. Les autres régions d'origine sont plus marginales et beaucoup plus diverses : les trois nationalités dont la part reste substantielle représentent les Turcs, les Syriens et les Haïtiens.

GRAPHIQUE 8. ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION PAR ORIGINE DES ÉTRANGERS (2000-2015)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence étrangères rencontrées par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, 24 % des personnes de référence des ménages rencontrés de nationalité étrangère étaient originaires du Maghreb. Les barres décrivent l'évolution de la répartition des étrangers par origine géographique entre 2000 et 2015.

Ces changements se sont traduits par une baisse globale de la durée moyenne de présence sur le territoire des étrangers rencontrés par le Secours Catholique : de 8,5 années en 2010 à 6,3 années en 2015. Les Subsahariens et les Européens de l'Est (UE et hors UE) ont en moyenne les durées de présence sur le territoire les plus faibles et sont proportionnellement bien plus nombreux à être entrés en France il y a moins de cinq ans. Ainsi, alors que la population étrangère a globalement vieilli à l'échelle nationale, à l'image des populations maghrébines et des pays du sud de l'Europe désormais mieux installées, sont arrivées au Secours Catholique de nouvelles vagues d'étrangers de nationalités plus diverses, en moyenne plus jeunes, plus féminines mais également arrivées plus récemment sur le territoire. Ces caractéristiques rendent leur situation plus précaire.

Un autre facteur explicatif de la plus grande exposition à la pauvreté des étrangers rencontrés, en particulier ceux originaires des pays hors UE, réside dans l'évolution de leur statut légal. En effet, alors que les parts d'étrangers en règle ou en attente de statut ont fortement diminué, respectivement depuis 2000 et 2005, pour stabiliser leurs fluctuations à des niveaux plus faibles depuis la crise, la part des étrangers sans papiers a quant à elle plus que doublé entre 2000 et 2004. Elle s'est ensuite stabilisée jusqu'en 2011 avant de repartir à la hausse pour doubler de nouveau. En 2015, les sans-papiers représentent 18,5 % des étrangers hors UE rencontrés, ce qui correspond à une augmentation régulière de près de 3 points par an depuis 2011 (tableau 5). Ils constituent par ailleurs près du quart des étrangers hors UE entrés en France depuis moins de cinq ans, plus de la moitié de ces derniers étant également toujours en attente de statut. Majoritairement des hommes, les trois quarts d'entre eux sont originaires de pays d'Europe hors UE (41,9 %, dont notamment le Kosovo, l'Albanie, l'Arménie, la Russie avec des personnes de Tchétchénie et la Géorgie) et d'Afrique subsaharienne (33,5 %, dont notamment les deux Congos et la Guinée).

TABLEAU 5. SITUATION LÉGALE DES ÉTRANGERS (HORS UE)

	2000	2005	2010	2014	2015
Statut accordé	59,1 %	43,3 %	50,5 %	43,5 %	42,9 %
Statut demandé en attente	36,9 %	45,9 %	40,1 %	41,0 %	38,6 %
Débouté, sans papiers	4,0 %	10,8 %	9,4 %	15,5 %	18,5 %

Source : *Secours Catholique.*

Champ : *Personnes de référence étrangères (hors UE) rencontrées par le Secours Catholique.*

Lecture : *En 2015, 18,5 % des personnes de référence des ménages rencontrés de nationalité étrangère (hors UE) étaient sans papiers. Elles étaient 15,5 % en 2014.*

Considérés conjointement, tous ces éléments permettent de comprendre la fragilisation croissante d'une partie de la population étrangère que l'on retrouve au Secours Catholique. Plus jeune et plus féminine, arrivée récemment, ayant une moindre maîtrise du français, isolée et sans réseaux d'entraide, son insertion par un emploi stable et/ou de qualité est vraisemblablement plus difficile et son extrême pauvreté de fait plus prégnante. Parmi ces étrangers, ceux qui sont sans ressources n'ont peut-être pas connaissance de leurs droits ou sont tout simplement sans droits reconnus, notamment au travail. Ils demeurent par essence hors du cadre d'action des services sociaux. Le recours à des associations comme le Secours Catholique peut alors représenter la seule alternative possible en vue d'améliorer leur situation.

Les situations observées dans les accueils du Secours Catholique sont un miroir grossissant de la démographie de la pauvreté au niveau national. De la même manière, dans son rapport 2015 le CNLE observe une fragilité croissante des familles et de leurs enfants, des personnes âgées isolées, de certaines catégories d'étrangers et plus globalement des personnes durablement à l'écart du marché de l'emploi et du logement stables⁴. Parmi ces populations, le Secours Catholique accueille les plus défavorisés et marginalisés. La section qui suit examine ainsi les aspects monétaires de cette pauvreté et sa traduction en matière de précarité des conditions de vie.

4 - Voir *Les chiffres clés de la pauvreté et de l'exclusion sociale, op. cit.*



ÉTRANGERS ET PAUVRETÉ

L'un des phénomènes constants depuis plusieurs années est l'augmentation régulière de la proportion de personnes étrangères dans les accueils du Secours Catholique-Caritas France.

Cette augmentation conséquente depuis les années 2000 ne correspond en rien à celle de la population étrangère présente en France – population globalement stable – mais s'explique par plusieurs éléments.

Le premier est lié à la précarisation rampante des étrangers, conséquence de la restriction de leurs droits. De nombreux migrants font partie du groupe des personnes qui n'ont pas « recours » à des droits auxquels elles peuvent prétendre (pour des raisons similaires aux autres situations de « non-recours »). Mais bien d'autres migrants n'ont pas accès à ces droits car ils n'ont légalement pas le droit d'en bénéficier : restrictions des conditions d'accès aux prestations familiales, durée de présence régulière en France exigée pour le RSA, interdiction de travailler notamment pour tous ceux qui sont en demande d'asile, etc.

À ce phénomène s'ajoute la fragilisation des dispositifs publics d'accueil des étrangers récemment arrivés en France. L'orientation des personnes migrantes vers les accueils du Secours Catholique est certes encouragée par le principe et les pratiques que nous défendons – l'accueil inconditionnel de toute personne en situation de pauvreté. Elle l'est d'autant plus que bien des dispositifs publics – et des structures associatives qui en dépendent – établissent *a contrario* des critères et un « tri » dans leurs accueils, excluant d'emblée certains publics. Le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile, malgré les réformes votées, n'en finit pas d'être sous-dimensionné par rapport aux besoins et de produire, année après année, des exclusions de toutes sortes. La politique de non-résorption des bidonvilles, masquée par un discours de fermeté, ne fait que déplacer la pauvreté en évacuant des milliers de personnes de campements en campements (notamment les ressortissants européens, ceux que l'on dit « Roms »).

Les politiques publiques, encouragées en cela par une opinion de plus en plus réticente, fragilisent ainsi la situation des migrants et affaiblissent les structures en charge de les accompagner. Les associations comme le Secours Catholique qui maintiennent une démarche d'accueil et d'aide inconditionnelle sont devenues en quelques années les « dernières bouées » auxquelles les migrants pauvres – et notamment de nombreux exilés récemment arrivés en France – viennent demander soutien, conseil et secours.

Dans ce contexte, les équipes du Secours Catholique développent des formes d'accueil et d'accompagnement très variées : accueil, accompagnement et aides de premier secours, conseils et aides dans les démarches d'accès aux droits, rencontres ou organisations de manifestations conviviales, culturelles, apprentissage du français, etc. Des priorités majeures se font jour : développer les espaces et les modalités de rencontres entre Français et migrants pour que les gens se connaissent, que les peurs tombent, que les solidarités se renforcent, que le vivre-ensemble se concrétise ; promouvoir le droit à la dignité par l'activité et l'attribution d'un revenu aux personnes privées du droit au travail ; interpeller les élus et les inciter à faire preuve de pragmatisme car la plupart des migrants sans papiers et déboutés présents en France continueront leur vie en France, et qu'il faut faciliter l'accès aux droits de ceux qui en sont privés du fait de leur statut.

« Une difficulté c'est que les gens ne nous connaissent pas, ils pensent qu'on est venus uniquement pour une vie meilleure mais en réalité on est venus parce qu'on n'avait pas d'autre choix ! »

« Le fait d'être toujours dans une posture de demande c'est une forme de pauvreté qui me fait souffrir (je dois demander pour tout). Le fait de devoir toujours demander de l'aide c'est une vraie forme de pauvreté. »

« Comme on n'a pas de travail on se retrouve dans la pauvreté. Cette misère elle peut durer toujours si tu ne fais pas une rencontre, si tu n'as pas l'école. Quand tu arrives tu n'as pas de travail et tu ne peux pas travailler, tu te retrouves sans rien. »

RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE



2. RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE

2.1. La situation financière des ménages

2.1.1. De plus en plus de ménages sans ressources

En 2015 le revenu médian des ménages accueillis au Secours Catholique et percevant des ressources est de 932 €, contre 924 € en 2014, ce qui représente une augmentation de 1 % environ. Sur une tendance plus longue, ce revenu médian a augmenté de 3,9 % en euros constants entre 2010 et 2015. Cette augmentation en euros constants est le signe que les ménages accueillis au Secours Catholique, qui perçoivent des revenus, ont des revenus de plus en plus élevés. S'ils poussent la porte du Secours Catholique, c'est que ce niveau n'est plus suffisant pour couvrir leurs charges. Dans le focus thématique 3, nous examinons de plus près les types de demande exprimées par les ménages selon leur niveau de revenu. Les résultats montrent que les ménages des tranches de ressources les plus élevées viennent surtout pour des demandes matérielles, d'aide au règlement de factures, ou d'impayés.

TABLEAU 6. ÉVOLUTION DU REVENU MÉDIAN NON NUL DES MÉNAGES RENCONTRÉS

	2010	2014	2015	Variation			
				2014-2015		2010-2015	
				en %	en €	en %	en €
Revenu médian non nul	850 €	924 €	932 €	+0,9 %	+8 €	+9,6 %	+82 €
En euros constants 2015	897 €	924 €	932 €	+0,9 %	+8 €	+3,9 %	+35 €

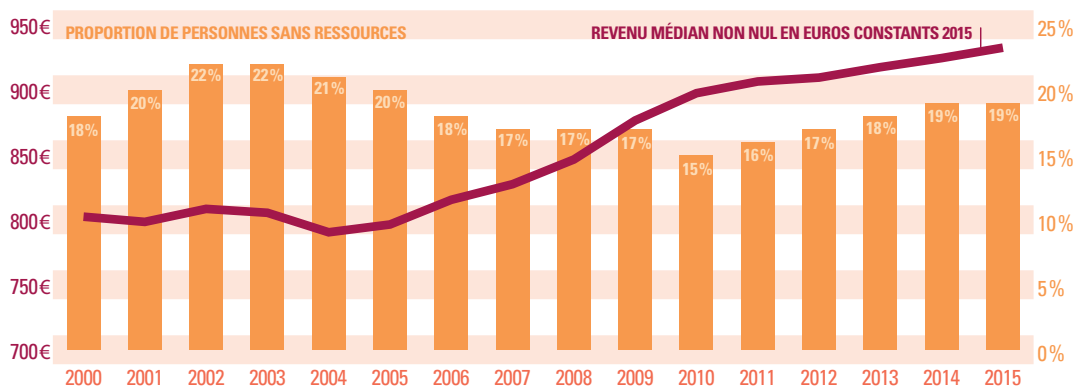
Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages rencontrés par le Secours Catholique ayant un revenu non nul.

Lecture : En 2010, les ménages disposant d'un revenu non nul avaient un revenu médian de 850 € ce qui correspond à 897 €, en euros constants 2015.

Le graphique 9 montre l'évolution du niveau de ressources des ménages ayant un revenu non nul accueillis au Secours Catholique depuis 2000. Il pointe une augmentation constante depuis 2005, qui s'est cependant ralentie après 2010.

GRAPHIQUE 9. ÉVOLUTION DU REVENU MÉDIAN NON NUL ET DE LA PROPORTION DE MÉNAGES SANS RESSOURCES (2000-2015)



Source : Secours Catholique.

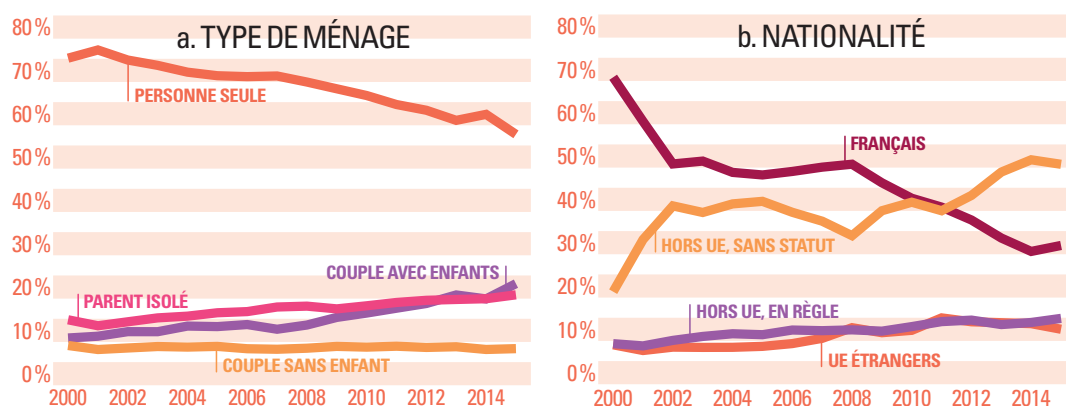
Champ : Ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2000, le revenu médian non nul était de 800 €, en euros constants 2015. La proportion de ménages accueillis sans ressources était de 18 %.

Parallèlement à cette évolution, la proportion de ménages sans ressources a continué d'augmenter parmi les personnes accueillies au Secours Catholique depuis 2010. Elle atteint 19,5 % en 2015, soit 0,7 point de plus qu'en 2014, et 4 points de plus qu'en 2010. Alors que la part de ces ménages baissait depuis 2004, elle est repartie à la hausse après la crise. Cette évolution est le reflet de plusieurs tendances : d'une part les effets retardés de la crise, et l'arrivée en fin de droits d'une partie importante des ménages frappés par cette situation, et d'autre part la proportion croissante d'étrangers sans statut dans les accueils du Secours Catholique, où ils représentent presque la moitié des ménages sans ressources (48 %) en 2015 (graphique 10b). Comme montré dans le graphique 10b, la part des étrangers sans statut parmi les ménages sans aucune ressources accueillis au Secours Catholique ne cesse d'augmenter depuis 2011, et elle dépasse même la proportion de Français qui sont pourtant majoritaires parmi l'ensemble des ménages accueillis. Cette augmentation est également constatée dans une moindre mesure pour les ménages étrangers (UE ou hors UE avec statut).

On constate également que ces ménages sans ressources, s'ils sont principalement des hommes seuls (38 % en 2015), sont pour une part de plus en plus importante des couples avec enfants (21 % en 2015) ou des mères isolées (16 %). Ces résultats sont à rapprocher des constats démographiques précédents, qui soulignent une augmentation importante de la part d'étrangers parmi les ménages accueillis, sans statut notamment, lesquels sont pour beaucoup des familles avec enfants.

GRAPHIQUE 10. RÉPARTITION DES MÉNAGES NE PERCEVANT AUCUNES RESSOURCES PAR TYPE DE MÉNAGE ET PAR NATIONALITÉ (2000-2015)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages rencontrés par le Secours Catholique et ne percevant aucune ressource.

Lecture : En 2000, environ 73 % des ménages sans aucune ressource accueillis au Secours Catholique étaient des personnes seules, 12 % étaient des parents isolés.

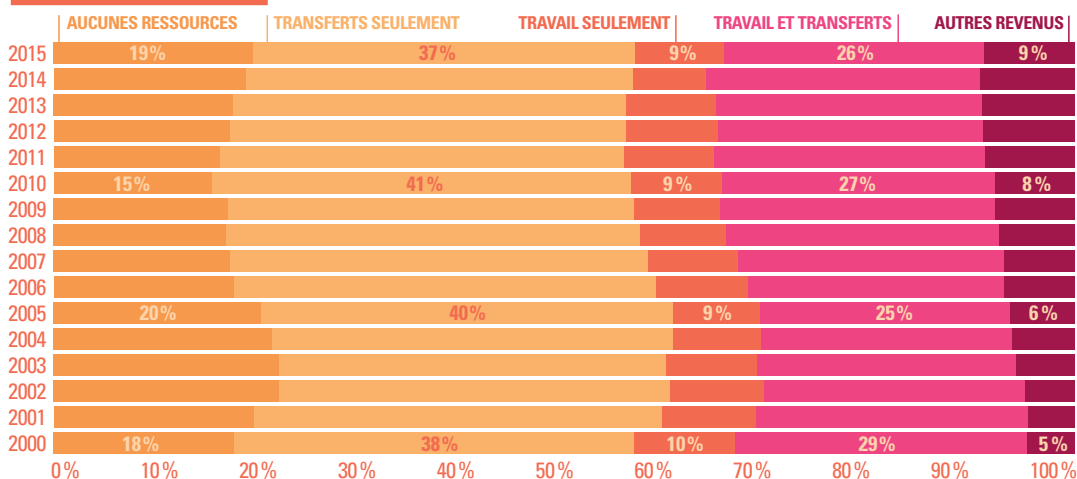
Ces deux tendances presque contradictoires d'une augmentation de la proportion de personnes sans ressources et en situation de précarité extrême, mais aussi de l'accueil de ménages dont le revenu augmente, sont révélatrices d'une diversification des situations financières rencontrées par le Secours Catholique et d'une tendance à la polarisation des revenus.

2.1.2. Des structures de revenu plus complexes

Le graphique 11 détaille l'évolution de la structure des revenus des ménages accueillis depuis 2000. Outre la forte fluctuation de la part des personnes sans ressources, on observe que la part des ménages percevant des revenus du travail⁵ est restée remarquablement stable ces quinze dernières années, et se situe autour de 36 %. Au contraire, la proportion de ménages dépendant de transferts seulement est en légère diminution depuis 2010.

En 2015, près de 9 % des ménages accueillis déclarent toucher d'autres types de revenus, en dehors des revenus du travail ou des transferts formels. Il s'agit de revenus ponctuels, informels, constitués d'aides de l'entourage, d'associations ou de revenus de débrouille. Ils s'avèrent un complément indispensable pour les ménages qui les perçoivent. En effet, pour 29 % des ménages percevant ce type de revenu, il s'agit de leurs seules ressources. Pour les autres, ces revenus informels complètent d'autres sources de revenus, issus de transferts (48 %), du travail (4 %), ou des deux (19 %).

GRAPHIQUE 11. ÉVOLUTION DES TYPES DE RESSOURCES PARMIS L'ENSEMBLE DES MÉNAGES ACCUEILLIS DEPUIS 2000



Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, 19 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique étaient sans aucune ressource, 37 % disposaient de ressources issues de transferts sociaux uniquement.

5 - Les revenus du travail incluent également les revenus dérivés du travail, comme les allocations chômage ou les retraites.

La part des ménages percevant ces revenus informels augmente faiblement chaque année mais de façon constante depuis 1999. C'est le signe que pour une partie grandissante des ménages, il n'y a plus d'autre solution que la débrouille. Les revenus du travail ou les transferts sont insuffisants pour couvrir leurs charges, et la recherche d'autres ressources s'avère essentielle. Cette évolution de la structure des revenus des personnes accueillies par le Secours Catholique montre que, loin des idées reçues, les personnes qui se trouvent en situation de pauvreté aujourd'hui doivent pour une grande partie d'entre elles déployer des efforts pour se sortir elles-mêmes de la précarité, sans pour autant y parvenir.

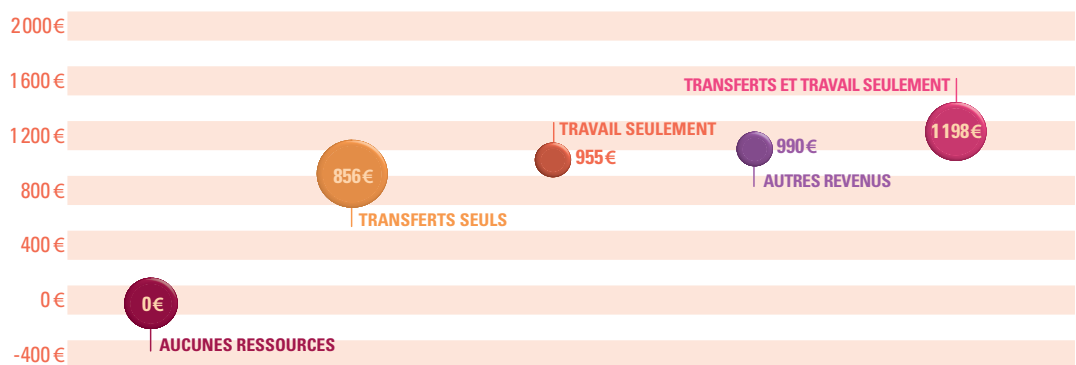
TABLEAU 7. REVENUS MÉDIANS PAR TYPE DE RESSOURCES							
	Revenu médian en euros 2015			Variation			
	2010	2014	2015	2014-2015		2010-2015	
				En %	En €	En %	En €
Transferts seulement	735 €	771 €	773 €	+0,3 %	+2 €	+5,2 %	+38 €
Travail seulement	845 €	854 €	900 €	+5,4 %	+46 €	+6,5 %	+55 €
Travail et transferts seulement	1 060 €	1 075 €	1 087 €	+1,1 %	+12 €	+2,5 %	+27 €
Autres revenus en plus	960 €	961 €	965 €	+0,4 %	+4 €	+0,5 %	+5 €
Ensemble	897 €	924 €	932 €	+0,9 %	+8 €	+3,9 %	+35 €

Source : Secours Catholique.
Champ : Ménages rencontrés par le Secours Catholique ayant des ressources.
Lecture : En 2010, le revenu médian des ménages avec comme unique source de revenu des transferts était de 735 €, en euros constants 2015.

Le tableau 7 présente les revenus médians des ménages selon le type de ressources qu'ils perçoivent, et l'évolution de ces revenus médians depuis 2010. Comme dans le rapport de l'an passé, nous constatons qu'ils augmentent, par rapport à 2014 et également par rapport à 2010. Cette hausse a même été particulièrement importante durant cette dernière année pour les ménages percevant des revenus du travail seulement. Elle est liée à une augmentation des revenus du travail dans les tranches basses plutôt que dans les tranches élevées, c'est-à-dire que les ménages percevant de faibles revenus du travail, au-dessous de 900 € par mois, ont vu leurs revenus augmenter légèrement, alors qu'au-dessus de la médiane (932 € constants 2015), les revenus sont restés stables.

Le graphique 12 compare le niveau moyen de ressources par type de ressources dans l'ensemble des ménages accueillis en 2015. Il indique aussi, par la taille des bulles, la proportion de ménages percevant différents types de ressources.

GRAPHIQUE 12. RÉPARTITION PAR TYPE DE RESSOURCES ET NIVEAU DE RESSOURCES



Source : Secours Catholique.

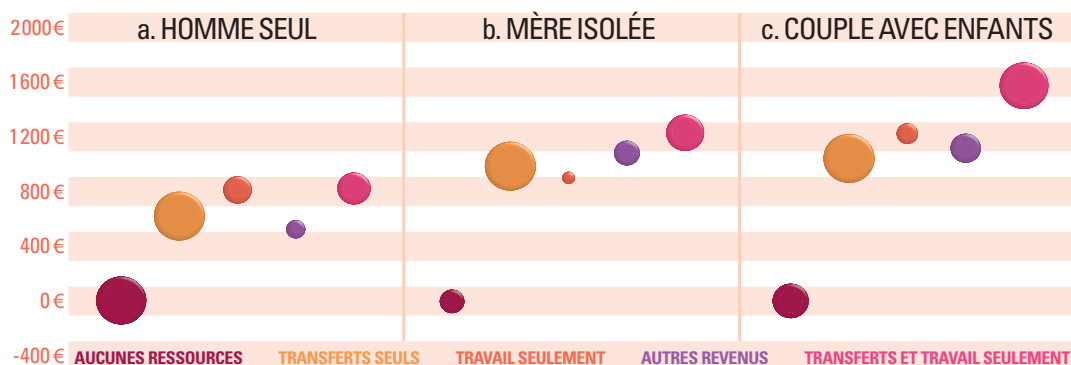
Champ : Ensemble des ménages rencontrés en 2015.

Lecture : La taille de la bulle indique la proportion de ménages dans cette situation, et la hauteur le niveau moyen de ressources des ménages dans cette situation. Ainsi, 19,5 % des ménages rencontrés en 2015 n'ont aucunes ressources, et leur niveau moyen de ressources est nul, tandis que 37 % des ménages ont comme seule source de revenu des transferts, et leur niveau moyen de ressources est de 856 €.

En 2015, 37 % des ménages accueillis ne vivent que des transferts et ne perçoivent pas de revenus issus d'un travail en cours ou passé. Les ressources de ces ménages proviennent majoritairement des prestations logement (70 %), du revenu de solidarité active (59 %) et des allocations familiales (35 %).

Si l'on décline cette répartition par type de famille, des différences de structure de revenu apparaissent nettement (graphique 13). Ainsi, les hommes seuls accueillis au Secours Catholique sont pour une grande partie sans aucunes ressources (34 %), ou tirent leurs revenus seulement des transferts sociaux (35 %), alors que peu travaillent. Il semble ainsi que dans cette catégorie de ménages, ce sont ceux en situation d'extrême précarité qui viennent demander l'aide du Secours Catholique. Ils ont d'ailleurs un niveau de revenu assez nettement inférieur aux ménages des autres catégories pour de mêmes types de ressources.

GRAPHIQUE 13. RÉPARTITION PAR TYPE DE RESSOURCES ET NIVEAU DE RESSOURCES POUR TROIS TYPES DE MÉNAGE



Source : *Secours Catholique.*

Champ : *Ensemble des ménages rencontrés en 2015.*

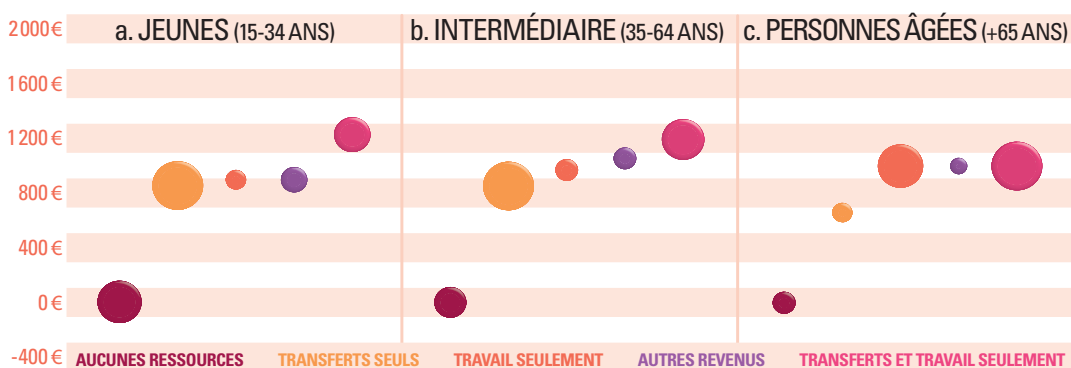
Lecture : *La taille de la bulle indique la proportion de ménages dans cette situation, et la hauteur le niveau moyen de ressources des ménages dans cette situation.*

Les mères isolées, elles, travaillent proportionnellement plus que les hommes seuls, et sont plus nombreuses à combiner transferts et revenus du travail. Les couples avec enfants perçoivent en moyenne des revenus plus élevés pour un même type de ressources.

Il est intéressant de noter que les revenus informels, dits « autres revenus », ne jouent pas le même rôle pour ces trois types de ménage. Dans le cas des hommes seuls, ils viennent compenser une absence de revenus ou des ressources trop faibles ; c'est également le cas pour les couples avec enfants : avec ce complément, les ménages parviennent à un niveau de ressources inférieur ou égal au montant de ressources que perçoivent ces mêmes types de ménages sans ce complément. On peut supposer alors que ces autres revenus viennent compenser des montants trop faibles. Au contraire, dans le cas des mères isolées, il semble que ces revenus s'ajoutent à des ressources d'un montant plus élevé, puisque le montant de revenu avec ce complément est supérieur à celui provenant de transferts seulement ou de travail seulement.

La distinction par âge, comme montré dans le graphique 14, est aussi révélatrice de différences dans les moyens d'existence accessibles le long du cycle de vie. Les jeunes ménages (15-34 ans) accueillis au Secours Catholique sont en grande partie sans ressources (28 %), ou dépendent uniquement des transferts (37 %). Seuls un quart d'entre eux perçoivent des revenus issus du travail. Cela contraste avec la situation des ménages d'âge intermédiaire (35-64 ans) qui sont 34 % à percevoir des revenus du travail, et davantage encore avec la situation des ménages âgés : 82 % d'entre eux perçoivent des revenus issus de leur retraite, et complétés pour la moitié d'entre eux par des transferts.

GRAPHIQUE 14. RÉPARTITION PAR TYPE DE RESSOURCES ET NIVEAU DE RESSOURCES POUR TROIS CATÉGORIES D'ÂGE



Source : *Secours Catholique.*

Champ : *Ensemble des ménages rencontrés en 2015.*

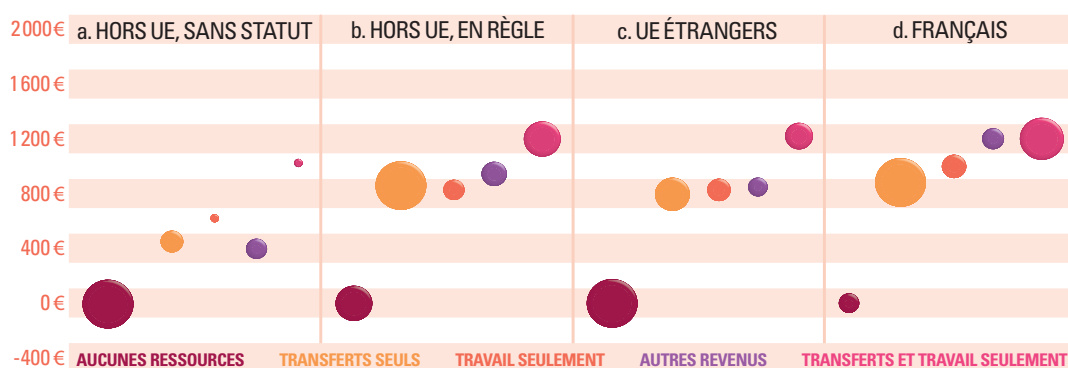
Lecture : *La taille de la bulle indique la proportion de ménages dans cette situation, et la hauteur le niveau moyen de ressources des ménages dans cette situation.*

Le graphique 15 décline ensuite les types de ressources perçues selon la nationalité de la personne de référence, et montre là aussi des différences importantes. Les étrangers en provenance de pays hors UE et dont la situation n'est pas régularisée vivent clairement en situation précaire. Sans droit au travail pour la plupart, une forte majorité (70 %) ne perçoit aucunes ressources, et une très faible part (4 %) perçoit des revenus du travail. Les autres vivent de transferts (17 %) ou de revenus de débrouille (12 %), et l'ensemble vit dans une situation de précarité extrême.

Les étrangers issus de pays de l'Union européenne, s'ils sont plus nombreux à travailler (24 %) et à percevoir des transferts (34 %), ont des profils qui se rapprochent plus des étrangers sans statut que des étrangers hors UE en situation régulière. Une majorité d'entre eux en effet ne perçoit aucune ressource, et une part non négligeable (10 %) doit compléter ses revenus par de la débrouille. Il s'agit donc aussi d'une population globalement précaire à qui le statut européen ne semble pas bénéficier pour l'accès à l'emploi ou aux prestations sociales. Nous verrons dans le focus thématique 3 sur les prestations sociales qu'en effet cette population a nettement moins recours à des prestations auxquelles elle aurait droit, comme le revenu de solidarité active (RSA). Malgré un statut européen *a priori* protecteur, cette population fait face à d'autres obstacles notamment une connaissance insuffisante de la langue française ce qui l'éloigne de l'emploi et de l'accès à certaines prestations.

En comparaison, les étrangers en provenance de pays hors UE et accueillis au Secours Catholique ont des structures de revenu plus comparables à celles des Français. Une proportion plus importante d'entre eux par rapport aux ménages français perçoit des revenus du travail (28 %) et/ou des transferts (68 %). Ils sont toutefois proportionnellement plus nombreux à ne percevoir aucune ressource (20 %) que les ménages de nationalité française (7 %).

GRAPHIQUE 15. RÉPARTITION PAR TYPE DE RESSOURCES ET NIVEAU MOYEN DE RESSOURCES SELON LA NATIONALITÉ



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés en 2015.

Lecture : La taille de la bulle indique la proportion de ménages dans cette situation, et la hauteur le niveau moyen de ressources des ménages dans cette situation.

2.1.3. Une polarisation du niveau de vie des ménages

Le niveau de vie⁶ médian des ménages du Secours Catholique est resté stable entre 2014 et 2015, alors qu'il connaissait depuis 2010 une augmentation (tableau 8). Cette stagnation s'explique principalement par la hausse de la proportion de ménages sans ressources reçus au Secours Catholique. En effet, le niveau de vie médian des ménages percevant un revenu a augmenté cette dernière année, et au cours des cinq dernières années.

6 - Le niveau de vie est égal à l'ensemble des ressources disponibles dans le ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

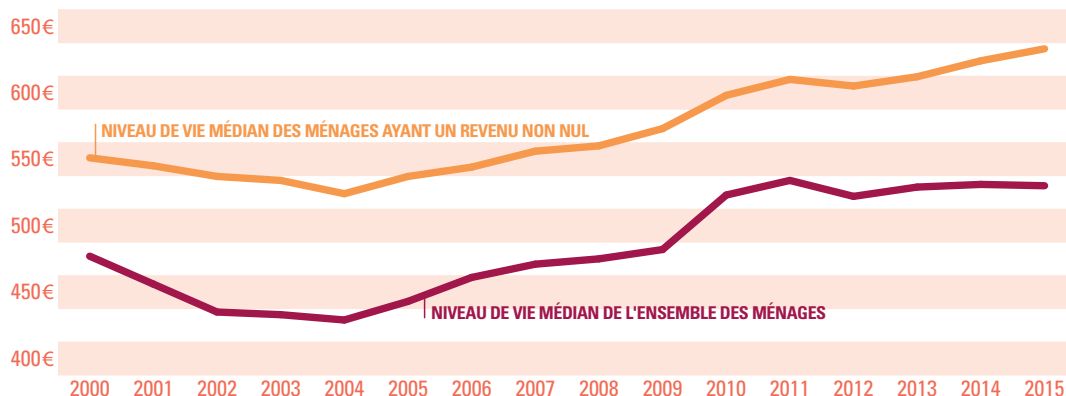
TABLEAU 8. NIVEAU DE VIE MENSUEL MÉDIAN DES PERSONNES RENCONTRÉES

	2010	2014	2015	Variation			
				2014-2015		2010-2015	
				en %	en €	en %	en €
Ensemble des ménages rencontrés							
Niveau de vie mensuel	495 €	531 €	530 €	-0,2%	-1 €	7,1%	+35 €
En euros constants 2015	523 €	531 €	530 €	-0,2%	-1 €	1,3%	+7 €
Ménages ayant un revenu non nul							
Niveau de vie mensuel	566 €	624 €	633 €	+1,4%	+9 €	+11,7%	+66 €
En euros constants 2015	598 €	625 €	633 €	+1,3%	+8 €	+5,9%	+35 €

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2010, le niveau de vie médian des ménages est de 495€, ce qui correspond à 523€, en euros constants 2015.

L'évolution de long terme sur la période 2000-2015 (graphique 16) montre qu'après avoir baissé, le niveau de vie médian des ménages accueillis augmente de façon quasi continue depuis 2004 puis se stabilise après 2013. Le niveau de vie médian des ménages percevant des ressources est lui reparti à la hausse après 2013.

GRAPHIQUE 16. ÉVOLUTION DU NIVEAU DE VIE MENSUEL MÉDIAN DES PERSONNES RENCONTRÉES DEPUIS 2000 (EUROS CONSTANTS 2015)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés depuis 2000.

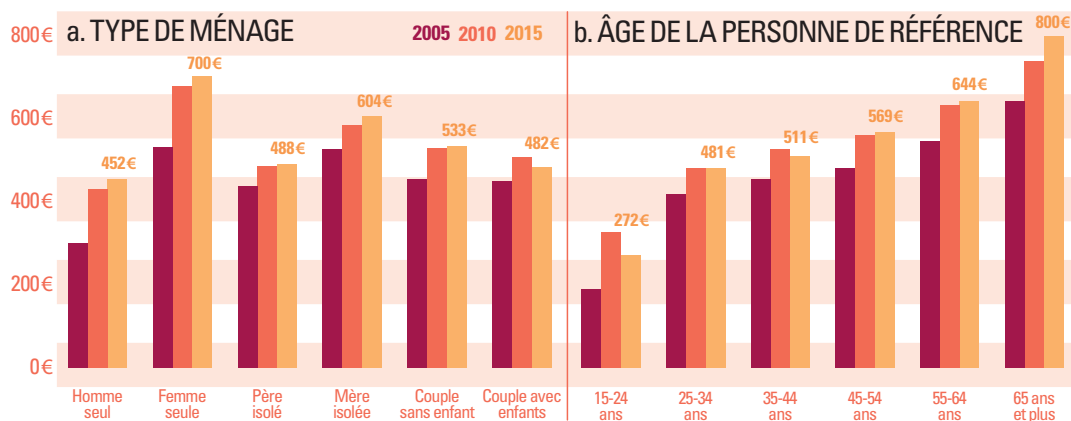
Lecture : En 2000 le niveau de vie mensuel médian de l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique était de 477€ (en euros constants 2015), et de 551€ en considérant uniquement les ménages ayant un revenu non nul.

La déclinaison des niveaux de vie et de leur évolution selon le type de ménage montre des disparités importantes au sein de ces catégories. Isolés ou avec des enfants, les hommes ont un niveau de vie plus faible que les femmes, qu'elles soient seules ou avec enfants. Pour le cas des parents isolés, cela reflète sans doute un accès inégal aux prestations sociales. Dans le cas de séparation des parents et de gardes alternées par exemple, il est fréquent que les allocations familiales ne soient attribuées qu'à un seul des deux parents, le plus souvent la mère. Seuls 18% des pères isolés accueillis au Secours Catholique déclarent toucher des prestations familiales, contre 49% des mères isolées, et la même proportion de couples avec enfants. Ce plus faible revenu traduit sans doute aussi une plus grande tolérance à la précarité chez les hommes, ou sinon une plus forte difficulté à venir demander de l'aide.

Au cours des cinq dernières années, les niveaux de vie médians des ménages ont légèrement augmenté ou sont restés stables, sauf pour les couples avec enfants dont le revenu médian a baissé. Cette baisse s'explique en partie par une proportion plus grande d'étrangers sans droit au travail parmi les familles, ou également de ménages en provenance de pays européens et qui sont sans ressources (voir graphique 10 notamment).

La distinction par âge dans le graphique 17b montre des disparités importantes. Les ménages les plus jeunes du Secours Catholique sont aussi les plus modestes, avec un niveau de vie médian de 272€ par mois en 2015. La corrélation positive entre les niveaux de vie médians et l'âge est le reflet de l'accumulation des moyens d'existence par les ménages au cours du cycle de vie. Cette corrélation positive est aussi le signe que le coût de la vie augmente avec l'âge plus rapidement que les revenus, ou que la tolérance vis-à-vis de conditions de vie précaires diminue avec l'âge. Cela revient à supposer qu'une personne de moins de 25 ans dont le niveau de vie est égal au niveau de vie médian observé chez les personnes âgées (+65 ans) venant au Secours Catholique ne ressent pas le besoin de solliciter une aide auprès d'associations telles que le Secours Catholique. Une explication est que ses coûts budgétaires sont moins élevés, et que ce montant de ressources lui suffit pour atteindre un niveau de vie qu'elle juge décent, ou qu'elle pourrait être plus tolérante face à des conditions de vie plus précaires.

GRAPHIQUE 17. ÉVOLUTION DES NIVEAUX DE VIE MÉDIANS SELON LE TYPE DE MÉNAGE ET L'ÂGE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE (EUROS 2015)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, le niveau de vie médian des hommes seuls est de 452€. Il est de 700€ pour les femmes seules.

2.1.4. Les indicateurs de pauvreté monétaire en question

L'Insee identifie comme pauvres les ménages dont le revenu par unité de consommation se situe au-dessous du seuil de pauvreté, lui-même étant fixé sur le niveau de vie médian de la population de référence dans une année donnée. Trois seuils sont couramment utilisés : le seuil à 60 % qui correspond au seuil européen, fixé à 60 % du niveau de vie médian, un deuxième, utilisé historiquement en France, fixé à 50 % du niveau de vie médian et un troisième, fixé à 40 %, qui identifie les ménages en situation d'extrême pauvreté. Le tableau 9 donne les taux de pauvreté à ces trois seuils dans la population du Secours Catholique et dans la population totale.

Le premier taux (seuil à 60 %) atteint 92,3 % en 2015 chez les ménages rencontrés par le Secours Catholique, il est en légère baisse par rapport à 2014. Il est surtout 6,6 fois plus élevé que le taux estimé dans la population totale, traduisant bien l'extrême fragilité de la population rencontrée au Secours Catholique. Le taux d'extrême pauvreté (seuil à 40 %) est estimé à 65,1 % en 2015, il est en très légère baisse par rapport à 2014, mais il est près de vingt fois plus élevé que dans la population française. Les deux tiers des ménages reçus par le Secours Catholique appartiennent aux 3,6 % des ménages les plus pauvres vivant en France. Rapporté à la population française, et au nombre de ménages accueillis par le Secours Catholique, ce taux de pauvreté sous le seuil à 40 % indique également qu'en 2014⁷, le Secours Catholique accueillait près de 41 % de la population française en situation d'extrême pauvreté.

TABLEAU 9. SEUILS ET TAUX DE PAUVRETÉ DANS LES ACCUEILS DU SECOURS CATHOLIQUE ET DANS LA POPULATION FRANÇAISE GÉNÉRALE					
	Seuil 2014	Population générale 2014	Secours Catholique		
			2015 ⁸	2014	2013
Seuil à 60 %	1 008 €	14,1 %	92,3 %	92,7 %	93,1 %
Seuil à 50 %	840 €	8,1 %	84,0 %	84,8 %	85,2 %
Seuil à 40 % ⁹	672 €	3,6 %	65,1 %	66,0 %	66,9 %

Sources : Insee, Secours Catholique.
Champs : Pour le Secours Catholique : ensemble des ménages rencontrés chaque année depuis 2013.
 Pour la population générale : personnes vivant en France métropolitaine et déclarant des revenus nuls ou positifs à l'administration fiscale.
Lecture : En 2014, 14,1 % de la population générale vivait dans un ménage pauvre (seuil de pauvreté à 60 %), c'était le cas de 92,7 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

7 - L'année 2014 est la dernière année pour laquelle le seuil de pauvreté est rendu disponible par l'Insee au moment de la rédaction de ce rapport. La population française était alors de 64,2 millions de personnes, et le Secours Catholique avait accueilli 1,42 million de personnes.

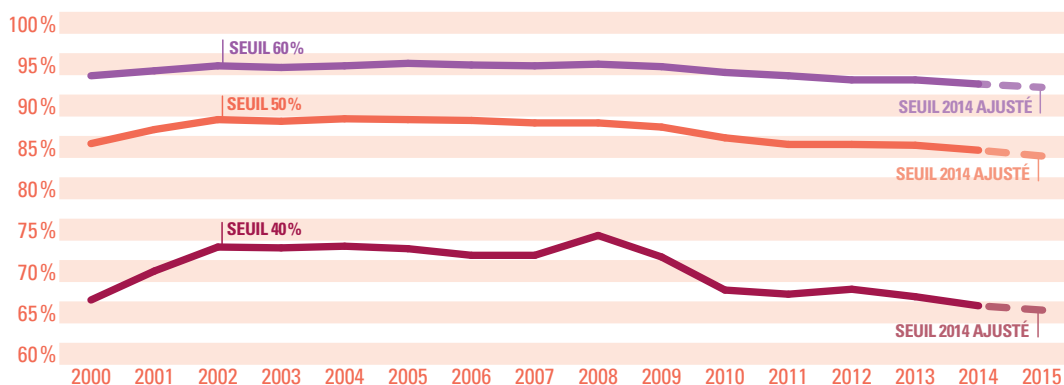
8 - Les taux 2015 sont calculés à partir des seuils de 2014 ajustés de l'inflation.

9 - Une meilleure distinction entre non-réponse et absence de revenus dans les données explique les écarts avec les chiffres publiés dans le précédent rapport statistique.

Ces taux de pauvreté au sein de la population du Secours Catholique tendent à diminuer depuis 2008 comme le montre le graphique 18, alors qu'ils étaient stables auparavant. Loin d'indiquer une embellie de la situation des personnes accueillies au Secours Catholique, ces tendances viennent plutôt questionner la capacité de ces seuils relatifs tels que calculés par l'Insee à identifier comme pauvres les personnes qui s'estiment elles-mêmes en situation de pauvreté puisqu'elles viennent au Secours Catholique demander une aide.

Dans le focus thématique 3, nous examinons les demandes exprimées par les personnes accueillies selon leur niveau de vie. Les résultats montrent que les ménages des tranches de revenus plus élevés viennent autant, sinon plus, demander une aide financière ou matérielle que les ménages des autres tranches, indiquant que même au-dessus du seuil de pauvreté à 60 %, les ménages accueillis par le Secours Catholique font face à une insuffisance de moyens pour couvrir leurs besoins. Les personnes qui ne sont pas en situation de pauvreté monétaire selon ce seuil sont donc effectivement en difficulté financière, et ne viennent pas au Secours Catholique uniquement pour du lien social.

GRAPHIQUE 18. ÉVOLUTION DES TAUX DE PAUVRETÉ DES MÉNAGES ACCUEILLIS PAR LE SECOURS CATHOLIQUE



Source : Secours Catholique.

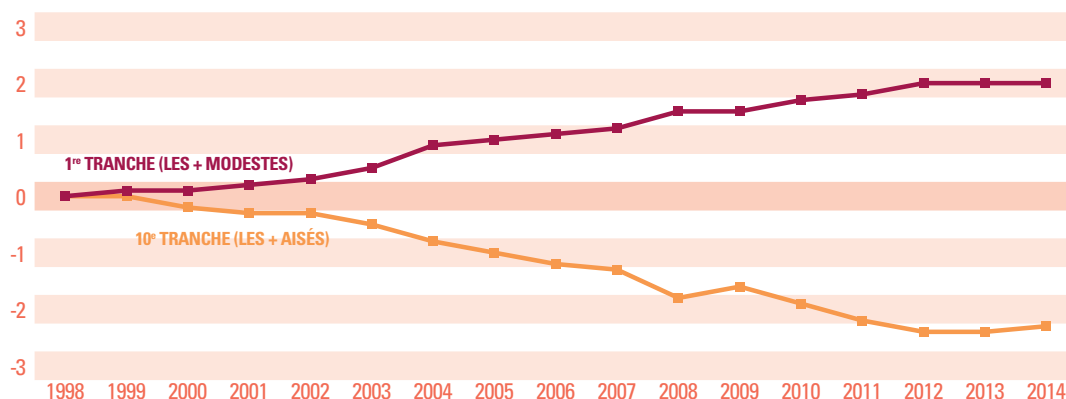
Champ : Ensemble des ménages rencontrés chaque année depuis 2000.

Lecture : En 2000, 93,6 % des personnes aidées par le Secours Catholique avaient un revenu inférieur au seuil de pauvreté à 60 %, 85,4 % avaient un revenu inférieur au seuil à 50 %, et 66,5 % avaient un revenu inférieur au seuil à 40 % du niveau de vie médian de la population française.

Ces seuils, basés uniquement sur les revenus, ne sont sans doute pas à même de refléter l'accroissement des difficultés liées à l'augmentation du coût de la vie à laquelle font face les ménages les plus modestes. Le graphique 19 est très révélateur à ce sujet. Il montre que les prix des biens consommés par les ménages les plus pauvres augmentent plus rapidement que les prix des biens consommés par l'ensemble des ménages français, alors que les ménages les plus aisés de la population française générale font eux face à des prix qui augmentent en moyenne moins rapidement.

L'accroissement des revenus et des niveaux de vie constaté parmi les ménages accueillis par le Secours Catholique et la baisse des taux de pauvreté observée est bien le reflet de cette augmentation des charges que l'indicateur de pauvreté de l'Insee basé sur des seuils relatifs ne parvient pas à prendre en compte parfaitement.

GRAPHIQUE 19. ÉVOLUTION DES PRIX DEPUIS 1998 : ÉCARTS DES INDICES DE PRIX À LA MOYENNE POUR LES MÉNAGES LES PLUS PAUVRES ET LES MÉNAGES LES PLUS RICHES



Source : Insee, indice des prix 1998-2014 selon le niveau de vie du ménage.

Champ : Population générale. La première tranche regroupe les 10 % des ménages les plus pauvres et la 10^e tranche les 10 % des ménages les plus riches.

Lecture : En 2014, l'écart entre l'augmentation des prix pour les ménages les plus pauvres par rapport à l'augmentation des prix pour l'ensemble de la population est de 2 points. Pour les plus riches cet écart est de -2,3 points.

10 - ONPES, *L'évolution de la pauvreté en France : les nouvelles formes de l'aggravation*, 2015. Rapport de suivi annuel des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale, accessible sur la page : <http://www.onpes.gouv.fr/L-evolution-de-la-pauvrete-en.html>

11 - Une définition plus précise de cet indicateur ainsi que la liste des items considérés est disponible sur le site web de l'Insee.

12 - Jean-Louis Pan Ké Shon, « Pourquoi l'indicateur de pauvreté en conditions de vie baisse malgré la crise économique ouverte en 2008 ? », document de travail de la Direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee, n° F1502, 2015.

13 - ONPES, *Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale*, rapport 2014-2015, mars 2015.

L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), dans son rapport paru en 2015 et intitulé *L'évolution de la pauvreté en France : les nouvelles formes de l'aggravation*¹⁰, questionne également la validité de l'indicateur monétaire de pauvreté basé sur un seuil relatif. Le rapport analyse en effet la baisse du taux de pauvreté au seuil de 60 % constatée en France en 2012, et montre qu'elle était le fait d'un recul du revenu médian de la population française, fruit d'un léger appauvrissement d'une grande partie de la population en 2012. Cette baisse était constatée alors même que les analyses conduites ensuite dans le rapport montraient que la situation des pauvres s'était aggravée cette année.

L'indicateur de pauvreté en conditions de vie est un autre indicateur calculé et publié par l'Insee. Il se définit comme un manque global d'éléments de bien-être matériel à l'échelle du ménage et se mesure à partir de divers critères : difficultés de la vie quotidienne ; privations d'éléments préalablement listés, largement diffusés dans la population, et constitutifs d'un niveau de bien-être. Un ménage est alors identifié comme pauvre lorsqu'il cumule au moins 8 privations sur une liste de 27 items¹¹. Comme le rappelle l'ONPES dans son rapport en 2015, ou Jean-Louis Pan Ké Shon de l'Insee dans un rapport paru la même année¹², cet indicateur n'est pas sans limites, notamment en raison du choix des items qui est plutôt conventionnel et non totalement consensuel.

De plus, il est montré que les items n'évoluent pas de la même manière dans la population française et qu'ils identifient des phénomènes différents. Il s'avère que cet indicateur est plus corrélé avec des indicateurs de pauvreté subjective que ne le sont les indicateurs monétaires, et que le recouvrement entre les deux est seulement partiel.

Une approche plus récente, et déjà décrite dans le précédent rapport statistique du Secours Catholique, est l'approche par les budgets de référence, plus élevés que les seuils de pauvreté monétaire. Elle a été développée récemment par l'ONPES, et détaillée dans un rapport paru en 2015¹³. Cette approche, qui part du budget des ménages, est participative et repose sur l'identification des besoins matériels nécessaires pour vivre décemment et leur valorisation par des groupes de personnes constitués de « citoyens experts ». Tous les aspects de la vie courante sont considérés, passés en revue dans un grand détail, qu'il s'agisse du logement, de l'alimentation ou du transport. Ces budgets de référence sont présentés et détaillés dans le rapport de l'ONPES, et le constat principal est qu'ils se situent au-dessus des seuils de pauvreté monétaire.

Au-delà de la question du seuil, le taux de pauvreté, souvent, n'est pas considéré comme une mesure complètement satisfaisante de l'incidence de la pauvreté dans une population donnée car il ne renseigne pas sur la « gravité » des situations de pauvreté rencontrées. Même sous le seuil à 40 %, les situations peuvent être fortement hétérogènes. Un indicateur fréquemment utilisé est l'indice d'intensité de la pauvreté. Cet indicateur se base sur l'écart entre le niveau de vie des ménages pauvres

et le seuil de pauvreté ; celui-ci est plus élevé lorsque les revenus des ménages situés au-dessous du seuil de pauvreté en sont plus éloignés. Cet indicateur est présenté pour la population générale et pour les ménages du Secours Catholique dans le tableau 10.

TABLEAU 10. ÉVOLUTION COMPARÉE DE L'INTENSITÉ DE LA PAUVRETÉ			
	2013 ¹⁴	2014	2015 ¹⁵
Secours Catholique	54,9 %	55,5 %	55,8 %
Population générale	19,8 %	20,1 %	-

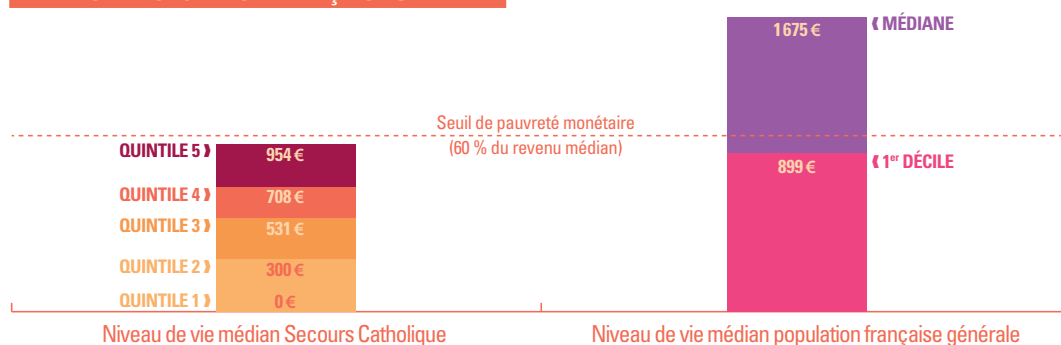
Sources : Insee, Secours Catholique.
Champs : Pour le Secours Catholique : ensemble des ménages rencontrés par l'association et dont le niveau de vie se situe sous le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian.
 Pour la population générale : personnes vivant en France métropolitaine déclarant des revenus nuls ou positifs, et dont le niveau de vie se situe sous le seuil de pauvreté à 60 %.
Lecture : En 2013, en France, l'écart entre le niveau de vie médian des ménages pauvres et le seuil de pauvreté à 60 % était de 19,8 %. La même année au Secours Catholique cet écart était de 54,9%.

14 - À noter que la différence avec le précédent rapport statistique est liée à une différence de méthode : nous utilisons ici uniquement les données des ménages pauvres au sens de l'Insee alors que le rapport de l'année précédente considérait l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

L'intensité de la pauvreté en France est bien plus forte dans les accueils du Secours Catholique que dans la population générale, elle était même 2,8 fois plus forte en 2014 selon notre estimation. Cela confirme encore une fois que le Secours Catholique accueille une tranche de la population particulièrement pauvre. Ce constat est aussi visible dans le graphique 20 qui compare les niveaux de vie médians des ménages rencontrés par le Secours Catholique, selon le quintile auquel ils appartiennent, aux niveaux de vie médians des ménages les plus pauvres de la population générale, et appartenant aux 10 % les plus pauvres, ou aux 50 % les plus pauvres.

15 - Pour l'année 2015, l'intensité de la pauvreté est calculée à partir du seuil de 2014, le plus récent publié par l'Insee.

GRAPHIQUE 20. NIVEAUX DE VIE MÉDIANS DANS LES ACCUEILS DU SECOURS CATHOLIQUE ET DANS LA POPULATION FRANÇAISE GÉNÉRALE



Sources : Secours Catholique et Insee, 2016, fiche thématique « Revenus », calcul basé sur les revenus 2014, ajustés de l'inflation.

Champs : Pour le Secours Catholique : ensemble des ménages rencontrés en 2015.

Pour la population générale : personnes vivant en France métropolitaine et déclarant des revenus nuls ou positifs.

Lecture : En 2015, le niveau de vie médian des 20 % des ménages les plus aisés au Secours Catholique est de 954 €. Dans la population française, le revenu médian des 10 % des ménages les plus pauvres est de 899 €.

2.2. Situation professionnelle

2.2.1. Des emplois très précaires accompagnés d'une extrême fragilité des chômeurs

Chaque année, le Secours Catholique accueille des personnes aux profils professionnels divers. En 2015, la plus grande part des personnes rencontrées est en inactivité (44,8 %). Suivent les personnes en recherche d'emploi, indemnisée ou non (38,6 %). La part des personnes actives occupées reste quant à elle toujours moins importante avec 15,5 % des personnes rencontrées qui disposent d'un emploi. La formation professionnelle concerne toujours très peu d'individus (1,1 %).

TABEAU 11. RÉPARTITION PAR SITUATION D'ACTIVITÉ

	2013	2014	2015	Indice de fragilité 2014 (*)
CDI plein temps	4,5 %	4,2 %	3,9 %	
CDD plein temps	1,4 %	1,3 %	1,3 %	
Intérim, saisonnier	2,6 %	2,6 %	2,5 %	
Temps partiel	5,3 %	5,4 %	5,2 %	
Emplois aidés, alternance, stages	0,7 %	0,7 %	0,6 %	
Travail indépendant	0,9 %	0,8 %	0,8 %	
Autre travail	1,4 %	1,3 %	1,2 %	
Sous-total emploi	16,8 %	16,3 %	15,5 %	0,36
Formation professionnelle	1,2 %	1,2 %	1,1 %	
Chômage indemnisé ou en attente	11,9 %	11,4 %	12,3 %	4,98
Chômage non indemnisé	26,7 %	26,7 %	26,3 %	10,51
Sous-total chômage	38,6 %	38,1 %	38,6 %	7,81
Total actifs	56,6 %	55,6 %	55,2 %	

Sources : Secours Catholique et Insee, enquête Emploi 2014 ().*

Champs : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique et personnes âgées de plus de 15 ans, françaises ou étrangères en situation régulière, pour les indices de fragilité.

Lecture : En 2015, 15,5 % des personnes de référence des ménages rencontrés étaient en emploi. L'indice de fragilité () se calcule comme le rapport de cette proportion sur la même proportion observée dans la population française dans son ensemble.*

16 - Le taux de chômage est calculé sur la population active uniquement et correspond au ratio du nombre de chômeurs sur l'ensemble de la population active. Il exclut donc la population inactive comptabilisée dans le tableau 12.

17 - Les indices de fragilité excluent les étrangers sans statut légal, qui n'entrent pas dans le champ des enquêtes Emploi de l'Insee.

18 - CNLE, *Les chiffres clés de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, op. cit.

19 - Une partie d'entre eux se déclarent chômeurs sans droits ou se retrouvent dans la catégorie « autre travail » qui regroupe de petits emplois informels souvent peu rémunérateurs.

La proportion de personnes au chômage est restée relativement stable au cours des cinq dernières années. Le taux de chômage des personnes accompagnées par le Secours Catholique est très élevé et atteint 69,9 % en 2015¹⁶. À titre de comparaison, il était de 10,2 % en France la même année. Cette population apparaît donc extrêmement fragile : sa part au Secours Catholique est près de 8 fois plus élevée que dans l'ensemble de la population française¹⁷. La quasi-totalité des chômeurs accueillis se trouvent sous le seuil de pauvreté à 60 %, alors que ce n'était le cas que pour un peu plus d'un tiers d'entre eux dans la population française totale en 2012¹⁸.

Cela s'explique vraisemblablement par le grand nombre de chômeurs non indemnisés qui poussent la porte de l'association : leur part (26,3 %) est deux fois plus importante que celle des chômeurs indemnisés (12,3 %). La décomposition de l'indice de fragilité montre par ailleurs qu'ils sont deux fois plus vulnérables, et ce bien que les chômeurs indemnisés demeurent eux-mêmes très fragiles. L'arrivée en fin de droits et la non-perception des allocations chômage semble plonger beaucoup d'entre eux dans une situation d'extrême pauvreté.

Comparativement, l'emploi est beaucoup plus protecteur. Les personnes en emploi sont en effet très fortement sous-représentées au Secours Catholique par rapport à l'ensemble de la population française avec l'indice de fragilité le plus bas (0,36). Malgré tout, certains types d'emplois précaires (CDD, intérim, temps partiels, etc.) ne semblent pas totalement prémunir de l'extrême pauvreté. Il est également intéressant de noter qu'un quart des personnes en emploi rencontrées occupent un CDI à temps plein. La question du rôle protecteur de l'emploi et de sa qualité fait l'objet du deuxième focus thématique.

2.2.2. La précarité silencieuse des personnes sans droit au travail

Il convient de distinguer deux catégories d'inactifs dans les statistiques d'accueil du Secours Catholique : les inactifs au sens classique dits « identifiés » – à savoir les étudiants, les retraités, les personnes au foyer ou en incapacité de travailler – et les autres inactifs qui regroupent les personnes sans droit au travail et les « autres sans emploi ni recherche », durablement coupés du marché du travail et ayant abandonné toute perspective de recherche. Ces autres inactifs représentent en 2015 plus de la moitié (23,4 %) de l'ensemble des inactifs accueillis (44,8 %) et recourent en très grande partie la catégorie des étrangers sans statut légal et des sans-abri¹⁹.

Les inactifs « identifiés » sont sous-représentés au Secours Catholique par rapport à l'ensemble de la population française : ils apparaissent moins vulnérables à la précarité avec un indice de fragilité inférieur à 1 (0,84). La fragilité des autres inactifs ne peut être évaluée précisément dans la mesure où ils n'entrent dans quasiment aucune statistique officielle de l'Insee. Nul doute toutefois que leur précarité est extrême en comparaison des inactifs au sens classique : ils sont très souvent sans ressources disponibles, sans droit au travail et/ou autres droits reconnus et donc hors du champ d'action des services sociaux.

TABLEAU 12. RÉPARTITION PAR SITUATION D'INACTIVITÉ				
	2013	2014	2015	Indice de fragilité 2014 (*)
Étudiants	1,1 %	1,2 %	1,1 %	
Inaptitude santé	10,1 %	9,9 %	9,8 %	
Retraite, préretraite	5,5 %	5,3 %	5,4 %	
Au foyer	6,1 %	5,4 %	5,1 %	
Total inactifs identifiés	22,8 %	21,8 %	21,4 %	0,84
Sans droit au travail	10,1 %	11,3 %	11,1 %	
Autre sans emploi ni recherche	10,5 %	11,3 %	12,3 %	
Total inactifs	43,4 %	44,4 %	44,8 %	

Sources : Secours Catholique et Insee, enquête Emploi 2014 (*).
Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2015, 44,8 % des personnes de référence des ménages rencontrés étaient inactives. L'indice de fragilité (*) se calcule comme le rapport de cette proportion sur la même proportion observée dans la population française dans son ensemble.

2.2.3. Des situations professionnelles figées

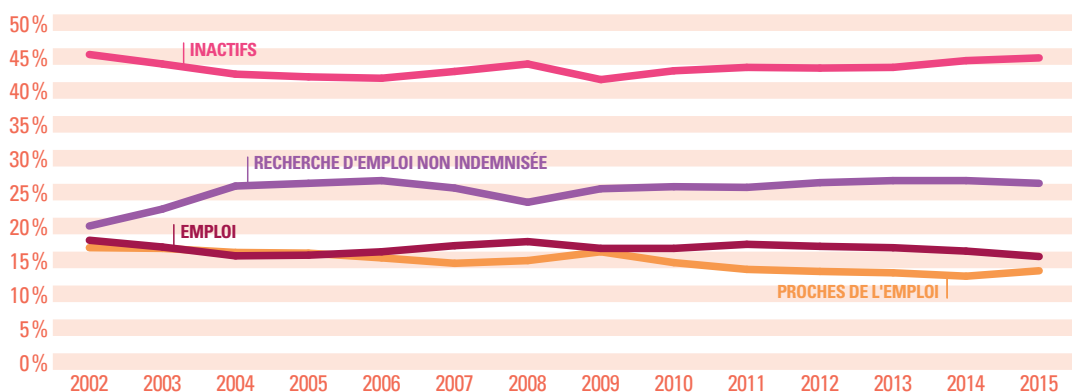
La répartition par situation professionnelle ne s'est pas profondément modifiée pour les personnes rencontrées par le Secours Catholique au cours des quinze dernières années (graphique 21). Les variations les plus notables peuvent être attribuées aux effets possibles de la crise de 2008. Après 2009, la part des inactifs et des personnes en recherche d'emploi non indemnisée n'a cessé d'augmenter, tandis que celle des individus proches de l'emploi (c'est-à-dire des personnes en formation ou en chômage indemnisé) et en emploi a faiblement diminué.

En 2009 précisément, la hausse de la part des individus en situation de chômage indemnisé ou en attente d'indemnisation, correspondant souvent à la perte récente d'une activité, reflète une possible vague de pertes d'emplois due à la crise. La baisse subséquente de la proportion de personnes proches de l'emploi après 2009 peut s'expliquer par le fait que ces chômeurs ont eu de plus en plus de difficultés à retrouver du travail, faisant de ce fait croître la proportion de chômeurs arrivés en fin de droits et sans indemnités. Globalement, la part des chômeurs a donc augmenté au cours des dernières années car leur situation a eu tendance à se figer. La baisse de leur indice de fragilité s'explique alors plutôt par la hausse importante du nombre de chômeurs dans la population française générale sur la même période.

La forte sous-représentation des personnes en emploi, la baisse de leur proportion parmi les personnes rencontrées, concomitante à une baisse de leur indice de fragilité (passant de 0,47 en 2002 à 0,36 en 2014), laissent supposer que l'emploi reste quant à lui relativement protecteur et l'est de plus en plus.

Enfin, la hausse de la part des inactifs rencontrés résulte principalement de la hausse du nombre d'étrangers sans statut légal et donc sans droit au travail. Ainsi, si l'indice de fragilité des inactifs a décliné, passant de 0,92 en 2008 à 0,84 en 2014, cette baisse s'explique encore une fois par le fait que cet indice ne prend pas en compte les étrangers sans statut légal, très nombreux parmi les inactifs et comparativement beaucoup plus vulnérables à la pauvreté que les autres inactifs.

GRAPHIQUE 21. ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION PAR SITUATION PROFESSIONNELLE (2002-2015)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, 44,8 % des personnes de référence des ménages rencontrés étaient inactives. Les courbes décrivent l'évolution de la répartition par situation professionnelle entre 2002 et 2015.

2.2.4. Des femmes aux emplois peu rémunérateurs et des hommes exclus du marché du travail

L'examen des situations professionnelles par type de ménage fait apparaître d'importantes disparités (tableau 13). Ainsi, les pères isolés sont les personnes les plus en emploi et proches de l'emploi. Seuls 27,4 % sont inactifs en 2015. Leur situation reste donc précaire malgré leur capacité à occuper un emploi. Ils restent toutefois minoritaires parmi les personnes rencontrées. La part relative des hommes seuls en inactivité est quant à elle très élevée. Cette forte proportion s'explique par le fait que les hommes seuls sont plus souvent des étrangers sans statut légal et donc sans droit au travail, ainsi que des sans-abri et des personnes coupées du marché de l'emploi, que l'on retrouve dans la catégorie professionnelle « autres sans emploi ni recherche ». La hausse de la part de couples étrangers avec enfants explique également leur forte représentation dans la catégorie des personnes sans droit au travail.

En parallèle, les femmes seules affichent la proportion d'inactivité au sens classique la plus élevée. Celles-ci ont en effet majoritairement plus de 55 ans et sont principalement à la retraite ou en inaptitude pour raison de santé. Conjointement, si l'on restreint l'échantillon aux individus en âge et en droit de travailler, une tendance plus globale se dessine selon le genre. Les femmes, qu'elles soient seules, mères ou en couple, sont non seulement plus souvent en emploi que les hommes mais également plus souvent inactives. Ce constat témoigne premièrement d'un plus faible taux de chômage chez celles-ci que chez les hommes (43,5 % contre 53,2 %)²⁰. La présence d'enfants au sein de leur ménage les contraint vraisemblablement plus souvent à accepter des emplois, mêmes précaires, pour assumer les charges de famille. Cette différence reflète deuxièmement des disparités structurelles encore présentes entre les genres. Ainsi, 9,9 % des femmes sont encore au foyer en 2015 contre 1,2 % des hommes. Les femmes travaillent également beaucoup plus fréquemment à temps partiel : 8,1 % en 2015 contre 3,4 % pour les hommes. Ces derniers sont à l'inverse plus souvent en CDI à temps plein.

Les situations de pauvreté divergent donc en fonction du genre. Les femmes sont plus souvent confrontées à une pauvreté liée à des emplois précaires, peu rémunérateurs, ou à des pensions de retraite trop faibles. Les hommes sont plutôt confrontés à une pauvreté liée au chômage voire à une marginalisation vis-à-vis du marché du travail²¹.

TABLEAU 13. RÉPARTITION PAR SITUATION PROFESSIONNELLE SELON LE TYPE DE MÉNAGE (2015)

	Homme seul	Femme seule	Couple sans enfant	Père isolé	Mère isolée	Couple avec enfants
Emploi	9,3 %	14,4 %	14,4 %	18,9 %	18,5 %	18,3 %
Proches de l'emploi	13,4 %	12,5 %	15,3 %	22,6 %	12,8 %	13,0 %
Recherche d'emploi non indemnisée	29,7 %	20,3 %	24,2 %	31,1 %	28,7 %	24,4 %
Inactifs dont :	47,6 %	52,8 %	46,1 %	27,4 %	40,0 %	44,3 %
- inactifs identifiés	19,2 %	33,5 %	24,0 %	13,6 %	19,4 %	17,5 %
- sans droit au travail	14,0 %	8,8 %	11,1 %	4,0 %	7,5 %	15,3 %
- autres sans emploi ni recherche	14,4 %	10,5 %	11,0 %	9,8 %	13,1 %	11,5 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, 9,3 % des hommes seuls rencontrés occupaient un emploi, 47,6 % étaient inactifs.

2.3. Logement et conditions de vie

2.3.1. Un habitat de plus en plus précaire pour les étrangers

Les ménages accompagnés par le Secours Catholique se répartissent selon deux grands types de logements : les logements dits stables, à savoir les habitations fixes et pérennes (location, propriété, habitat collectif), et les logements dits précaires, rassemblant toutes les formes de logements non fixes et non durables (hôtel, caravane, famille, abri, centre d'hébergement, rue, etc.). Près de trois quarts des ménages rencontrés vivent en logement stable. Il s'agit principalement de locations HLM (39,6 %) ou privées (25,8 %). Une minorité (4,5 %) se déclare propriétaire (tableau 14).

Toutefois, les inégalités au regard de la nationalité restent très importantes : les ménages étrangers déclarent des conditions d'habitat bien plus précaires que les ménages français. En effet, les ménages français rencontrés par le Secours Catholique en 2015 habitent très majoritairement dans des logements stables (87,4 %). Ils sont notamment logés dans des locations HLM ou privées²². La réalité pour les ménages étrangers est tout autre : plus de la moitié sont hébergés en logement précaire. Ces habitats précaires comprennent principalement les centres d'hébergement (17,9 %), l'hébergement par les amis ou la famille (16,5 %), les squats, abris de fortune ou tout simplement la rue (9,3 %). Une explication tient à la proportion importante de personnes sans papiers ou en attente de statut parmi les étrangers. Les trois quarts d'entre elles vivent en habitat instable en 2015.

20 - Pour le calcul du taux de chômage, voir note de bas de page 16.

21 - Pour plus de détails, on pourra se référer au deuxième focus thématique.

22 - Les logements HLM constituent le parc social dont le bailleur est l'État, alors que les logements du parc privé sont des locations privées gérées par des personnes ou organismes privés propriétaires des biens.



FORMATION ET EMPLOI

Le Secours Catholique-Caritas France, à travers son compagnonnage avec des personnes privées d'emploi, confirme que le besoin de reconnaissance par le travail est un besoin fondamental de la personne : nombreuses sont celles qui crient leur désir de travailler. Il est insupportable de se sentir inutile nous disent-elles. Même si elles ne trouvent pas un emploi salarié immédiatement pour diverses raisons, elles demandent à avoir un rôle dans la société et à participer à des espaces de rencontres, d'activités et de projets, qui confirment leur pleine citoyenneté. Ces espaces collectifs sont des lieux où chacun sent qu'il « travaille » à quelque chose et où les prémices du retour à l'emploi sont possibles.

Lorsque les personnes que nous accompagnons sont en chemin vers l'emploi, de nombreux freins les empêchent d'avancer. Ces freins peuvent être le manque de mobilité, le manque de moyens de garde des enfants, des parcours de formation inadaptés, des problématiques de santé ou sociales. Les personnes que nous accompagnons manifestent un manque de confiance en elles qui les empêche de passer les étapes classiques du recrutement. Les plus jeunes nous alertent sur la frilosité des entreprises à les recruter pour un stage ou un emploi. Et nous constatons que les freins à l'accès à l'emploi sont multifactoriels et systémiques.

Nous constatons que le marché du travail est constitué de trois segments étanches : le segment primaire, où les emplois sont de qualité et durables, où la mobilité est choisie ; le secondaire qui fonctionne comme une roue sans fin de précarité constituée d'emplois en CDD ou en CDI de mauvaise qualité ou à temps partiel subi, où la formation est inaccessible et la mobilité professionnelle subie ; enfin le segment tertiaire, que nous pourrions appeler tiers-segment, caractérisé par l'impossibilité presque structurelle de trouver du travail, parce que les emplois n'existent pas suffisamment pour les personnes fragiles concernées et maintenues dans l'exclusion.

Le Secours Catholique soutient toute action visant à traverser les plafonds de verre entre ces segments souvent étanches.

D'une part en accompagnant les personnes qui cherchent un emploi à travers des actions de groupe permettant de retrouver l'estime de soi et de clarifier son projet professionnel, afin d'être en mesure de faire valoir ses droits (formation, poste d'insertion, emploi aidé, emploi classique...) ou de dialoguer avec un conseiller. Nous contribuons également à lever des freins à l'emploi comme le manque de mobilité en proposant des microcrédits personnels ou en soutenant les garages solidaires Solidarauto afin que les personnes puissent acheter un véhicule ou le réparer à un prix solidaire.

« Je veux être accompagnée avec mes valeurs à moi, avec ce que j'ai déjà, avec mes atouts. Avoir des bases, un soutien pour aller voir les patrons, aujourd'hui je me sens pas prête. »

« Ça m'a fait penser. Je peux parler de moi, j'ai les mots. Je sais mieux ce que je ne veux pas (un emploi coupé, des horaires de vendeuse...). C'est ça aussi la question, trouver des choses qui me correspondent un peu. »

D'autre part en soutenant les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui créent ou maintiennent des emplois dans les territoires. Nous sommes le partenaire privilégié du réseau Tissons la solidarité, nous soutenons l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » ou encore nous contribuons au développement et à la création de structures de l'ESS, en particulier des ateliers d'insertion.

« On parle de faire des efforts... mais comment faire quand on n'a plus de ressort, que tout est cassé ? On parle beaucoup de droits et de devoirs. Oui, les gens n'ont pas que des droits... Ils ont aussi des devoirs, l'un ne va pas sans l'autre et on ne peut se contenter de réclamer... mais encore faut-il que les conditions sociales ne nous mettent pas dans l'impossibilité de les accomplir. »

TABLEAU 14. RÉPARTITION PAR TYPE DE LOGEMENT SELON LA NATIONALITÉ (2015)

	Français	Étrangers	Total
Location HLM	46,0 %	26,1 %	39,6 %
Habitat collectif	2,1 %	8,1 %	4,2 %
Location privée	32,9 %	13,5 %	25,8 %
Propriétaires	6,4 %	0,9 %	4,5 %
Sous-total logements stables	87,4 %	48,6 %	74,1 %
Hôtel, pension, garni	0,6 %	6,7 %	2,7 %
Caravane, péniche	2,1 %	1,0 %	1,7 %
Famille, amis	5,3 %	16,5 %	9,2 %
Centre d'hébergement	2,1 %	17,9 %	7,5 %
Squat, abri de fortune, rue	2,5 %	9,3 %	4,8 %
Sous-total logements précaires	12,6 %	51,4 %	25,9 %

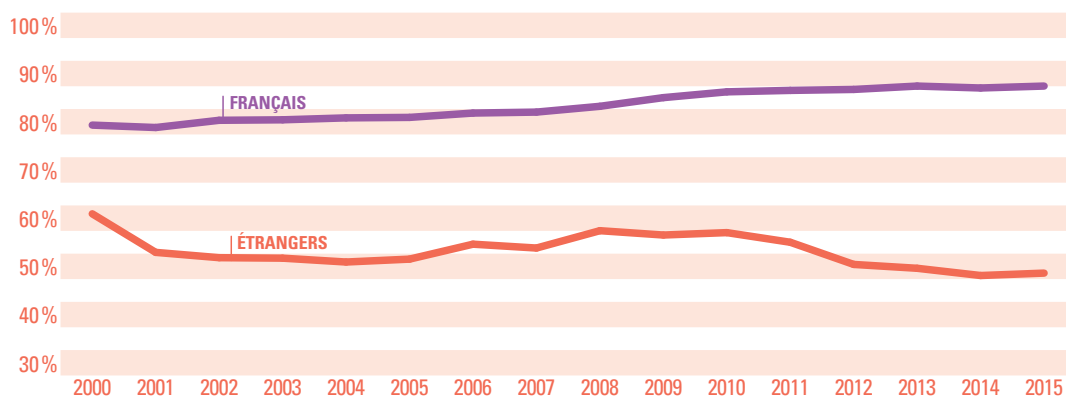
Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2015, 48,6 % des ménages étrangers rencontrés habitaient des logements stables. C'était le cas pour 87,4 % des ménages français.

En outre, l'évolution en matière de stabilité du logement au cours des quinze dernières années montre une aggravation de ces disparités (graphique 22). Les ménages français vivent de plus en plus en logement stable, en raison notamment d'une augmentation de la part des locataires HLM mais aussi des propriétaires. Pour autant, cette stabilité ne semble pas totalement les prémunir de la grande précarité. Ces ménages éprouvent toujours de grandes difficultés à s'en sortir :

les charges associées à un hébergement durable semblent être trop importantes pour ces familles qui font alors appel au Secours Catholique.

La part des étrangers vivant en logement stable a au contraire diminué. Cela s'explique encore une fois par la hausse du nombre d'étrangers sans papiers accueillis. Ceux-ci apparaissent donc de plus en plus surreprésentés dans les hébergements temporaires de type CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale). Par ailleurs, si l'on restreint l'analyse aux locations seulement, les étrangers sans statut légal sont proportionnellement plus nombreux en location privée que les personnes de nationalité française. En situation irrégulière, ces étrangers n'ont pas la capacité de déposer une demande de logement social. Ils sont alors contraints de se tourner vers la location privée auprès de « marchands de sommeil » qui exigent un loyer élevé pour des logements souvent dégradés. Les ménages étrangers rencontrés par le Secours Catholique sont en effet plus d'un quart à déclarer un logement insalubre ou surpeuplé, contre 8,7 % pour les ménages français rencontrés en 2015.

GRAPHIQUE 22. ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE LOGEMENTS STABLES SELON LA NATIONALITÉ (2000-2015)



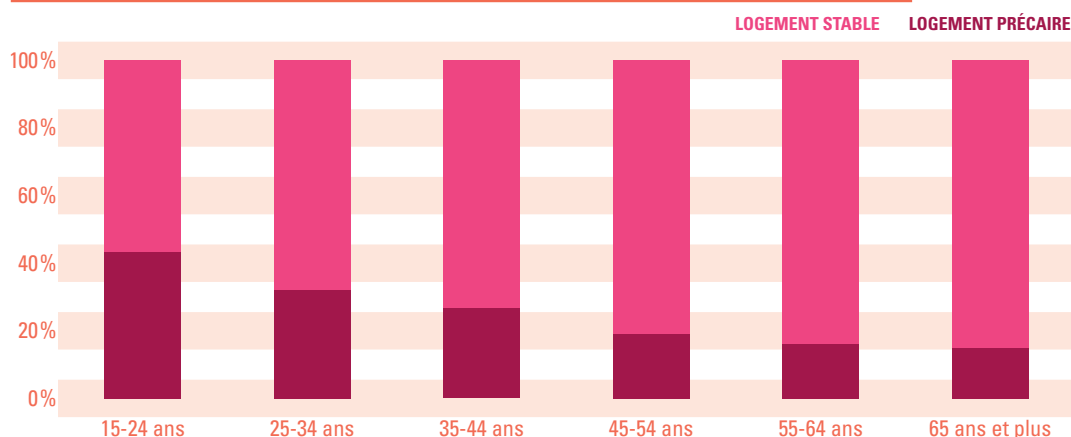
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, 48,6 % des ménages étrangers rencontrés habitaient des logements stables. C'était le cas pour 87,4 % des ménages français. Les courbes décrivent l'évolution de la part des logements stables entre 2000 et 2015.

L'étude de la stabilité des logements par âge révèle que la part des personnes rencontrées qui résident en logement stable augmente avec l'âge. On retrouve ici un effet classique de cycle de vie (graphique 23). Ainsi, les seniors habitent beaucoup plus souvent dans des logements stables que les jeunes. Cet effet fournit un élément d'explication additionnel à la hausse de la part des hébergements durables chez les ménages français puisque la part des seniors y a augmenté. Néanmoins, la part des logements stables pour les individus âgés de 15 à 34 ans augmente également régulièrement depuis quinze ans. Ainsi, même si les disparités demeurent entre jeunes et plus âgés, il semble que toutes les catégories d'âge bénéficient progressivement d'un hébergement plus durable. Cela ne suffit pas néanmoins à sortir les personnes de l'extrême pauvreté.

GRAPHIQUE 23. RÉPARTITION PAR TYPE DE LOGEMENT SELON LA CATÉGORIE D'ÂGE (2015)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, 85,1 % des personnes de référence des ménages rencontrés, âgés de 65 ans ou plus, vivaient dans un logement stable. Les barres décrivent la répartition par type de logement (précaire ou stable) pour chaque catégorie d'âge.

2.3.2. Des dépenses de loyer qui pèsent plus lourd dans le budget

Pour les ménages locataires ou accédant à la propriété, un taux d'effort lié au logement peut être calculé. Le taux d'effort traduit la part accordée par les ménages aux dépenses de loyer ou aux mensualités de crédit dans leurs ressources totales. Ce taux peut être brut, ou net, c'est-à-dire après déduction des aides pour le logement (APL).

Le taux d'effort brut médian est de 43,9 % : en l'absence d'APL, les ménages auraient donc à consacrer plus des deux cinquièmes de leurs ressources à leur hébergement (tableau 15). Après déduction des APL, le taux d'effort net médian diminue toutefois nettement et n'est plus que de 16,8 %. Les APL permettent donc de diviser le taux d'effort des ménages par plus de 2,5. Pour autant, la hausse de ces aides ne semble pas avoir compensé une hausse des loyers (+20,5 %) plus forte que celle des ressources (+11,6 %) puisque le taux d'effort net médian a connu une augmentation de 8,5 % en dix ans. Le logement pèse donc de plus en plus sur les budgets des ménages, et ce malgré l'appui indispensable fourni par les services sociaux.

Ces chiffres globaux masquent une situation inégalitaire en fonction du type de ménage considéré. Les taux d'effort apparaissent en effet très élevés pour les personnes seules et les couples sans enfant. L'insuffisance chronique des ressources, qui ne fait que s'accroître face à des dépenses de plus en plus importantes, plonge ces ménages dans des situations de plus en plus précaires. En comparaison, les familles avec enfants, et notamment monoparentales, affichent le taux d'effort net le plus faible. Ce sont également les foyers pour lesquels les APL sont les plus efficaces : après déduction, le taux d'effort des mères isolées est divisé par plus de 3. Les APL semblent donc être mieux dirigées vers les plus démunis, les familles avec enfants, mais également vers les ménages en logement social et ceux ayant connu les plus fortes hausses de loyers. Malgré tout, leur taux d'effort net continue d'augmenter fortement.

Dans ce schéma, les pères isolés présentent une situation à part et particulièrement défavorable : ils affichent un taux net d'effort clairement plus élevé que celui des mères isolées et des familles avec enfants. En outre, ce taux d'effort a fortement augmenté depuis dix ans, en raison d'APL moins élevées et d'une stagnation de leur niveau de ressources. Une explication tient au fait que les aides de la Caisse d'allocations familiales ne vont souvent qu'à un seul parent, même en cas de garde partagée, et proportionnellement plus souvent aux mères.

	Loyer brut médian		Loyer net médian		Taux d'effort médian				Ratio du taux d'effort
	2015	Variation 2005-2015	2015	Variation 2005-2015	Sans APL		Avec APL		
					2015	Variation 2005-2015	2015	Variation 2005-2015	
Homme seul	355€	+ 8,4 %	144€	+ 20,5 %	48,3 %	- 0,9 %	19,5 %	+ 3,9 %	2,5
Femme seule	399€	+ 9,6 %	186€	+ 14,3 %	49,5 %	- 3,9 %	24,0 %	+ 3,0 %	2,1
Couple sans enfant	430€	+ 9,2 %	195€	+ 11,3 %	43,5 %	- 2,5 %	20,0 %	- 4,6 %	2,2
Père isolé	419€	+ 8,3 %	170€	+ 17,6 %	46,7 %	+ 4,8 %	18,7 %	+ 14,8 %	2,5
Mère isolée	490€	+ 10,4 %	155€	+ 21,7 %	43,3 %	0,0 %	14,0 %	+ 9,5 %	3,1
Couple avec enfants	517€	+ 13,6 %	192€	+ 21,4 %	38,3 %	+ 3,8 %	14,4 %	+ 11,1 %	2,7
Total	450€	+ 12,1 %	170€	+ 20,5 %	43,9 %	0,0 %	16,8 %	+ 8,5 %	2,6

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique et qui déclarent un loyer ou des mensualités de crédit d'accès à la propriété. Les variations sont calculées en euros constants.
Lecture : Les hommes seuls font face à un loyer brut médian de 355€ en 2015. Ce loyer brut médian a augmenté de 8,4 % en euros constants entre 2005 et 2015. Le montant des APL est obtenu par différence entre le loyer brut et le loyer net. Le taux d'effort est calculé en rapportant le loyer brut ou net aux ressources totales du ménage. Le ratio du taux d'effort est calculé en divisant le taux d'effort brut (c'est-à-dire en l'absence d'APL) par le taux d'effort net (c'est-à-dire après déduction des APL). Si le ratio est de 2, cela signifie que le taux d'effort a été divisé par 2 après déduction des APL.

Par ailleurs, la différence de loyer est nette entre les parcs locatifs : ils sont plus élevés dans le parc privé (200 € en médiane) que dans le parc public (151 € en médiane). Les APL, dont la médiane est de 287 € pour le parc public et de 280 € pour le parc privé, ne permettent donc pas de compenser l'écart initial des loyers bruts. En effet, le taux d'effort net reste de 19,3 % dans le parc privé contre 14,9 % dans le parc public. Sachant que plus de la moitié des ménages sans aucune ressource logent dans le parc privé puisque ces derniers ont plus difficilement accès au parc social (près de 60 % d'entre eux sont étrangers sans statut légal), le poids du logement s'avère plus lourd dans le budget des plus pauvres que dans le budget des ménages plus « aisés » logeant en HLM. Cet état de fait contribue au creusement des inégalités de logement et de conditions de vie de manière plus générale.

2.3.3. De lourds impayés concentrés sur le logement

En 2015, plus de la moitié des ménages reçus au Secours Catholique, soient 56,9 %, déclaraient avoir des impayés, pour la plupart de loyer ou d'énergie. Il s'agit en effet des deux sources d'impayés les plus fréquentes (près de 40 %) parmi l'ensemble des ménages accueillis, et elles sont toutes deux liées au logement. Le graphique 24 décline la nature des impayés, et leur fréquence parmi les ménages accueillis par le Secours Catholique.

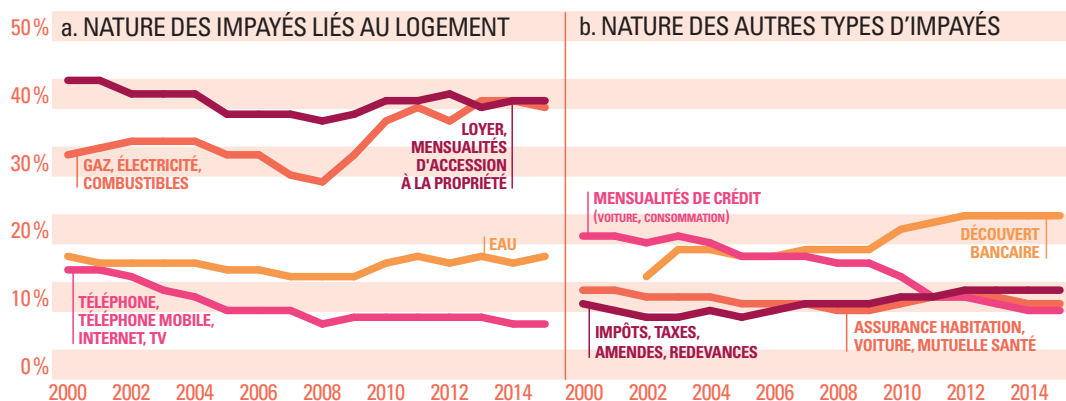
La part des individus ayant des impayés d'énergie a fortement augmenté depuis 2008 après avoir été en baisse depuis les années 2000. Cette hausse coïncide avec l'augmentation du prix du gaz en 2008 et l'explosion du prix du pétrole à partir de l'été 2008. On observe ici que cette augmentation s'est traduite directement en impayés pour les foyers les plus fragiles, qui sont aussi le plus sensibles à ces variations de prix et n'ont pas les moyens d'absorber ces chocs. Les impayés de téléphone, internet et télévision ont diminué au cours des quinze dernières années, effet directement imputable à la baisse des prix proposés par les grandes compagnies de télécommunication.

L'observation d'une baisse d'impayés de mensualités de crédit doit être rapprochée de la mise en place de la loi Lagarde sur le surendettement en 2010, qui restreint très fortement les conditions d'accès aux crédits à la consommation. Ceux-ci sont désormais réservés aux personnes pouvant justifier leur capacité de remboursement (par des bulletins de salaires, etc.). Si cette mesure drastique a certainement contribué à limiter le surendettement des ménages pauvres, il est intéressant de constater qu'à partir de ce même moment, une proportion de plus en plus importante de ménages déclare des impayés de découvert bancaire. Ainsi cette baisse de l'accès au crédit a pu être compensée par des découverts bancaires plus importants chez les ménages ayant besoin de liquidités pour financer leurs dépenses. Il s'agirait d'un effet indirect de cette mesure. Reste à savoir si dans ce cas les découverts bancaires ne deviennent pas plus coûteux que l'endettement lié aux crédits à la consommation.

Une nouvelle loi votée en 2013 et portant réforme du secteur bancaire plafonne les frais bancaires et limite les impayés. Cette loi implique également un renforcement de la protection des personnes en situation de fragilité financière, obligeant les banques à proposer à leurs clients les plus vulnérables une offre spécifique de services bancaires à un coût modéré. Cette nouvelle mesure pourrait expliquer que depuis 2013, la proportion de ménages déclarant des impayés bancaires reste stable, autour de 22 %.

À noter également une légère hausse de la part de ménages présentant des impayés d'impôts, taxes et amendes. De plus en plus de foyers semblent avoir des difficultés à faire face aux prélèvements obligatoires.

GRAPHIQUE 24. ÉVOLUTION DE LA NATURE DES IMPAYÉS DÉCLARÉS PAR LES PERSONNES DE RÉFÉRENCE (2000-2015)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique déclarant au moins un impayé.

Lecture : En 2015, les ménages déclarant des impayés sont 39,3% à déclarer un impayé de loyer, ils sont 22,2% à déclarer un impayé de découvert bancaire.

Pour les ménages qui ont des impayés, ces derniers représentent une part non négligeable du budget. Le tableau 16 décline la proportion de ménages ayant des impayés, et pour ceux-ci, le ratio d'impayés sur le revenu, ainsi que le montant d'impayés médian par quintile de ressources. Le premier constat est que les impayés sont plus fréquents pour les tranches de revenu les plus élevées. Les trois quarts des 20% des ménages « les plus riches » en déclarent contre seulement 18% des ménages du premier quintile, qui n'ont aucune ressource. Cette corrélation négative s'explique par le fait que la plupart des impayés concerne des dépenses de logement, et de fait les ménages ayant ce type de dépenses.

Le ratio des impayés sur le revenu des ménages apparaît lui négativement corrélé aux ressources. S'ils sont moins nombreux dans les faibles tranches de revenu à cumuler les dettes, le montant de ces dettes rapporté à leur revenu est nettement plus élevé. Ce ratio atteint même presque 2 pour les ménages de la deuxième tranche, soit un montant d'impayés qui équivaut presque au double du revenu de ces ménages.

Au sein des ménages aux tranches de revenu les plus basses, les difficultés surviennent d'abord pour le paiement des loyers alors que les ménages des tranches plus élevées déclarent plus souvent des difficultés à payer leurs factures d'énergie.

TABLEAU 16. PRÉVALENCE DES IMPAYÉS SELON LE QUINTILE DE REVENU (2015)

Quintiles de ressources	Existence d'impayés	Ratio d'impayés médian	Montant d'impayés médian	Principal impayé
1 ^{er} quintile	17,9 %	-	950 €	Loyer
2 ^e quintile	51,0 %	1,88	750 €	Loyer
3 ^e quintile	64,7 %	0,86	640 €	Loyer
4 ^e quintile	69,4 %	0,69	748 €	Énergie
5 ^e quintile	74,5 %	0,59	985 €	Énergie
Total	56,9 %	0,79	796 €	Loyer

Source : Secours Catholique.

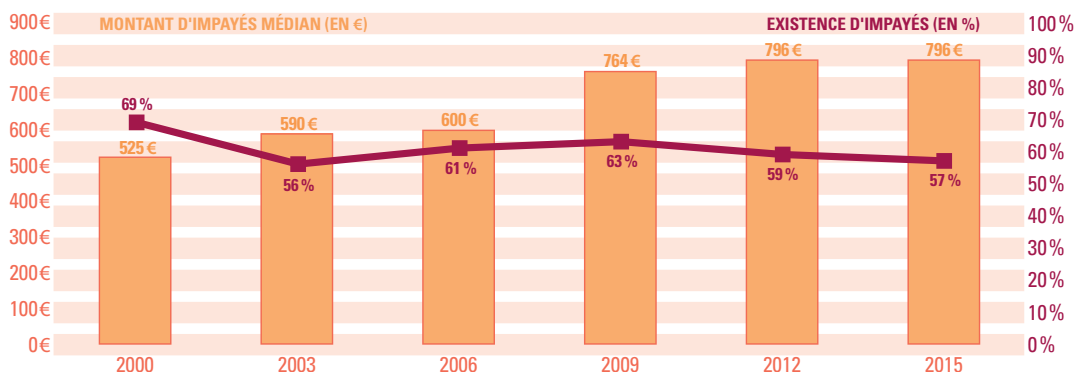
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique et déclarant des impayés.

Lecture : En 2015, 51 % des ménages appartenant au 2^e quintile de revenus ont des impayés. Le montant médian des impayés dans cette tranche est de 750 €. Ce montant est égal à 1,88 fois le montant de leurs ressources.

La déclinaison par année de la part de ménages avec des impayés et du montant de ceux-ci est présentée dans le graphique 25. On observe à partir de 2009 une baisse de la proportion de ménages ayant des impayés, mais parallèlement à cette tendance, une hausse du montant médian d'impayés, en euros de 2015 depuis 2000. Cette double tendance reflète à la fois la polarisation des situations financières rencontrées par le Secours Catholique (voir section 2.1), l'accueil d'une part de plus en plus importante de ménages sans ressources, peu confrontés à des problèmes d'impayés, et la situation de ménages dont les ressources augmentent en même temps que les dépenses. Nous notons en effet que la part de logements stables, plus chers, et plus coûteux en énergie augmente parmi les ménages reçus au Secours Catholique.

En 2015, le ratio médian d'impayés sur les ressources atteignait 0,79 pour les ménages concernés, soit un montant de près de quatre cinquièmes de leur revenu. Ce ratio médian cache cependant une très forte hétérogénéité de situations. Certains ont des impayés dépassant largement leurs ressources. Ainsi, 10 % des ménages ayant des impayés sont endettés à hauteur d'un montant supérieur à 5 fois le montant de leurs ressources, et 13 % font face à un montant de 2 à 5 fois leur revenu.

GRAPHIQUE 25. ÉVOLUTION DE L'EXISTENCE ET DES MONTANTS D'IMPAYÉS EN EUROS CONSTANTS (2000-2015)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2000, 69 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique déclaraient des impayés. Le montant médian de ces impayés pour les ménages concernés était de 525 €.

LA PAUVRETÉ N'EST PAS SEULEMENT MONÉTAIRE

Nicolas Duvoux, professeur de sociologie à l'université Paris 8 - Cresppa/LabToP

Ce rapport apporte plusieurs éléments d'information significatifs, notamment au regard de l'évolution du débat public sur les questions de pauvreté. Il pose également un certain nombre de questions.

Tout d'abord, le rapport fournit des éléments qui apportent un démenti à l'idée de dépendance et de passivité des pauvres, voire d'une culture de l'assistanat qui se serait développée au sein des populations modestes. En effet, les personnes doivent déployer des efforts par elles-mêmes, ce qui ne garantit en rien leur sortie de la pauvreté ; ensuite, les faibles différences de revenus entre les personnes qui travaillent et celles qui sont au chômage montrent la faiblesse de l'idée de trappe à inactivité. Les minima sociaux, dont le RSA en premier lieu, sont un apport de ressources indispensable pour les plus démunis.

Ensuite, le rapport produit des éléments de compréhension des dynamiques de la pauvreté dans notre pays, envisagées d'un triple point de vue : le genre, l'âge et la nationalité. L'enquête permet de faire ressortir la prégnance des dynamiques principales de la pauvreté en France : les couples avec enfants, notamment lorsqu'ils sont étrangers, et les familles monoparentales, sont très touchés. Cependant, les hommes, touchés par la crise, et les personnes âgées sont également frappés. La société française est marquée par le rajeunissement et la féminisation de la pauvreté mais ces phénomènes se conjuguent aujourd'hui avec les effets du chômage masculin et l'érosion des ressources des plus fragiles des retraités, même si les niveaux de dénuement sont très largement inférieurs à ceux des jeunes. Du point de vue du genre, l'exclusion des hommes du marché du travail est différenciée de la situation de pauvreté des femmes, plus souvent enfermées dans des emplois précaires et peu rémunérateurs. Le clivage générationnel recoupe en partie un clivage entre nationaux et étrangers. La fragilité des étrangers sans statut est nettement soulignée dans le rapport, ce qui appelle une attention politique urgente et systématique.

Enfin, à la suite de travaux récents de l'Insee, le rapport invite à faire ressortir le caractère inopérant, pour décrire la réalité sociale, des oppositions entre la France urbaine et la France périurbaine ou rurale. Il montre ainsi la faiblesse des ressources et le besoin d'accompagnement des urbains, notamment des étrangers, tandis que les zones rurales sont plutôt marquées par des ressources plus élevées et par la monoparentalité (à l'exception de l'Île-de-France qui, à différents points de vue, est une zone hybride entre urbain et périurbain). Cette différenciation entre l'extrême pauvreté urbaine et rurale va de pair avec des demandes distinctes. Un paradoxe est souligné à plusieurs reprises dans le rapport : les demandes sont plus importantes de la part de ceux qui sont les moins démunis, c'est-à-dire les personnes qui ont un logement stable, travaillent, mais ne peuvent assumer l'ensemble des charges auxquelles elles doivent faire face. Cela invite à s'interroger sur la différenciation des normes sociales que doivent remplir ces différentes populations. Si les urbains qui sont en situation de dénuement font face à une forme d'exclusion, qu'elle soit socio-économique et/ou sociolégale (du point de vue du statut des étrangers notamment), dans les zones périurbaines et rurales, la précarité des conditions d'emploi et la modicité des ressources empêchent les ménages de faire face au coût croissant de la vie sociale. Une diversité de problématiques sociales, une pluralité d'attentes également apparaissent ainsi à travers ces disparités, sous le vocable de pauvreté ou d'extrême pauvreté : la recherche d'une sortie d'une situation d'urgence liée à l'absence de papiers, d'emploi voire d'indemnisation du chômage ou tout simplement la recherche d'un contact humain caractérisent les demandes exprimées par les pauvres des grandes métropoles, quand une demande angoissée de normalité et de dignité s'exprime chez les pauvres des zones périphériques. La pauvreté n'est en aucun cas une réalité seulement monétaire voire définissable à travers des indicateurs de niveau de vie, elle revêt une dimension morale liée aux formes de la participation à la société et à la personnalité sociale de ceux qu'elle touche.

FOCUS THÉMATIQUES



1. UNE GÉOGRAPHIE DE LA PAUVRETÉ : QUELLES DISPARITÉS TERRITORIALES ?

Ce premier focus thématique s'intéresse à la question des inégalités face à la pauvreté et l'aborde sous l'angle plus précis des disparités territoriales. Pendant longtemps, le dynamisme des villes a attiré les populations défavorisées de la campagne et généré le phénomène connu de l'exode rural. De fait, face à cet exode et à l'étalement urbain, la division de l'espace est devenue plus complexe : sont apparus à la couronne des pôles urbains des espaces aujourd'hui qualifiés de périurbains, à cheval entre l'urbain et le rural en matière de logement, d'emplois et plus généralement de conditions de vie. Le développement de l'espace périurbain a débuté dans les années 1960, pour s'accélérer dans les décennies 1970 et 1980 et se stabiliser depuis. Selon l'Insee en 2010, près d'un quart de la population française résiderait en zones périurbaines. Parallèlement, trois quarts des communes rurales seraient désormais sous l'influence d'un pôle urbain, si bien que 95 % de la population française vivrait en ville ou sous l'influence des villes²³.

23 - *Insee Première*, n°1374, octobre 2011.

24 - Pour plus de précisions sur ce débat, voir le site du Centre d'observation de la société, www.observationsociete.fr, animé par Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des inégalités.

25 - *Insee Première*, n°1552, juin 2015.

Le débat sur les inégalités territoriales n'est donc pas nouveau mais a évolué au fil des recompositions géographiques et des reconfigurations de l'emploi et du logement. Les banlieues et plus largement les couronnes défavorisées des villes sont souvent présentées comme les territoires qui cumulent les plus grandes difficultés. Ce serait ainsi désormais en périphérie de la ville, dans l'espace périurbain, mais également en milieu rural que la pauvreté se concentrerait²⁴.

Pourtant, selon les données de l'Insee pour l'année 2012, la pauvreté serait très présente dans les grands pôles urbains : en effet, les revenus sont en moyenne légèrement plus faibles et le taux de pauvreté selon le seuil à 60 % du revenu médian généralement plus élevé dans les pôles urbains (16 %) que dans leurs couronnes périurbaines (10 %). Au sein des aires urbaines, le taux de pauvreté est presque toujours plus élevé dans les villes-centres. Le monde rural, bien qu'en moyenne moins riche, affiche un taux de pauvreté également plus faible (autour de 12 %), à l'exception des zones les plus reculées où persiste une pauvreté d'agriculteurs âgés²⁵.

Ces chiffres globaux masquent évidemment d'importantes disparités entre régions, pôles urbains et zones rurales. Toutefois, il apparaît que l'espace périurbain, sans atteindre les niveaux de vie des quartiers aisés des centres-villes, reste plus favorisé que la moyenne, en raison notamment de conditions de logement et de transports plus favorables, satisfaisant les aspirations à la propriété et à une meilleure qualité de vie. La pauvreté se concentre surtout dans les espaces urbains

ENCADRÉ 2. LA CLASSIFICATION EN ESPACES TERRITORIAUX : ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

L'Insee établit la distinction entre espaces urbains et ruraux sur la base de la taille de la commune et de la densité de l'habitat. Ainsi, une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Toute commune n'appartenant pas à une unité urbaine est considérée comme rurale.

Toutefois, face à l'étalement urbain et à l'influence grandissante exercée par les villes sur les territoires situés à leur périphérie, notamment en matière d'emploi, l'Insee établit depuis 2010 un zonage territorial plus complexe. Ce zonage fait apparaître la notion de périurbain et combine globalement trois dimensions que sont l'urbain et le rural, le centre et la périphérie et le nombre d'emplois. Il permet notamment de découper le territoire national en trois grands types d'espace distincts :

1. L'espace des pôles urbains à dominante urbaine (dénomé « urbain » ci-après), composé principalement de « grands pôles » (plus de 10 000 emplois) et de « moyens pôles » (entre 5 000 et 10 000 emplois), incluant villes-centres et banlieues, dont la population est importante et l'habitat dense.

2. L'espace périurbain à dominante urbaine (dénomé « périurbain » ci-après), composé principalement de communes situées à la couronne d'un ou plusieurs pôles urbains, dites sous leur influence (au moins 40 % de la population occupe un emploi dans un pôle avoisinant) et dont l'habitat est dense.

3. L'espace à dominante rurale (dénomé « rural » ci-après), composé principalement de petites communes isolées, hors de l'influence d'un pôle urbain, ou situées à la couronne d'un pôle et sous son influence, mais dont l'habitat est peu dense.

La notion de « dominance urbaine et rurale » est ici importante pour comprendre la classification par espace retenue dans ce rapport, notamment en ce qui concerne la distinction entre périurbain et rural. En effet, l'espace périurbain tel que défini ici comprend les communes des couronnes périurbaines (sous influence urbaine) dont l'habitat est dense. L'espace rural est quant à lui plus divers et comprend les petites communes isolées mais également les communes des couronnes périurbaines (sous influence urbaine) dont l'habitat est peu dense.

d'habitat social, en particulier dans l'aire urbaine de Paris et de l'Île-de-France, où elle touche plus fortement les familles monoparentales, les familles nombreuses et les ménages jeunes. On la retrouve également en partie dans les espaces ruraux éloignés et vieillissants.

Ce focus thématique se propose d'apporter un éclairage au débat en se fondant sur l'analyse de situations de pauvreté rencontrées par le Secours Catholique. Les profils de pauvreté sont déclinés en fonction du milieu de résidence des personnes rencontrées et établissent une distinction entre espaces urbains, périurbains et ruraux (voir définitions dans l'encadré 2 *supra*). L'espace urbain de l'Île-de-France (urbain - IDF) est par ailleurs traité séparément en raison de ses spécificités par rapport aux autres pôles urbains et notamment de la très forte proportion d'étrangers accompagnés dans les accueils de l'association.

En 2015, l'échantillon du Secours Catholique est à plus de trois quarts composé de personnes résidant en milieu urbain, dont la plupart dans des grands pôles. L'urbain situé en Île-de-France compte à lui seul pour 9,6 % de l'échantillon et correspond principalement à la banlieue parisienne²⁶. 10 % des personnes accueillies résident en milieu périurbain et 13,5 % en milieu rural.

Les populations urbaines apparaissent effectivement comme les plus fragiles : elles sont fortement surreprésentées au Secours Catholique par rapport à l'ensemble de la population française (tableau 17). Les populations périurbaines ont quant à elles l'indice de fragilité le plus faible. Toutefois, si les populations périurbaines et rurales semblent moins vulnérables à l'extrême pauvreté, leur fragilité a notablement augmenté entre 2005 et 2010, en particulier en milieu rural, tandis que celle des populations urbaines a eu tendance à diminuer. Bien que cohérents avec les constats de l'Insee, ces indices de fragilité restent cependant à prendre avec précaution. En effet, les fiches statistiques peuvent être plus systématiquement collectées dans les délégations urbaines, ce qui pourrait constituer une explication supplémentaire à la plus faible représentation du milieu rural et périurbain dans l'échantillon final obtenu, au-delà d'une précarité plus faible.

26 - À noter que Paris intra-muros concentre en son sein une infime partie de l'échantillon (moins de 1 %).

TABLEAU 17. COMPOSITION DE L'ÉCHANTILLON PAR ESPACE TERRITORIAL							
	Secours Catholique			Recensement (*)		Indice de fragilité (*)	
	2005	2010	2015	2005	2010	2005	2010
Urbain	80,6 %	76,0 %	76,6 %	60,2 %	62,2 %	1,34	1,22
... dont urbain IDF	7,5 %	10,2 %	9,6 %	-	-	-	-
... dont urbain hors IDF	73,2 %	65,9 %	67,0 %	-	-	-	-
Périurbain	7,9 %	10,9 %	10,0 %	21,8 %	24,0 %	0,36	0,45
Rural	11,4 %	13,1 %	13,5 %	18,0 %	13,8 %	0,63	0,95

Sources : Secours Catholique et Insee, RP 2000-2010 (*).

Champ : Pour le Secours Catholique, ensemble des ménages rencontrés au cours de l'année.

Lecture : En 2010, les urbains représentaient 62,2 % de la population française générale et 76,0 % des personnes rencontrées par le Secours Catholique. L'indice de fragilité (*) se calcule comme le rapport de cette deuxième proportion sur la première.

1.1. Un isolement prononcé en milieu urbain et des besoins plus matériels à sa périphérie

En 2015, les personnes rencontrées en milieu urbain, et plus particulièrement en Île-de-France, sont proportionnellement plus nombreuses à pousser pour la première fois la porte du Secours Catholique, et lorsque c'est le cas, de leur propre initiative. À l'inverse, la proportion de personnes déjà connues des équipes d'accueil est plus importante en milieu périurbain et rural. Lorsqu'elles se présentent pour la première fois, ces dernières personnes sont proportionnellement plus nombreuses à avoir été orientées par les services sociaux (tableau 18). Ces disparités pourraient s'expliquer par les actions menées par le Secours Catholique, dont le suivi et l'accompagnement sont vraisemblablement plus aisés au sein de territoires moins denses et aux populations moins mobiles. Elles s'expliquent aussi en partie par la plus forte représentation des étrangers en Île-de-France, en particulier ceux ne disposant pas de statut légal et qui sont donc hors du champ d'action des services sociaux.

En écho aux constats précédents du profil général, le besoin d'écoute et l'aide alimentaire sont au premier rang des demandes exprimées par les personnes rencontrées quel que soit leur milieu de résidence (graphique 26). 40 % à 60 % des demandes concernent ces besoins. Toutefois, quelques divergences notables sont à souligner. Les ménages urbains et périurbains pauvres restent proportionnellement plus nombreux à solliciter une écoute, une aide alimentaire – en particulier dans les villes situées hors de l'Île-de-France – ou de l'aide liée aux démarches administratives. Cette dernière demande est particulièrement exprimée en Île-de-France (40 %) où sont accueillis une majorité d'étrangers. En comparaison, l'aide pour le paiement du loyer ou des factures, des transports ou de différents types de frais est plus souvent exprimée par les ménages ruraux et périurbains.



© CHRISTOPHE HARGOUËS / SCOF

TABLEAU 18. ACCOMPAGNEMENT ET ORIGINE DES NOUVEAUX ACCUEILLIS SELON L'ESPACE TERRITORIAL (2015)

	Premier contact	Origine du 1 ^{er} contact			
		Initiative individuelle	Organisme privé	Services sociaux	Interne Secours Catholique
Urbain IDF	73,2%	20,6%	4,0%	66,2%	9,2%
Urbain hors IDF	70,1%	15,1%	4,6%	78,2%	2,1%
Périurbain	67,8%	11,7%	1,6%	84,0%	2,7%
Rural	66,8%	11,3%	1,4%	85,0%	2,3%
Ensemble	67,1%	14,9%	3,8%	78,4%	2,9%

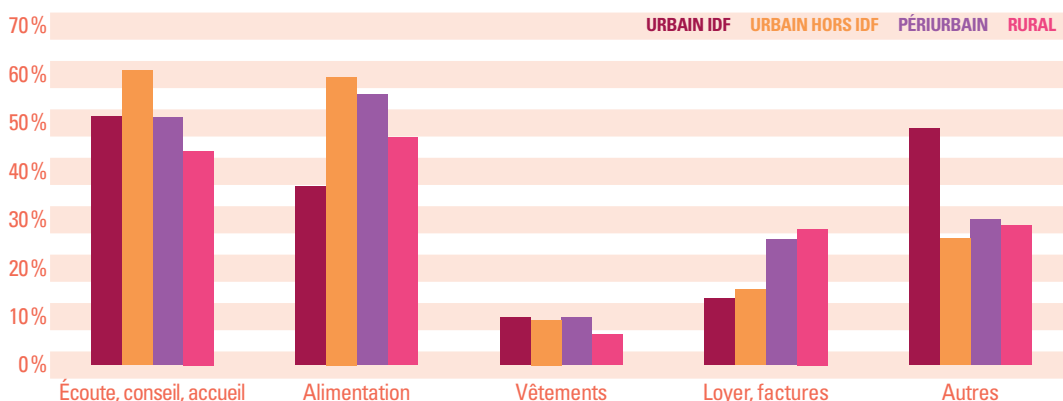
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, 73,2% des ménages urbains d'Île-de-France ont été rencontrés pour la première fois par les équipes d'accueil. Lorsque c'est le cas, 66,2% d'entre eux ont été réorientés par les services sociaux.

Une première explication tient à des divergences en matière de lien social. Les ménages ruraux et périurbains pauvres apparaissent moins isolés socialement : ils déclarent plus souvent avoir des proches sur qui compter, entretenir de bonnes relations de voisinage et effectuer des activités collectives. Une deuxième explication est liée à des disparités en matière de composition familiale et de logement. Comme il sera décrit plus bas, la précarité des ménages ruraux et périurbains, qui sont plus souvent des familles et/ou vivent en logement stable, se traduit en particulier par de plus grandes difficultés à payer leur loyer, leurs factures d'énergie ou différents types de frais comme le transport ou la banque. Leurs ressources étant plus élevées mais insuffisantes pour couvrir les charges, ils expriment des demandes matérielles plus précises. À l'inverse, les ménages urbains pauvres, aux ressources plus faibles, ont des besoins nombreux et plus diffus.

GRAPHIQUE 26. TYPE DE DEMANDES EXPRIMÉES PAR ESPACE TERRITORIAL (2015)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, 60,9% des ménages urbains (hors IDF) ont exprimé un besoin d'écoute, d'accueil ou de conseil. Les barres représentent cette proportion pour chaque espace territorial. La catégorie « Autres » regroupe en particulier l'aide dans les démarches administratives, l'aide à la mobilité, les loisirs ou les frais bancaires, d'assurance, de scolarité ou de santé.

1.2. Des campagnes pauvres vieillissantes face à la précarité des jeunes familles en ville

L'âge moyen des personnes rencontrées est en moyenne plus élevé en milieu rural (43,5 ans) et dans une moindre mesure en milieu périurbain (42,8 ans) qu'en milieu urbain (40,8 ans hors IDF et 41,5 ans en IDF) (tableau 19). Par ailleurs, le vieillissement général des personnes accueillies par le Secours Catholique est plus marqué pour ces premières populations. La part des plus de 55 ans est donc plus élevée et augmente régulièrement dans les zones rurales et périurbaines, alors que cette tendance s'observe plutôt pour les moins de 35 ans dans les pôles urbains.

	Urbain IDF	Urbain hors IDF	Périurbain	Rural
Proportion de femmes	58,5 %	52,2 %	61,5 %	57,0 %
Âge moyen (années)	41,5	40,8	42,8	43,5

Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2015, 61,5 % des personnes de référence des ménages rencontrés en milieu périurbain étaient des femmes. Ces personnes avaient en moyenne 42,8 ans.

Cela s'explique en partie par la plus forte proportion d'étrangers en milieu urbain où les populations sont en moyenne plus jeunes et se renouvellent, mais également par la plus forte proportion de jeunes hommes seuls. Les femmes sont quant à elles fortement surreprésentées en milieu périurbain (61,5 %). Ce résultat fait écho à la plus forte présence de mères isolées et de femmes seules dans ces espaces urbains périphériques. Par ailleurs, les couples, qu'ils aient ou non des enfants, sont proportionnellement plus nombreux parmi les ménages rencontrés en milieu périurbain et rural (tableau 20).

		Urbain IDF	Urbain hors IDF	Périurbain	Rural
Sans enfant	Homme seul	23,2 %	24,0 %	16,0 %	19,0 %
	Femme seule	16,5 %	16,0 %	17,3 %	18,0 %
	Couple sans enfant	4,5 %	6,0 %	6,7 %	7,2 %
	Sous-total sans enfant	44,2 %	46,0 %	40,0 %	44,2 %
Avec enfants	Père isolé	2,3 %	3,7 %	3,9 %	4,0 %
	Mère isolée	27,7 %	24,8 %	27,6 %	24,7 %
	Couple avec enfants	22,2 %	22,9 %	24,2 %	24,7 %
	Sous-total avec enfants	52,2 %	51,4 %	55,7 %	53,4 %
Autre	3,6 %	2,6 %	4,3 %	2,4 %	
Taille des ménages	2,53	2,46	2,68	2,38	

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2015, 19,0 % des ménages ruraux rencontrés étaient constitués d'hommes seuls. C'était le cas pour 16,0 % des ménages périurbains.

Pris ensemble, ces résultats font émerger un schéma global proche de celui observé par l'Insee au niveau national. Dans les grands pôles urbains, l'extrême pauvreté semble plus fortement toucher de jeunes adultes isolés qui sont plus souvent des hommes. Dans leurs couronnes périurbaines, l'extrême pauvreté est plus diverse mais touche plus fortement des familles avec enfants, plus souvent monoparentales ou nombreuses comme en témoigne une taille de ménage en moyenne plus élevée (2,68 membres). La taille des ménages est à l'inverse plus restreinte dans le monde rural (2,38). L'extrême pauvreté y concerne en effet plus souvent des personnes seules, hommes ou femmes, et des couples sans enfant vieillissants, en particulier dans les territoires les plus reculés. L'Insee constate dans ces territoires une très forte pauvreté d'agriculteurs âgés avec des pensions de retraite faibles et où l'activité des femmes n'a pas toujours été déclarée. La situation des espaces (néo)ruraux sous influence urbaine reste quant à elle plus proche du périurbain²⁷.

27 - Insee Première, n°1552, op. cit.

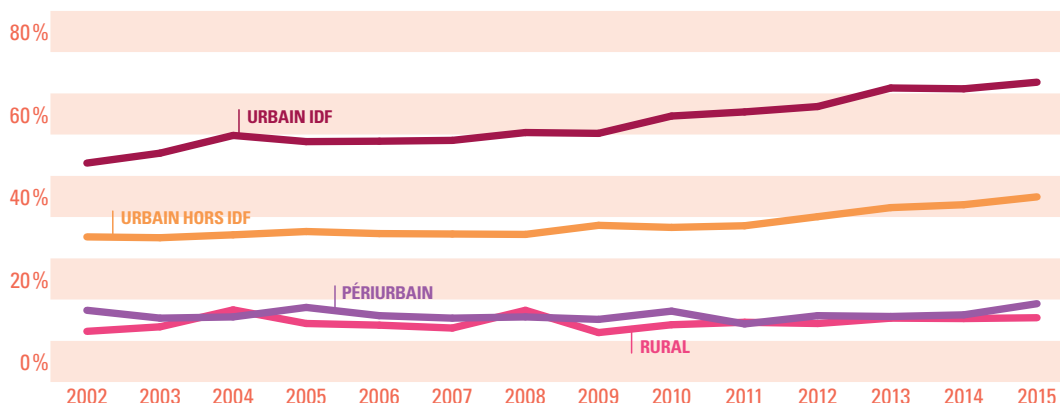
Il est intéressant de noter que l'aire urbaine d'Île-de-France affiche une situation plus mitigée. On y retrouve aussi bien une forte proportion d'hommes seuls, souvent jeunes et/ou étrangers, que de mères isolées. La banlieue parisienne apparaît à cet égard comme un territoire intermédiaire dont la situation est « à cheval » entre l'urbain et le périurbain.

1.3. Des étrangers concentrés dans les pôles urbains

En matière de démographie, la disparité territoriale majeure concerne la nationalité des personnes rencontrées : les étrangers sont surreprésentés dans les pôles urbains, notamment en Île-de-France où ils représentent 67,7 % des personnes accueillies par le Secours Catholique en 2015. Ils ne représentent en comparaison que 40 % des personnes accueillies dans

les pôles urbains de province et respectivement 14 % et 10,6 % des personnes rencontrées dans les communes périurbaines et rurales. Par ailleurs, la forte croissance de la proportion d'étrangers accueillis par le Secours Catholique depuis 2008 a concerné quasi exclusivement le milieu urbain, bien qu'une augmentation de près de 3 points entre 2014 et 2015 puisse être notée en zone périurbaine (graphique 27).

GRAPHIQUE 27. ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'ÉTRANGERS (2002-2015)



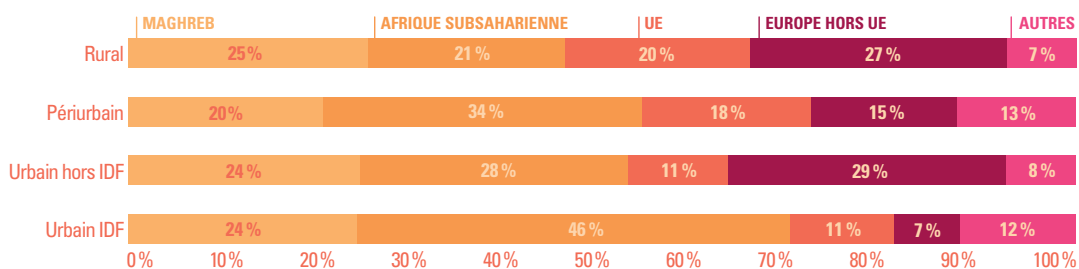
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, 67,7 % des personnes de référence des ménages urbains d'Île-de-France rencontrés étaient de nationalité étrangère. Le graphique décrit l'évolution de cette proportion entre 2002 et 2015 pour chaque espace territorial.

La très grande majorité des étrangers sans papiers ou en attente de statut résident dans les grands pôles urbains, incluant l'Île-de-France (94,3 %). Au regard de l'origine géographique, les personnes étrangères en provenance d'Afrique subsaharienne et des pays d'Europe de l'Est hors UE, arrivées plus récemment sur le territoire français, sont surreprésentées en milieu urbain, les premières plutôt en Île-de-France et les secondes plutôt dans les autres grands pôles urbains. À l'inverse, il est intéressant de noter que les populations étrangères plus anciennes se répartissent plus uniformément sur les différents espaces : les zones périurbaines et rurales accueillent en effet une part plus importante de ressortissants des pays de l'Union européenne et du Maghreb (graphique 28). Cela reflète vraisemblablement leur meilleure insertion sur le territoire.

GRAPHIQUE 28. RÉPARTITION PAR ORIGINE DES ÉTRANGERS SELON L'ESPACE TERRITORIAL (2015)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence étrangères rencontrées par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, 25 % des personnes de référence des ménages de nationalité étrangère résidant en milieu rural étaient originaires du Maghreb et 21 % d'Afrique subsaharienne. Les barres décrivent la répartition par origine pour chaque espace territorial.

1.4. Une pauvreté monétaire en ville et une précarité des conditions de vie en périphérie

Les ménages urbains disposent d'un montant médian de ressources bien plus faible que les ménages périurbains et ruraux. Ces disparités s'observent aussi bien sur le revenu total du ménage que sur le niveau de vie (tableau 21). Les ménages urbains en Île-de-France sont particulièrement démunis : avec une médiane de 370 €, leur niveau de vie est près de deux fois plus faible qu'en zone périurbaine ou rurale (640 € environ). L'écart se réduit en revanche pour les ménages des pôles urbains des autres régions (511 €). Cette richesse relative des ménages ruraux est quelque peu en contradiction avec les observations de l'Insee²⁸. Ces résultats masquent toutefois des inégalités au sein du monde rural entre des communes isolées bien plus pauvres et des communes sous influence urbaine, à la frontière du périurbain et en moyenne plus aisées.

En conséquence, la part des personnes rencontrées qui vivent au-dessous des seuils de pauvreté est plus importante en milieu urbain, et ce quel que soit le seuil considéré. De manière remarquable, respectivement près des trois quarts et plus

28 - Voir Insee Première, n°1552, op. cit.

des deux tiers des ménages d'Île-de-France et des autres pôles urbains se trouvent sous le seuil à 40 %. C'est le cas d'un peu plus de la moitié seulement des ménages périurbains et ruraux (tableau 21).

Par ailleurs, les taux de pauvreté ont régulièrement augmenté en milieu urbain au cours des dix dernières années et de manière plus marquée en Île-de-France. À l'inverse, se présente au Secours Catholique dans les zones périurbaines et rurales une part graduellement plus importante de personnes vivant au-dessus des différents seuils de pauvreté. Ce phénomène résulte notamment d'une plus forte croissance du niveau de vie des ménages périurbains et ruraux au cours des cinq dernières années (+4,8 % et +3,0 % respectivement), alors que le niveau de vie des ménages urbains a eu tendance à augmenter moins vite, voire à chuter en ce qui concerne l'Île-de-France (-12,4 %). La hausse de la proportion d'étrangers sans aucune ressource disponibles l'explique en grande partie. Si ces derniers ne sont pas comptabilisés, on constate que le niveau de vie médian des ménages d'Île-de-France a également crû, mais toujours moins rapidement qu'ailleurs, ce qui fait écho à la polarisation des situations décrite dans le profil général.

En outre, ce constat soulève la question de la multidimensionnalité de la pauvreté en milieu rural et périurbain ou d'une définition purement monétaire de la pauvreté moins adaptée à ces territoires. C'est la précarité des conditions de vie et surtout le poids des charges, couplés à des ressources moins faibles mais toujours insuffisantes, qui peuvent pousser ces personnes à faire appel au Secours Catholique.

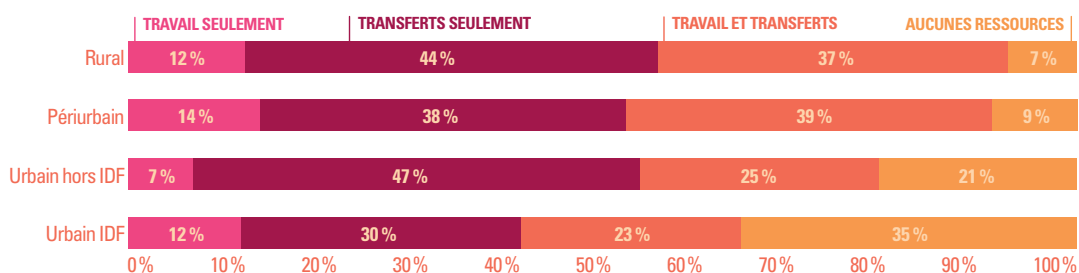
TABLEAU 21. REVENU MENSUEL MÉDIAN ET TAUX DE PAUVRETÉ PAR ESPACE TERRITORIAL (2015)				
	Urbain IDF	Urbain hors IDF	Périurbain	Rural
Revenu médian (ménage)	500 €	724 €	966 €	936 €
Niveau de vie médian (par UC)	370 €	511 €	641 €	639 €
Variation du niveau de vie médian (2010-2015)	- 12,4 %	+ 2,2 %	+ 4,8 %	+ 3,0 %
Taux de pauvreté				
Seuil à 60 %	92,8 %	93,5 %	87,8 %	89,2 %
Seuil à 50 %	85,9 %	86,3 %	75,5 %	77,0 %
Seuil à 40 %	73,3 %	67,4 %	54,3 %	54,2 %
<i>Source : Secours Catholique.</i>				
<i>Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.</i>				
<i>Lecture : En 2015, le revenu médian des ménages ruraux rencontrés s'élevait à 936 €, ce qui correspond à un niveau de vie médian de 639 € par unité de consommation. Ce niveau de vie a augmenté de 3 % entre 2010 et 2015. 89,2 % des ménages ruraux rencontrés se situent sous le seuil de pauvreté à 60 %.</i>				

1.5. Une prévalence du chômage en milieu urbain et une mauvaise qualité de l'emploi en périphérie

L'examen de l'origine des ressources des ménages rencontrés permet de compléter l'analyse précédente et d'éclairer les disparités observées dans les niveaux de vie. En effet, les ménages urbains déclarent plus souvent ne disposer d'aucunes ressources (plus d'un tiers en Île-de-France et un cinquième dans les autres pôles urbains) ou vivre uniquement de revenus de transferts (près de la moitié en milieu urbain hors IDF). Comparativement, les ménages périurbains et ruraux sont proportionnellement plus nombreux à vivre de revenus du travail uniquement ou à combiner revenus du travail et transferts sociaux (graphique 29). En milieu rural, où la population est plus âgée, une part non négligeable des revenus du travail correspond en réalité à des pensions de retraite.

Ces résultats font émerger un nouveau schéma global. L'extrême pauvreté urbaine touche plus souvent des personnes éloignées ou exclues du marché du travail et dont les maigres ressources sont issues de transferts sociaux, généralement insuffisants. L'extrême pauvreté périurbaine et rurale touche plus souvent des travailleurs pauvres aux emplois précaires et peu rémunérateurs, même lorsqu'ils sont combinés à des transferts. Les situations de pauvreté en banlieue parisienne sont encore une fois à cheval entre l'urbain et le périurbain : y résident la plus forte proportion de personnes sans ressources, principalement de nationalité étrangère, mais également une plus forte proportion de personnes percevant des revenus du travail et relativement peu de transferts.

GRAPHIQUE 29. ORIGINE DES RESSOURCES SELON L'ESPACE TERRITORIAL (2015)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, 35 % des ménages urbains d'Île-de-France déclaraient n'avoir aucune ressources tandis que 23 % cumulaient revenus du travail et transferts sociaux. Les barres décrivent la répartition de l'origine des ressources pour chaque espace territorial.

Ces constats reflètent les disparités territoriales décrites précédemment en matière de démographie. Ces disparités sont plus précisément le miroir de divergences en ce qui concerne l'accès à l'emploi. En effet, si la proportion de personnes sans emploi reste élevée sur tous les territoires, le taux de chômage des urbains accueillis atteint 76,7 % en dehors de l'Île-de-France contre environ 61 % en zone périurbaine et rurale²⁹. Les chômeurs urbains sont par ailleurs plus souvent sans droits et donc non indemnisés. À l'inverse, les périurbains et les ruraux sont plus souvent en emploi (presque un quart des personnes rencontrées contre moins d'un cinquième en milieu urbain) et plus souvent en situation de percevoir des indemnités lorsqu'ils sont au chômage. Leurs emplois restent toutefois instables et de mauvaise qualité : à l'exception d'une plus forte proportion de CDI en milieu périurbain, on retrouve une part systématiquement plus grande de CDD, de temps partiels, d'emplois en intérim ou saisonniers et d'emplois aidés (tableau 22). L'Île-de-France affiche toujours une situation intermédiaire, avec la plus faible proportion de personnes au chômage – mais très souvent non indemnisées – et une proportion de personnes en emploi plus élevée que dans les autres pôles urbains – bien que plus faible qu'en milieu périurbain et rural.

29 - Le taux de chômage est calculé sur la population active uniquement, à savoir la population au chômage ou en emploi.

TABLEAU 22. RÉPARTITION DES SITUATIONS D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE SELON L'ESPACE TERRITORIAL (2015)

	Urbain IDF	Urbain hors IDF	Périurbain	Rural
CDI plein temps	6,0 %	2,7 %	7,4 %	5,7 %
CDD plein temps	1,2 %	1,1 %	2,0 %	2,1 %
Intérim, saisonnier	1,7 %	2,1 %	3,3 %	4,5 %
Temps partiel	5,6 %	4,6 %	7,0 %	6,4 %
Emplois aidés, alternance	0,5 %	0,5 %	1,0 %	1,0 %
Travail indépendant	0,6 %	0,6 %	1,3 %	1,5 %
Autre travail	2,4 %	0,9 %	1,3 %	1,3 %
Total emploi	18,0 %	12,5 %	23,3 %	22,5 %
Formation professionnelle	1,3 %	1,1 %	1,0 %	1,3 %
Chômage indemnisé	8,8 %	11,8 %	16,2 %	14,4 %
Chômage non indemnisé	18,3 %	29,7 %	19,8 %	23,2 %
Total chômage	27,1 %	41,5 %	36,0 %	37,6 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, 18,0 % des personnes de référence des ménages urbains d'Île-de-France rencontrés étaient en emploi. 27,1 % d'entre elles étaient au chômage.

Les situations de pauvreté des personnes en inactivité divergent également en fonction du territoire. L'extrême pauvreté urbaine touche plus souvent les inactifs étudiants, les étrangers sans statut légal et donc sans droit au travail, ou des personnes à la rue marginalisées. Comparativement, l'extrême pauvreté rurale touche principalement des retraités, des personnes au foyer ou en incapacité de travailler (tableau 23).

TABLEAU 23. RÉPARTITION DES SITUATIONS D'INACTIVITÉ SELON L'ESPACE TERRITORIAL (2015)

	Urbain IDF	Urbain hors IDF	Périurbain	Rural
Étudiant	1,5 %	1,4 %	0,5 %	0,4 %
Inaptitude santé	7,0 %	9,6 %	11,4 %	12,0 %
Retraite, préretraite	5,2 %	4,6 %	6,9 %	8,2 %
Au foyer	3,5 %	4,8 %	7,6 %	6,1 %
Sans droit au travail	16,1 %	12,8 %	3,4 %	1,8 %
Autre sans emploi	20,3 %	11,7 %	9,9 %	10,1 %
Total Inactivité	53,6 %	44,9 %	39,7 %	38,6 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, 1,5 % des personnes de référence des ménages urbains d'Île-de-France rencontrés étaient étudiantes. 16,1 % d'entre elles étaient sans droit au travail.

En résumé, dans les (grands) pôles urbains, l'extrême pauvreté semble effectivement se caractériser plus fortement par une pauvreté de chômeurs, de travailleurs très précaires ou de personnes sans droit au travail lorsqu'elles sont étrangères. Ces personnes sont en moyenne plus isolées, plus démunies et ont des ressources bien plus faibles. En comparaison, dans les couronnes périurbaines et dans les zones rurales, l'extrême pauvreté affecte plus souvent des travailleurs pauvres, des personnes au foyer ou retraitées, et plus globalement des familles dont les ressources en moyenne plus élevées restent néanmoins trop modestes pour leur permettre d'assumer l'ensemble des charges auxquelles elles font face.

1.6. Une grande précarité du logement dans les pôles urbains et des charges importantes dans leur périphérie

Les résidents des pôles urbains habitent des logements bien plus précaires. C'est le cas de plus de deux cinquièmes des personnes rencontrées en Île-de-France et de 27,8 % de celles accueillies dans les autres pôles urbains. On retrouve en milieu urbain la majorité des sans-abri, des personnes logées en centre d'hébergement, à l'hôtel ou hébergées par de la famille et des amis. De manière notable, ces dernières personnes sont fortement surreprésentées en Île-de-France, ce qui peut en partie s'expliquer par le dynamisme des réseaux d'entraide au sein des communautés migrantes. Par ailleurs, lorsque les ménages urbains bénéficient de logements stables, il s'agit plus souvent de locations HLM du parc public ou d'habitats collectifs (tableau 24). Ce résultat fait écho à la concentration de la pauvreté dans les espaces urbains d'habitat social soulignée par l'Insee³⁰.

À l'inverse, 85,2 % des résidents périurbains et 90,2 % des ruraux habitent des logements stables. Cette stabilité du logement se traduit plus précisément par une proportion de propriétaires près de 5 fois plus élevée et de locataires du parc privé plus de 2 fois plus élevée qu'en zone urbaine. Les meilleures conditions de logement à l'extérieur des villes ne semblent toutefois pas prémunir de la précarité.

TABLEAU 24. RÉPARTITION PAR TYPE DE LOGEMENT SELON L'ESPACE TERRITORIAL (2015)

	Urbain IDF	Urbain hors IDF	Périurbain	Rural
Location HLM	34,0 %	43,1 %	33,5 %	32,2 %
Habitat collectif	4,6 %	4,7 %	1,7 %	2,6 %
Location privée	16,4 %	21,9 %	38,5 %	44,4 %
Propriétaires	2,3 %	2,5 %	11,4 %	11,0 %
Total logement stable	57,3 %	72,2 %	85,2 %	90,2 %
Hôtel, pension, garni	11,3 %	2,1 %	2,4 %	0,3 %
Caravane, péniche	1,4 %	1,5 %	3,8 %	1,6 %
Famille, amis	16,0 %	9,3 %	6,0 %	5,2 %
Centre d'hébergement	7,3 %	9,8 %	1,4 %	1,5 %
Squat, abri de fortune	6,7 %	5,1 %	1,2 %	1,2 %
Total logement précaire	42,7 %	27,8 %	14,8 %	9,8 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

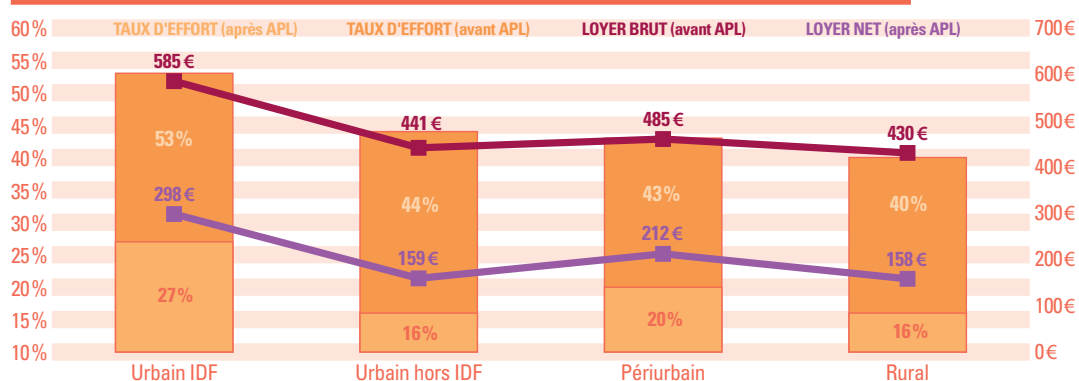
Lecture : En 2015, 90,2 % des ménages ruraux rencontrés habitaient un logement stable. 11,0 % d'entre eux étaient propriétaires.

Le loyer médian est sans surprise nettement plus élevé en Île-de-France (585 €), où il a par ailleurs augmenté plus rapidement (+12 %) qu'au sein des autres espaces (+8 % environ) au cours des cinq dernières années. Les résidents des autres pôles urbains et des communes rurales bénéficient de loyers plus faibles, d'environ 150 € en médiane. Certains résidents de communes périurbaines font quant à eux face à des loyers plus élevés. C'est en particulier le cas dans les couronnes des grands pôles urbains. Ces loyers demeurent néanmoins toujours plus faibles qu'en Île-de-France (graphique 30).

30 - Insee Première, n°1552, op. cit.

De fait, lorsqu'ils sont locataires ou tentent éventuellement d'accéder à la propriété, les ménages des zones urbaines doivent fournir un taux d'effort lié au logement mécaniquement plus important, accentué par de plus faibles ressources. Ce taux atteint jusqu'à 53 % en Île-de-France, tout en dépassant les 40 % dans l'ensemble des autres espaces. Les APL viennent considérablement réduire le taux d'effort, de près de 30 points en milieu urbain et de plus de 20 points à sa périphérie. Elles ne parviennent pas cependant à éliminer les disparités territoriales, et ce bien qu'elles soient en moyenne plus élevées pour les locataires urbains. En conséquence, le taux d'effort reste très élevé en Île-de-France mais également dans les communes périurbaines, même après déduction des APL.

GRAPHIQUE 30. LOYERS ET TAUX D'EFFORT MÉDIANS SELON L'ESPACE TERRITORIAL (2015)



Source : Secours Catholique.

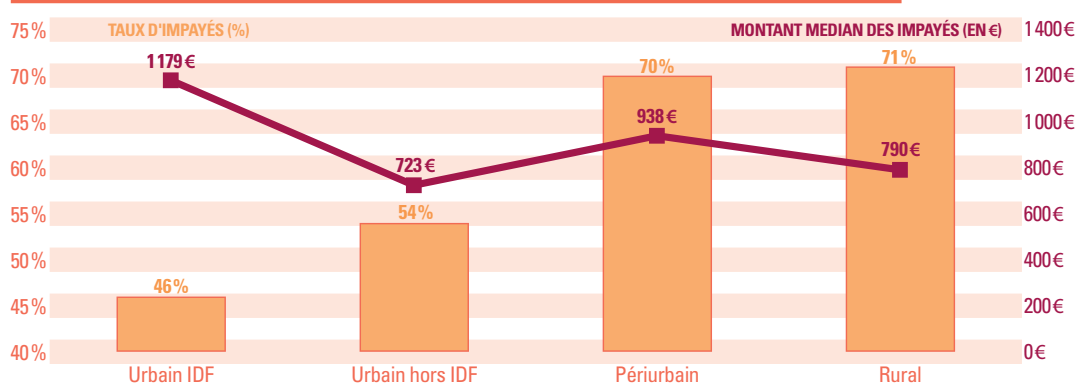
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, le loyer médian des ménages rencontrés en Île-de-France s'élevait à 585 €, correspondant à un taux d'effort de 53 % (part du loyer dans les ressources du ménage). Après déduction des APL, le loyer médian de ces personnes n'était plus que de 298 € et leur taux d'effort de 27 %. Les barres représentent le taux d'effort et les courbes le loyer médian pour chaque espace territorial.

Les ménages ruraux sont nombreux (71 %) à déclarer des impayés de toute nature. Toutefois, lorsqu'ils existent, ces impayés sont d'un montant souvent plus faible qu'ailleurs. Par conséquent, et rapportés à leurs ressources relativement plus élevées, les impayés représentent pour eux un poids moindre (75 % des ressources en médiane). Les impayés moins fréquents (46 %), mais au montant important (1 179 €), des ménages urbains d'Île-de-France sont à titre de comparaison 1,2 fois plus élevés que leurs ressources médianes. Il est intéressant de noter que les ménages périurbains déclarent des impayés à la fois nombreux et élevés (graphique 31).

La relation presque inverse entre taux et montant des impayés reflète les disparités évoquées ci-dessus en matière de logement. En effet, quel que soit l'espace considéré, les principaux impayés déclarés concernent le logement, que ce soit le loyer ou les factures d'énergie. Ainsi, plus souvent propriétaires ou locataires d'un logement à plus faible loyer, les ménages ruraux ont des défauts de paiement plus fréquents, car plus souvent liés à divers frais d'énergie mais également de banque, d'assurance ou de communication de plus faible montant. Ce constat révèle par là même une précarité énergétique croissante en milieu rural bien que le logement y soit plus stable. À l'inverse, les ménages urbains, plus souvent en logement précaire sans loyer ou en logement à loyer élevé s'ils parviennent à être locataires, sont moins nombreux à déclarer des défauts de paiement mais accumulent de forts impayés de loyer lorsque c'est le cas. Les ménages périurbains semblent quant à eux subir de plein fouet la hausse des loyers dans les couronnes périurbaines des grands pôles, ce que corrobore un important taux d'effort net lié au logement. S'accumulent alors pour eux de multiples frais d'énergie, de transports ou bancaires qu'ils ne parviennent plus à couvrir.

GRAPHIQUE 31. TAUX D'IMPAYÉS ET MONTANT MÉDIAN PAR ESPACE TERRITORIAL (2015)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, 46 % des ménages rencontrés en Île-de-France ont déclaré des impayés. Leur montant médian s'élevait à 1 179 €. Les barres représentent le taux d'impayés et la courbe le montant médian de ces impayés pour chaque espace territorial.



DISPARITÉS TERRITORIALES

Le rapport statistique 2016 identifie une surreprésentation en milieu urbain des populations fragiles accueillies par le Secours Catholique-Caritas France. Cette observation est à mettre au regard des conclusions de l'analyse croisée des inégalités en Île-de-France⁽¹⁾ réalisée en février 2016 par les délégations du Secours Catholique sur ce qui apparaît être une véritable fracture territoriale dans cette région : elle est la plus inégalitaire de France. L'écart entre le revenu médian disponible en Seine-Saint-Denis et celui des Hauts-de-Seine est de 50 % mais les inégalités infradépartementales sont aussi élevées.

Non seulement on constate en Île-de-France une augmentation au cours des dernières années du nombre de personnes en situation de précarité, mais aussi de l'intensité de la pauvreté. La proportion de ménages pauvres est plus importante que dans le reste du pays : 15 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté, ils sont 20 % en Seine-Saint-Denis, dans les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements de Paris. Et les pauvres sont plus pauvres en Île-de-France qu'ailleurs, la moitié des ménages pauvres franciliens vivent avec moins de 750 euros.

INÉGALITÉS TERRITORIALES :

L'EXEMPLE DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Les difficultés financières des collectivités territoriales font craindre un accroissement des inégalités en matière de versement des prestations sociales, comme l'illustre le débat sur la recentralisation du financement du RSA.

On observe aussi une certaine disparité en matière de prestations facultatives, comme le démontre une étude réalisée par le Secours Catholique sur les aides accordées par les départements au titre du fonds de solidarité pour le logement (FSL). L'analyse, fondée principalement sur les remontées statistiques des départements pour les années 2009-2012, mises à notre disposition par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, met en évidence une grande dispersion dans les pratiques des départements. Elle porte à la fois sur les dotations affectées par les départements, sur les apports complémentaires des partenaires locaux, sur les types d'aides. On constate une dispersion très grande entre les départements : entre les dix départements les plus généreux et les dix qui le sont le moins, les ressources FSL par bénéficiaire de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) sont dans un rapport de 1 à 4 !

Pour se faire une idée de l'effort accompli dans chaque département il est intéressant de considérer la ressource FSL par habitant. On constate que pour une moyenne nationale de 4,35 euros par habitant les valeurs trouvées varient de 0,20 à 12 euros. On peut aussi comparer ces variations à celle de la richesse des départements : entre les départements extrêmes le revenu médian varie de 16 615 euros (Seine-Saint-Denis) à 25 534 euros (Paris) soit une variation de 54 %.

LES ENJEUX DE LA MOBILITÉ

« Je garde les enfants d'une famille qui habite Paris et moi j'habite Melun. J'ai trois heures de transport tous les jours et souvent ma patronne qui est directrice dans une grosse boîte rentre tard. Alors j'arrive chez moi à dix heures du soir et je remets ça le lendemain. J'aurais bien voulu loger plus près mais avec le prix du loyer, je n'ai rien trouvé. » Aïssa, témoignage extrait du rapport sur la fracture territoriale en Île-de-France.


Dans certains territoires, des bénévoles se sont organisés pour assurer un service de taxi solidaire (Mayenne), ou de transport bénévole à la demande (Ille-et-Vilaine, Loire, Sarthe, Haute-Savoie, Vendée) avec une participation financière de la collectivité. Sur d'autres territoires, des initiatives ont été prises pour essayer d'améliorer les transports publics existants : le groupe convivial Le Bois-d'Oingt en Beaujolais a travaillé sur certains dysfonctionnements du transport départemental à la demande.

« Le groupe s'est rendu compte que personne ne comprenait vraiment la même chose du dispositif de transport à la demande, proposé par le conseil général de l'époque ; les informations à ce sujet manquaient cruellement, les constats de dysfonctionnements s'enchaînaient. » Ingrid

Dans l'Orne, l'équipe locale du Secours Catholique a obtenu la remise en service d'une desserte hebdomadaire entre Moulins-la-Marche et L'Aigle, le mercredi, jour de marché.

¹ La fracture territoriale. Analyse croisée des inégalités en Île-de-France.

En conclusion, la pauvreté monétaire des zones urbaines, en particulier en Île-de-France, se manifeste principalement à travers une grande précarité du logement. L'accès y reste difficile pour les plus pauvres en raison de loyers prohibitifs ou tout simplement d'une impossibilité légale d'y accéder pour des étrangers en situation très précaire. Sans logement ni adresse fixe, difficile de trouver un emploi stable ou de faire valoir ses droits éventuels. En comparaison, les ressources plus élevées des ménages périurbains et ruraux, et dans une moindre mesure des foyers des pôles urbains hors Île-de-France, parfois associées à une moindre précarité professionnelle et à des loyers plus faibles, permettent à un plus grand nombre d'entre eux de vivre sous un toit stable. Malgré tout, les conditions de vie des plus pauvres restent précaires à l'extérieur des grandes villes : la multitude de frais annexes qui s'accumulent sur leurs maigres ressources ne leur permet pas de résister à la vague montante des impayés.

A photograph of two men in a workshop. The man on the left is looking down at the man on the right. The man on the right is holding a work glove. In the background, there is a sign that says 'TOOLS'.

**ÉDUCATION, FORMATION
ET EMPLOI : UN REMPART
CONTRE LA PAUVRETÉ ?**

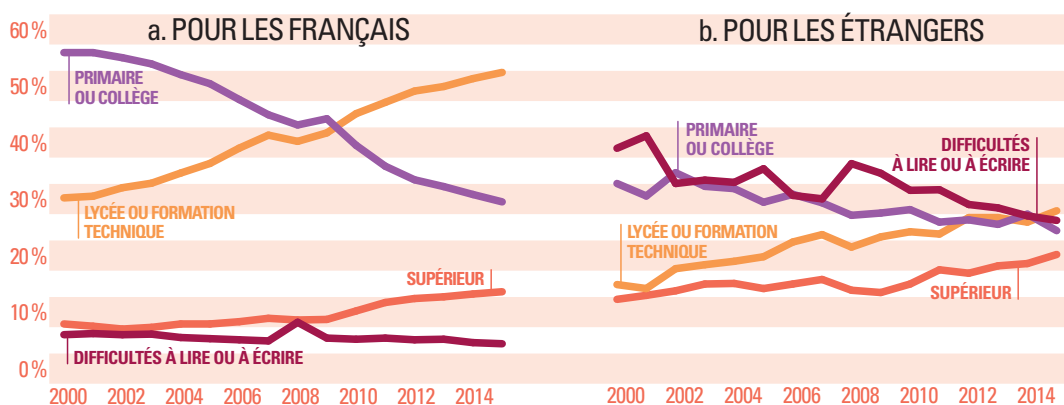
2. ÉDUCATION, FORMATION ET EMPLOI : UN REMPART CONTRE LA PAUVRETÉ ?

2.1. Une population de plus en plus éduquée

Le niveau d'études des personnes accueillies par le Secours Catholique augmente d'année en année. En 2015, la plupart des personnes accueillies (45 %) avaient fait des études secondaires (lycée et formation technique), 16 % avaient un niveau supérieur, 28 % s'étaient arrêtées en primaire ou avant la fin du collège et 11 % déclaraient avoir des difficultés à lire ou à écrire. L'évolution des niveaux d'études au cours du temps montre un profond changement dans le profil des personnes rencontrées par le Secours Catholique ces dernières années : ces personnes ont un niveau d'éducation de plus en plus élevé. Cette tendance s'explique en partie par l'amélioration du niveau d'études des jeunes puisque le niveau d'études est décroissant avec l'âge, une tendance que l'on retrouve dans la population générale. Elle indique également que de plus en plus de personnes ayant un niveau d'études supérieur demandent l'aide du Secours Catholique.

La distinction par nationalité montre des contrastes très nets (graphique 32). Parmi les personnes de nationalité française, la proportion de celles ayant atteint un niveau d'études secondaire a nettement augmenté alors que la proportion de personnes ayant atteint un niveau primaire-collège a diminué au cours du temps. La part du niveau d'études supérieur a par ailleurs crû durant les quinze dernières années. Pour les personnes de nationalité étrangère, la part de celles ayant atteint un niveau d'études secondaire et supérieur a également augmenté alors que celles avec un niveau d'études primaire ou qui ont des difficultés à lire ou à écrire ont vu leur part diminuer. En 2015, au sein des ménages rencontrés par le Secours Catholique, les niveaux d'éducation des Français et des étrangers sont assez différents : ces derniers sont plus nombreux en proportion à avoir atteint un niveau d'études supérieur (20,5 % d'étrangers contre 13,6 % de Français), mais une part plus importante d'entre eux a des difficultés à lire ou à écrire. Cette forte part de personnes hautement éduquées parmi les étrangers révèle une fragilité plus importante pour ceux-ci, par rapport aux Français ayant atteint un niveau d'études équivalent.

GRAPHIQUE 32. ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU NIVEAU D'ÉTUDES SELON LA NATIONALITÉ (2000-2015)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des personnes de référence rencontrées par le Secours Catholique.

Lecture : En 2000, 56 % des personnes reçues au Secours Catholique et de nationalité française avaient atteint le niveau d'études primaire ou collège.

L'enquête Emploi conduite chaque année par l'Insee permet de comparer les niveaux d'éducation observés dans la population accueillie au Secours Catholique à celle de la population générale vivant en France, et ainsi de calculer des indices de fragilité selon différents niveaux d'éducation et en fonction de la nationalité, pour différentes années. Les résultats sont exposés dans le tableau 25. Ils montrent que, d'une certaine manière, les études assurent une protection contre la pauvreté. En effet, les individus avec un faible niveau d'études, qu'ils soient français ou étrangers, sont nettement surreprésentés dans la population accueillie au Secours Catholique par rapport à la population générale. Au contraire, les individus d'un niveau d'études supérieur sont sous-représentés.

À faible niveau d'études, les étrangers sont dans une situation moins précaire que les Français. Cela est vrai pour le niveau primaire, mais plus encore pour le niveau secondaire. Dans cette catégorie en effet, les étrangers accueillis au Secours Catholique sont sous-représentés, alors que les Français sont à l'inverse surreprésentés. Cela indique que les étrangers dits non qualifiés parviennent mieux que les Français à atteindre un niveau de vie qu'ils jugent acceptable. Cette relation s'inverse pour les individus avec un niveau d'études supérieur : les étrangers sont alors légèrement plus fragiles que les Français. L'hypothèse d'un « plafond de verre », c'est-à-dire une difficulté plus grande pour l'accès à un emploi de qualité des étrangers, même à niveau d'études élevé, et des rendements plus faibles de l'éducation pour ceux-ci peuvent expliquer cet écart³¹.

31 - On parle de rendements de l'éducation pour désigner le supplément de revenu obtenu avec un niveau d'éducation plus élevé.

TABLEAU 25. INDICE DE FRAGILITÉ DU NIVEAU D'ÉTUDES SELON LA NATIONALITÉ (2006-2014)

	Français			Étrangers en situation régulière		
	2006	2010	2014	2006	2010	2014
Primaire ou sans diplôme	1,57	1,45	1,42	1,17	1,15	1,33
Secondaire	0,93	1,06	1,16	0,85	0,94	0,81
Supérieur	0,35	0,39	0,44	0,75	0,73	0,74

Sources : Insee, enquêtes *Emploi* et *Secours Catholique*.

Champs : Pour le *Secours Catholique* : ensemble des personnes de référence rencontrées par le *Secours Catholique*, de nationalité française ou étrangère en situation régulière, âgées de 15 à 64 ans.

Pour la *population générale* : France métropolitaine, personnes âgées de 15 à 64 ans.

Lecture : Les indices de fragilité des Français sont égaux au rapport entre la part des individus de nationalité française rencontrés au *Secours Catholique* à un niveau d'études donné et la part des individus dans la population française (Insee, enquêtes *Emploi*) ayant atteint ce même niveau d'études.

L'évolution au cours du temps de ces indices montre que s'ils restent surreprésentés dans les accueils du Secours Catholique, les Français avec un faible niveau d'études occupent une proportion de moins en moins importante. Les indices des Français ayant un niveau d'études plus élevé eux augmentent, leur proportion a augmenté plus vite au Secours Catholique qu'au sein de la population française générale, signe qu'ils sont de plus en plus fragiles. En particulier, les Français d'un niveau d'études secondaire, alors qu'ils étaient sous-représentés en 2006, sont surreprésentés depuis 2010. Ce résultat pourrait indiquer que le baccalauréat protège de moins en moins de la précarité, car de plus en plus de personnes ayant ce niveau d'études sont accueillies au Secours Catholique. L'évolution des indices de fragilité des étrangers elle montre une instabilité importante d'une année à l'autre, mais une stabilité globale sur les quinze dernières années. Cette instabilité interannuelle s'explique par le faible taux de réponse des étrangers aux questions portant sur l'éducation et par des difficultés à renseigner un niveau d'études précis dans le cas de personnes étrangères et non francophones accueillies par le Secours Catholique.

Le lien entre la situation professionnelle et le niveau d'études est analysé et décliné selon la nationalité dans le tableau 26. On observe une corrélation positive entre le niveau d'études et la probabilité d'être en emploi pour les personnes françaises ou étrangères. La part d'individus au chômage, elle, augmente avec le niveau d'études alors que la proportion d'inactifs diminue. L'insertion sur le marché du travail est donc nettement liée au niveau d'études. Le taux d'emploi reste cependant faible ; parmi les personnes ayant atteint un niveau d'études supérieur, seule une sur cinq est en emploi, et la moitié est au chômage. Le manque d'accès à l'emploi reste donc une forte source de précarité en France, en particulier pour les personnes dont le niveau d'études est élevé.

La distinction par nationalité est aussi révélatrice d'une inégalité d'accès à l'emploi. La corrélation entre niveau d'études et emploi est positive pour les étrangers en situation régulière (hors étudiants), mais la pente est plus faible. En effet, à qualification égale, les étrangers sont moins souvent en emploi que les Français pour des niveaux d'études primaires, secondaires ou supérieurs. Ce résultat corrobore l'hypothèse d'un « plafond de verre » pour les étrangers, déjà mentionnée plus haut, puisque les diplômes des étrangers semblent être moins reconnus que ceux des Français. Cet obstacle, invisible mais réel, pourrait être dû à une certaine discrimination à l'embauche et/ou à un manque de reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger.

Enfin, le niveau d'études semble aussi avoir un impact sur la durée et donc la mobilité dans le travail. Alors que les personnes avec un faible niveau d'études connaissent des périodes de chômage longues et restent plus longtemps en emploi, ce qui témoigne d'une faible mobilité professionnelle, on observe que les personnes d'un niveau d'études supérieur ont une mobilité plus forte. De plus, le fait que les personnes à faible niveau d'études et en emploi depuis longtemps continuent de recourir au Secours Catholique paraît indiquer que leur travail n'est pas suffisamment rémunérateur. Au contraire, les personnes aux niveaux d'études les plus élevés semblent avoir affaire à une plus forte instabilité, liée dans doute à des contrats plus précaires, ou à une volonté de trouver des emplois mieux rémunérés.

TABLEAU 26. SITUATION PROFESSIONNELLE ET NIVEAU D'ÉTUDES DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE SELON LA NATIONALITÉ (2015)

	Difficultés à lire ou à écrire		Primaire ou collège		Lycée ou formation technique		Supérieur	
	Français	Étrangers en situation régulière	Français	Étrangers en situation régulière	Français	Étrangers en situation régulière	Français	Étrangers en situation régulière
Situation professionnelle (en %)								
Emploi	10,0	11,9	15,2	14,3	19,8	16,6	21,8	17,9
Chômage	30,7	35,3	41,7	42,6	50,1	51,7	53,0	51,4
Inactifs	59,3	52,8	43,1	43,1	30,1	31,7	25,2	30,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Durée médiane passée (en mois)								
En emploi	34	31	19	17	17	16	17	14
Au chômage	29	32	19	16	17	14	12	13

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des personnes de référence de nationalité française ou étrangère en situation régulière, âgées de 25 à 64 ans, hors étudiants, rencontrées par le Secours Catholique.
Lecture : En 2015, 10 % des Français ayant des difficultés à lire ou à écrire sont en emploi ; ces personnes sont en emploi depuis 34 mois en médiane.

2.2. Des emplois de mauvaise qualité

Dans le profil général, section 2.2, nous avons vu que le taux d'emploi parmi les personnes accueillies par le Secours Catholique est resté relativement stable ces quinze dernières années, et se situe autour de 16 %. Cette population en emploi, malgré ses revenus du travail, ne parvient pas à s'assurer des conditions de vie acceptables et a besoin du soutien du Secours Catholique du fait de rémunérations insuffisantes ou de contrats de travail précaires et trop instables. En 2015, 82,8 % des travailleurs accueillis par le Secours Catholique sont des travailleurs pauvres au sens de l'Insee, c'est-à-dire que leurs ressources se situent sous le seuil de pauvreté³². On peut cependant considérer que l'ensemble des travailleurs rencontrés par le Secours Catholique se trouvent dans une situation de précarité suffisamment forte pour pousser la porte de l'association.

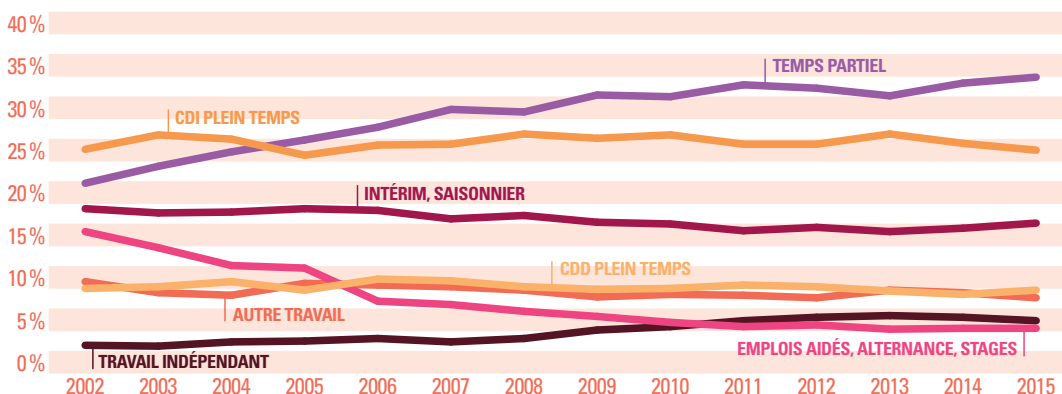
Le graphique 33 détaille les types d'emplois occupés par l'ensemble des travailleurs accueillis au Secours Catholique, et l'évolution de ces types d'emplois depuis 2002. Alors que le temps partiel est le premier contrat signé par ces travailleurs (33,6 %) et qu'il est fortement surreprésenté³³, le deuxième type de contrat est nettement plus surprenant : 25 % des travailleurs sont en CDI à plein temps, une forme d'emploi considérée comme non précaire. En parallèle, seulement 8,5 % des individus sont en CDD (contrat beaucoup moins présent dans le monde du travail). Plus précisément, le CDI permet d'avoir un revenu supérieur au seuil de pauvreté³⁴, mais ce contrat ne permet pas de sortir de la précarité puisque la moitié des travailleurs non pauvres sont en CDI à plein temps. Un emploi sécurisant n'est donc pas nécessairement de bonne qualité ni suffisamment rémunérateur pour faire face aux dépenses d'un ménage. Il faut cependant noter que les CDI restent quand même très sous-représentés au Secours Catholique par rapport à la population française générale.

32 - Seuil de pauvreté calculé à 60 % du niveau de vie médian, pour l'année 2014 et ajusté de l'inflation.

33 - En 2013, le temps partiel concerne 18,4 % des travailleurs (données Insee, France, portrait social, coll. « Insee Références », 2014) contre 31,4 % au Secours Catholique.

34 - Seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian.

GRAPHIQUE 33. ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES SITUATIONS PROFESSIONNELLES DES TRAVAILLEURS (2002-2015)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des personnes de référence rencontrées par le Secours Catholique et déclarant être en emploi.

Lecture : en 2002, 25 % des personnes en emploi accueillies par le Secours Catholique avaient un contrat de travail en CDI à temps plein.

35 - Insee, *Emploi et revenus des indépendants, édition 2015* : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/Revaind15.pdf

La proportion de travailleurs indépendants a augmenté depuis 2008, date de création du régime de l'autoentrepreneur. Ce dispositif génère en effet un statut fragile, il protège peu car il ne permet pas d'ouvrir des droits au chômage, et il recouvre des situations très diverses. Une étude de l'Insee publiée en 2015³⁵ montre que les autoentrepreneurs ont gagné en moyenne 460 € par mois en 2011. Sans autres sources de revenus, d'emplois ou de transferts, ce statut peut conduire à une fragilité importante.

Les types d'emplois rencontrés au Secours Catholique sont restés relativement stables durant ces quinze dernières années. Le graphique 33 permet de détecter néanmoins quelques évolutions notables. La part des temps partiels a nettement augmenté, ce type de contrat est aujourd'hui le plus fréquent parmi les travailleurs accueillis au Secours Catholique. La part des emplois aidés a diminué depuis 2002, sans doute du fait de l'abandon de certains dispositifs d'aide à l'emploi par les précédents gouvernements ou du passage de ces emplois aidés à des contrats de travail à temps partiel.

Par ailleurs, la durée médiane dans l'emploi des travailleurs augmente, passant de huit mois en 2000 à onze en 2005, pour arriver à quatorze mois en 2015. Cette augmentation de la durée passée en emploi témoigne d'un ancrage de plus en plus important dans des emplois qui sont sans doute de mauvaise qualité, puisqu'ils ne génèrent pas les revenus suffisants pour satisfaire à des conditions de vie décentes.

La présence d'une part importante de personnes en emploi, avec différents types de contrats, au sein de la population accueillie par le Secours Catholique est le signe que l'emploi n'est pas toujours une garantie suffisante pour accéder à un niveau de vie décent. Il est de plus surprenant de trouver parmi ces formes d'emploi une part non négligeable de contrats non précaires, comme le CDI à temps plein. Outre la précarité des contrats, il convient donc également de s'intéresser aux niveaux de rémunération des emplois pour évaluer leur capacité à protéger de la précarité.

Les niveaux de vie médians des ménages sont déclinés selon la situation professionnelle de la personne de référence dans le tableau 27³⁶. On observe ainsi qu'un CDI permet de disposer d'un niveau de vie médian de 908 €, alors que les ménages au chômage indemnisé ont un niveau de vie médian de 670 €.

TABLEAU 27. NIVEAU DE VIE MÉDIAN SELON LA SITUATION PROFESSIONNELLE (2015)

	CDI	CDD	Intérim	Temps partiel	Emploi aidé	Travail indépendant	Autre travail	Chômage indemnisé	Chômage non indemnisé
Niveau de vie médian	908 €	835 €	620 €	732 €	730 €	571 €	586 €	670 €	551 €

Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence âgées de 25 à 64 ans, françaises ou étrangères en situation régulière, hors étudiants, rencontrées par le Secours Catholique.

Lecture : En 2015, le niveau de vie médian des personnes françaises ou étrangères en situation régulière, âgées de 25 à 64 ans, accueillies par le Secours Catholique et travaillant en CDI est de 908 €.

Les contrats dits précaires mais aussi les emplois peu rémunérés peuvent s'avérer finalement plus fragilisants que protecteurs, notamment lorsqu'ils entraînent l'arrêt de certaines aides, tout en engendrant des coûts supplémentaires de transport ou de garde d'enfants³⁷. Cela apparaît assez clairement lorsque l'on compare les niveaux de vie médians atteints pour différents contrats ou statuts vis-à-vis de l'emploi à ceux atteints en étant au chômage (graphique 34), et ce même si les informations contenues dans ce graphique ont une valeur simplement indicative (voir note de bas de page 38 relative au graphique 34 pour plus de précisions).

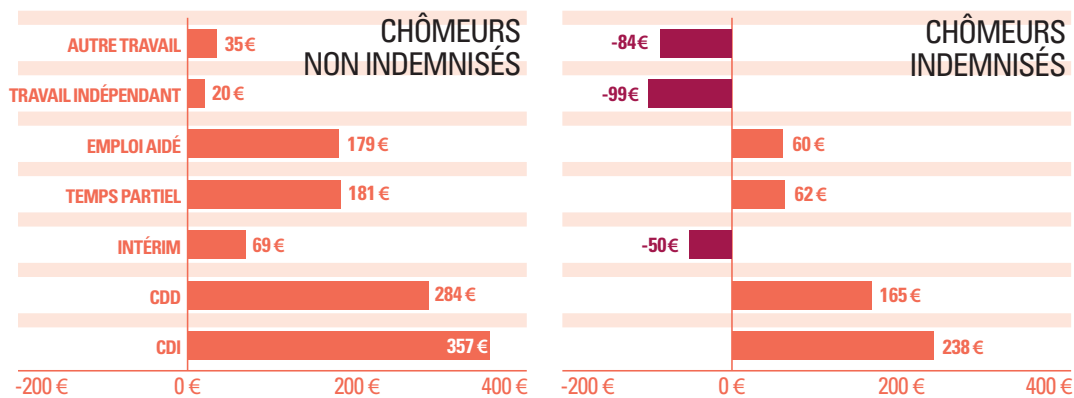
Les différences de niveaux de vie entre les personnes qui travaillent et celles qui sont au chômage sont parfois très faibles, voire négatives entre certains types de contrats et le chômage indemnisé. Les individus au chômage non indemnisé ont un niveau de vie médian, issu d'autres ressources, de 551 €, alors que ceux en intérim touchent 620 € ; cette différence de 69 € apparaît bien faible au regard de ce que la prise d'un emploi peut générer comme coûts, de transport ou de garde d'enfant. Les travailleurs indépendants ont une différence de niveau de vie encore plus faible, et ceux dans la catégorie « autre travail » également.

Les différences de niveau de vie des ménages en emploi et des ménages composés de chômeurs indemnisés sont encore plus resserrées. Encore une fois, les emplois en intérim, le travail indépendant ou les emplois de type « autre » apparaissent particulièrement peu rémunérateurs : le niveau de vie des ménages dont la personne de référence occupe un emploi de ce type est inférieur au niveau de vie des ménages dont la personne de référence est au chômage indemnisé.

36 - Ces informations sont à prendre avec précaution puisqu'il n'est pas possible de distinguer dans la base de données les revenus du travail de l'ensemble des revenus. Ces niveaux de vie sont calculés à partir de l'ensemble des ressources dont dispose le ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.

37 - Ces résultats font écho à ceux de l'enquête mobilité réalisée par le Secours Catholique en 2014 et publiée dans le précédent rapport : *Statistiques d'accueil 2014. La fracture mobilité*.

GRAPHIQUE 34. DIFFÉRENCE ENTRE LE NIVEAU DE VIE MÉDIAN DES TRAVAILLEURS ET LE NIVEAU DE VIE MÉDIAN DES PERSONNES AU CHÔMAGE, SELON LE TYPE DE CONTRAT (2015)³⁸



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence âgées de 25 à 64 ans, françaises ou étrangères en situation régulière, rencontrées par le Secours Catholique en 2015.

Lecture : Le revenu médian des ménages dont la personne de référence est en intérim est 69€ plus élevé que le revenu médian des ménages dont la personne de référence est au chômage non indemnisé.

Ces faibles différences, parfois négatives, sont la preuve que beaucoup de ménages rencontrés au Secours Catholique préfèrent prendre des emplois peu rémunérés ou de mauvaise qualité, quitte à gagner peu voire moins qu'en restant chez soi à vivre des transferts. On est donc loin de l'image parfois véhiculée de ménages pauvres désœuvrés profitant du système de protection sociale, et de l'aide des associations.

38 - Ces informations sont à manier avec précaution. Nous comparons en effet des niveaux de vie selon la situation professionnelle de la personne de référence, quel que soit le type de ménage auquel elle appartient, ou la situation professionnelle de son conjoint s'il est présent. Une analyse plus précise entraînerait une réduction importante des tailles d'échantillon et des problèmes annexes de comparabilité. Les valeurs reportées doivent donc être considérées comme indicatives.



REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE

Les verbatim présentés sont issus d'échanges avec des personnes accueillies par le Secours Catholique-Caritas France.

ÉDUCATION : TISSER UN LIEN AVEC LES PARENTS

Plusieurs facteurs influencent l'accès à l'éducation des enfants accompagnés par le Secours Catholique-Caritas France : le niveau d'études de leurs parents, la possibilité pour ces derniers d'accompagner leurs enfants dans leur parcours scolaire, leur nationalité (français ou étrangers), mais aussi le lieu d'habitation, les conditions de vie (ressources, habitat...) et aussi la situation des parents par rapport à l'emploi.

La plupart du temps le lien parents-école est soit inexistant soit très fragile pour les familles en situation de précarité avec souvent un regard assez négatif porté sur les parents par les institutions. Leur absence de la vie scolaire, souvent due à leur rapport complexe avec l'école (leurs propres échecs, le sentiment de ne pas être à la hauteur...), est en effet interprétée, la plupart du temps, comme un désintérêt.

Pour beaucoup de parents, leur niveau scolaire personnel, leur connaissance insuffisante du français, ou parfois aussi leur manque d'expérience en la matière, les empêchent d'accompagner leurs enfants dans le travail scolaire. Par ailleurs, les conditions de vie (logement, espace de vie, promiscuité...) sont une autre barrière au travail scolaire à la maison.

Certaines autres situations, telles que celles des familles vivant à l'hôtel, handicapent gravement l'accès des enfants à l'éducation : manque de stabilité, conditions de vie dans une grande promiscuité, éloignement géographique...

Un tiers des familles accueillies au Secours Catholique sont des familles monoparentales. Pour les parents ayant un emploi, même à temps partiel, la conjugaison des emplois (bien souvent à des horaires peu compatibles avec le fait d'élever des enfants) et du suivi des enfants est extrêmement difficile.

Le Secours Catholique mène auprès de 7 000 enfants un accompagnement à la scolarité, impliquant tant que faire se peut les parents dans la démarche. Ce lien avec les parents vise aussi à rétablir ou à soutenir les liens entre parents et école.

Pour les migrants, de nombreux groupes d'apprentissage du français constituent un premier soutien, à mettre en lien avec l'accompagnement à la scolarité de

leurs enfants. Face à ces situations, le Secours Catholique développe des équipes d'accompagnement à la scolarité pour :

- aider l'enfant en prenant en compte son environnement familial global pour lui redonner confiance et ainsi prévenir le décrochage scolaire ;
- accompagner des parents qui ne connaissent pas bien les attentes de l'école pour les soutenir quand ils ne peuvent suivre la scolarité de leurs enfants ;
- accompagner les parents dans leurs liens avec l'école de leurs enfants.

L'action débute à la demande personnelle de parents ou de travailleurs sociaux. Après une visite auprès de la famille à son domicile pour évaluer la réalité du besoin, s'organise un accompagnement de l'enfant une fois par semaine. Le bénévole est veilleur des attentes de la famille. Pour assurer un lien et un suivi de chaque enfant et de chaque famille, une réunion de tous les acteurs chaque trimestre permet une relecture de l'action et l'actualisation du cadre de l'intervention.

Cette action permet une réelle évolution du regard de chacun sur les familles et les difficultés qu'elles peuvent rencontrer. Par les enfants, un lien se tisse petit à petit avec les parents. Et si l'activité concrète d'accompagnement de l'enfant est individuelle, le fonctionnement en réseau apporte une ouverture sociale, culturelle et pédagogique, en lien avec les autres activités du Secours Catholique sur le territoire.

« Il faut faire confiance à son enfant. Plus on lui fera confiance, et il te fera confiance, plus il te parlera et évitera les erreurs. »

« Notre problème est que nous n'avons pas fait d'études, donc on ne peut pas les aider. Ma fierté est d'avoir élevé mes enfants seule car mon mari est décédé, mais ça a été très difficile. »

« Si tu as bac +5, tu es bien, si tu as bac -2, tu n'es pas bien. Je me bats comme parent d'élève alors que j'ai même pas le bac. Il y a une discrimination par rapport au niveau scolaire. »

« Même s'il a un bac +16, s'il s'appelle Mohammed... alors il doit encore plus prouver ses compétences. »

PRESTATIONS SOCIALES ET NON-RECOURS : QUELLES SONT LES FAILLES DU SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE ?

ALLOCATIONS
FAMILIALES

CAF

Accueil

ACCUEIL CAF
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H45 A 16H00

REVENU
DE SOLIDARITE
ACTIVE

Accueil →

ACCUEIL RSA
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H45 A 12H15
ET DE 13H30 A 16H00

INSCRIPTIONS
OISSIE DE
BURBON
ACCUEIL

3. PRESTATIONS SOCIALES ET NON-RECOURS : QUELLES SONT LES FAILLES DU SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE ?

Dans ce troisième focus thématique nous nous intéressons au système de protection sociale, et à ses potentielles failles. Que révèlent les données des bénéficiaires du Secours Catholique sur ce système ? Le constat de départ est que les ménages accueillis sont des ménages que ce système couvre insuffisamment. Est-ce le fait d'un non-recours des ménages à des prestations auxquelles ils pourraient avoir droit ? Ou est-ce le signe d'une insuffisance du système de protection sociale ? C'est une question de politique sociale particulièrement importante, pour laquelle les données du Secours Catholique peuvent apporter un éclairage intéressant. Une première partie de l'analyse sera axée sur les demandes exprimées par les ménages, en lien en particulier avec leurs niveaux de ressources. La seconde partie s'intéressera à l'un des instruments majeurs de lutte contre la précarité en France, le revenu de solidarité active (RSA), et en particulier à la mesure des taux de recours et de non-recours des ménages éligibles à cette prestation.

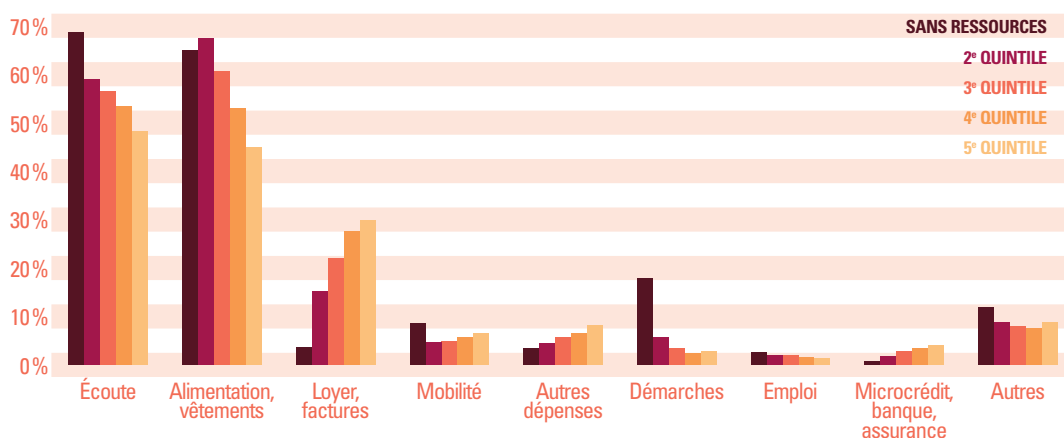
3.1. Un fort besoin d'écoute parmi les plus démunis : le signe d'une désaffiliation

Le Secours Catholique constitue pour une majorité des ménages accueillis un dernier recours, l'opportunité d'une aide que les services sociaux n'ont pu procurer. En effet, comme mentionné dans la section 1 nous constatons que 78 % des ménages accueillis pour la première fois au Secours Catholique en 2015 ont été orientés par les services sociaux. L'examen des demandes exprimées par les ménages permet donc de se rendre compte de la diversité et de la nature de ces besoins que les ménages n'ont pu satisfaire avec leurs propres ressources ou avec les prestations sociales qu'ils perçoivent.

Dans le graphique 35, ces demandes exprimées sont déclinées en fonction du niveau de vie des ménages, et donc de leur situation financière. On calcule pour ce faire des quintiles de niveau de vie, soit cinq classes de ménages. Le premier quintile regroupe donc les 19 % des ménages sans ressources, et les quatre suivants classent les ménages dans des groupes de taille égale, les 20 % les plus pauvres des ménages avec ressources dans le deuxième quintile, les 20 % suivants dans le troisième, jusqu'au cinquième quintile qui regroupe les 20 % des ménages les plus « aisés » de l'échantillon. Les niveaux de vie médians dans ces quintiles sont exposés dans le graphique 20, et comparés à ceux de la population française générale.

Le premier constat est que ces demandes exprimées sont fortement corrélées à la situation financière des différents ménages. Il est même surprenant de constater que les demandes matérielles et monétaires ne sont pas plus élevées parmi les ménages les plus pauvres, et au contraire ils sont parmi l'ensemble ceux qui font le moins de demandes pour des aides au loyer, ou au paiement des factures. Les ménages sans ressources viennent en effet chercher de l'écoute en premier lieu, ainsi que des biens de première nécessité comme des aliments et des vêtements. Ils sont ensuite plus nombreux que les autres à venir demander de l'aide pour des démarches administratives, ou des recherches de logement.

GRAPHIQUE 35. TYPE DE DEMANDES EXPRIMÉES SELON LE NIVEAU DE VIE DES MÉNAGES ACCUEILLIS



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés selon leur quintile de niveau de vie.

Lecture : 69 % des ménages sans ressources rencontrés au Secours Catholique en 2015 ont exprimé une demande d'écoute. 48 % des ménages appartenant aux 20 % les plus « aisés » parmi l'ensemble des ménages rencontrés ont exprimé ce besoin.

Ce fort besoin d'écoute exprimé traduit un isolement et une détresse particulièrement forte chez les ménages totalement démunis. Contrairement aux ménages qui ont des ressources, si petites soient-elles, et qui sont d'une manière ou d'une autre connectés à la société par l'intermédiaire de leur travail ou des transferts sociaux, les ménages sans ressources apparaissent ici désaffiliés. Ils ont avant tout besoin qu'on les écoute et souhaitent partager une détresse qu'ils ne peuvent exprimer ailleurs et qu'ils ne peuvent résoudre. Leurs demandes sont d'ailleurs moins précises, et moins souvent matérielles que celles des autres ménages. La forte demande d'aide pour des démarches administratives concerne les étrangers sans statut comme mentionné dans la section 1.

Au contraire, les ménages des tranches de niveau de vie plus élevées ont des demandes plus précises, et liées à un mode de vie plus stable. Ainsi, les ménages du quintile le plus élevé viennent plus souvent que les autres demander de l'aide pour le paiement de leur loyer ou de leurs factures liées au logement (30 %). Ils sont aussi plus nombreux que les autres à chercher de l'aide pour le remboursement d'un crédit ou pour la souscription à une assurance. Malgré des niveaux de ressources plus élevés, celles-ci sont insuffisantes pour faire face à leurs dépenses. Les aides prévues par le système de protection sociale, lorsqu'elles sont perçues, s'avèrent aussi insuffisantes.

3.2. Le non-recours au RSA : un taux plus important chez les étrangers et en Île-de-France

La question de l'accès aux droits est devenue au cours des dernières années une préoccupation politique de premier plan. Elle est au cœur du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté en 2013³⁹. Le non-recours à une prestation sociale est par essence difficile à mesurer puisqu'il faut pour cela détecter des personnes qui ne bénéficient pas d'une prestation alors qu'elles y auraient droit. Il est ainsi très difficile pour les organismes en charge du versement, tels que la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), d'évaluer ce non-recours puisqu'ils ne disposent pas d'informations sur ces ménages. Les données sur les revenus de la population, telles que les données de l'administration fiscale, qui pourraient être mobilisées pour l'évaluation de l'éligibilité et du non-recours ne sont généralement disponibles que deux ans après qu'elles ont été effectives, et elles ne couvrent qu'une partie de la population qui déclare ses revenus.

Face à ces limites, les données du Secours Catholique présentent un certain nombre d'avantages : elles portent sur des ménages en situation de précarité ; une grande partie de ces ménages ne sont généralement pas repérés par l'administration alors qu'ils sont éligibles aux prestations sociales ; enfin, ces données contiennent des informations sur la composition du ménage, les ressources et la perception de prestations sociales, indispensables pour établir l'éligibilité d'une personne ou d'un ménage à ces prestations. Une limite cependant est que ces données ne portent que sur des ménages ayant eu recours à l'association et faisant face à des difficultés. Ces données ne couvrent pas les bénéficiaires de prestations qui jugent leurs conditions suffisamment satisfaisantes pour ne pas recourir à une association telle que le Secours Catholique. Le taux de non-recours calculé dans ce rapport pourrait de ce fait être surestimé.

Nous analysons ici l'étendue du RSA, un instrument phare des pouvoirs publics en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le RSA a été mis en place en France en 2009 pour garantir à ses bénéficiaires un revenu minimal, qu'ils aient ou non la capacité de travailler. Ce revenu minimal est variable selon la composition du foyer. Le dispositif a été conçu également pour aider à l'insertion, notamment professionnelle. Il se décline en deux modalités : le RSA socle pour les personnes n'exerçant aucune activité ou le RSA activité, devenu prime d'activité en 2016 pour les personnes exerçant une activité professionnelle ne leur assurant qu'un revenu inférieur à un seuil, variable selon la composition du ménage. Le dispositif est aujourd'hui critiqué en raison de sa faible efficacité. Sont pointés notamment comme raisons de cette insuffisance l'inadéquation du montant alloué et le faible recours à la prestation, en particulier pour le RSA activité⁴⁰.

Afin d'évaluer le non-recours au sein de la population accueillie par le Secours Catholique, nous déterminons dans un premier temps quels ménages sont éligibles au dispositif du RSA. Les critères utilisés sont détaillés dans l'encadré 3 ci-après : il s'agit de conditions d'âge, de résidence, et ensuite de ressources. Ces conditions de ressources varient selon la composition du ménage et sa situation par rapport au logement. Une fois l'éligibilité déterminée, nous établissons ensuite dans cette population la part de ceux qui recourent à la prestation, de ceux qui en ont fait la demande et sont en attente, et de ceux qui n'y ont pas recours.

Le graphique 36 rapporte les taux de recours et de non-recours au RSA parmi les ménages identifiés comme éligibles. Nous considérons deux types de profils. Les ménages sans revenu d'activité, dont la personne de référence et son conjoint s'il est présent ne travaillent pas. Ces ménages sont éligibles au RSA socle. Le deuxième profil est constitué des ménages en activité, dont au moins l'un des conjoints travaille, et qui sont éligibles au RSA activité⁴¹ devenu prime d'activité.

39 - Le document et les rapports de suivi sont disponibles sur le site du CNLE, et notamment sur la page : <http://www.cnle.gouv.fr/Le-CILE-adopte-le-plan-pluriannuel>

40 - Voir notamment le rapport du groupe de travail « Accès aux droits et aux biens essentiels, minima sociaux » présidé par Bertrand Fragonard (2012) : http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_et_recommandations_groupe_de_travail_Acces_aux_droits_biens_essentiels_minima_sociaux_couv.pdf

41 - Faute d'informations nous permettant de le faire, nous ne distinguons pas le RSA activité du RSA socle + activité, ce dernier étant proposé aux personnes en activité à temps très réduit.

Selon ces chiffres, le taux de non-recours au RSA socle parmi les ménages éligibles accueillis au Secours Catholique est de 38 %. Ce taux élevé est d'un niveau comparable au taux estimé par Domingo et Pucci (2011) à partir d'une enquête réalisée sur ce sujet par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) auprès de 3 300 ménages bénéficiaires du RSA ou éligibles⁴². L'étude estime un taux de non-recours de 36 % au RSA socle seul. Le taux que nous estimons au Secours Catholique reflète en partie la présence dans cette population de personnes en situation de logement instable, pour qui une condition d'éligibilité supplémentaire concernant l'accès au RSA est de disposer d'une adresse. Si les services sociaux sont à même d'aider ces ménages à obtenir une domiciliation, beaucoup ne le font pas, et beaucoup de ces ménages n'ont donc pas la possibilité d'accéder au RSA. Les ménages n'ayant pas recours au RSA du fait de ce problème de domiciliation constituent 18 % de l'ensemble des non-recourants au RSA socle (soit 7 % sur les 38 %).

42 - Pauline Domingo et Muriel Pucci (Cnaf), « Le non-recours au RSA et ses motifs », annexe 1 du rapport du Comité national d'évaluation du RSA, 2011. http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/1_Le_non-recours_au_rsa_et_ses_motifs.pdf

À noter que l'on observe une différence nette dans le non-recours si l'on distingue les ménages inactifs – dont aucun des conjoints n'est en recherche d'emploi – des ménages en recherche d'emploi – dont au moins l'un des conjoints cherche un travail. Dans le premier groupe, le taux de non-recours est plus élevé, il atteint 47 %, alors qu'il est de 20 points plus faible dans la catégorie des chercheurs d'emploi, avec un taux de 27 %⁴³. Cela s'explique sans doute par le fait que les ménages en recherche d'emploi sont aussi plus informés et proactifs pour accéder à leurs droits, et également par l'incitation qui est donnée aux bénéficiaires inactifs de se mettre à la recherche d'un emploi.

43 - Ces taux sont de 38 % et 23 % respectivement si l'on exclut les ménages en logement instable.

Le taux de non-recours au RSA activité est nettement plus élevé : il atteint 66 %, selon nos estimations, dans la population éligible accueillie par le Secours Catholique. Ce taux est une fois de plus en phase avec le taux de l'étude de Domingo et Pucci (2011) qui l'estiment au même niveau.

ENCADRÉ 3. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU RSA

ÂGE

Le demandeur doit :

- Être âgé d'au moins 25 ans ;
- ou
- Avoir moins de 25 ans et avoir au moins un enfant à charge, né ou à naître ;
- ou
- Avoir moins de 25 ans et avoir travaillé deux ans sur les trois dernières années (pour le « RSA jeunes actifs »)^a.

protection subsidiaire, les étrangers titulaires de la carte de résident ou d'un titre de séjour conférant des droits équivalents ainsi que les personnes ayant droit à la majoration pour parent isolé. Dans ce cas, les demandeurs doivent remplir les conditions donnant droit aux allocations familiales^d.

(Source : <http://social-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/droits-et-aides/le-revenu-de-solidarite-active-rsa/article/qui-peut-demander-a-beneficier-du-rsa>)

SÉJOUR

Le demandeur doit :

- Résider en France de manière stable, effective et permanente^b ;
- et
- Pour les ressortissants de l'Espace économique européen (EEE), hors France, et de la Suisse, remplir les conditions de droit au séjour et avoir résidé en France durant les trois mois^c précédant la demande. Sont exonérées de cette durée de résidence, les personnes exerçant une activité professionnelle ou ayant exercé une activité professionnelle mais qui sont en incapacité temporaire de travailler pour des raisons médicales, ou qui suivent une formation ou sont inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi.
- Pour les ressortissants étrangers (hors EEE), sauf exception, être titulaire, depuis au moins cinq ans, d'un titre de séjour autorisant à travailler. Sont exonérés de ce titre les réfugiés, les apatrides, les bénéficiaires de la

MONTANT DU RSA^e

- RSA socle : pour les ménages qui ne perçoivent pas de revenu d'activité. L'éligibilité et le montant perçu sont conditionnés par la différence entre un montant forfaitaire qui dépend de la composition du ménage et les ressources de celui-ci auxquelles s'ajoute un forfait logement qui dépend de la situation du ménage face au logement.

$RSA = (\text{montant forfaitaire}) - (\text{ressources du foyer} + \text{forfait logement})$

- RSA activité : pour les ménages qui perçoivent un revenu d'activité. L'éligibilité et le montant perçu sont conditionnés par la différence entre un montant forfaitaire qui dépend de la composition du ménage auquel s'ajoute un montant égal à 62 % des revenus d'activité du ménage, et les ressources du ménage.

$RSA = (\text{montant forfaitaire} + 62 \% \text{ des revenus d'activité}) - \text{ressources du ménage}$

a Cette information n'étant pas disponible dans la base, nous excluons ce critère d'éligibilité.

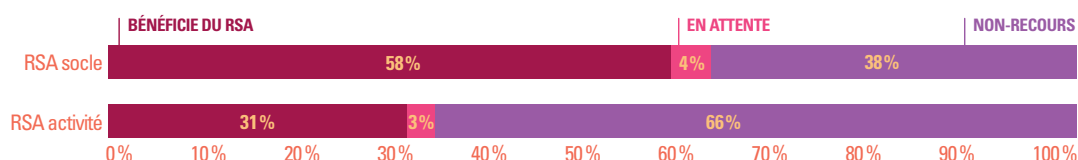
b Comme pour la plupart des prestations sociales, une condition d'accès est d'être domicilié à une adresse. Il existe pour cette raison un dispositif de domiciliation pour les personnes en situation de logement instable, mais il n'est pas toujours mis en œuvre (voir p. 60). C'est pourquoi nous ne retenons pas cette condition d'éligibilité liée au logement, mais nous verrons que nos résultats sont sensibles à sa prise en compte.

c L'information sur la date d'arrivée en France étant peu renseignée, nous considérons les ménages de l'UE qui ont indiqué une arrivée en France depuis moins d'un an comme étant non éligibles.

d Nous considérons tous les ménages étrangers hors UE et sans statut comme étant non éligibles.

e Voir notamment : <https://www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/solidarite-et-insertion/le-revenu-de-solidarite-active-rsa-0>

GRAPHIQUE 36. TAUX DE RECOURS ET DE NON-RECOURS AU RSA PARMIS LES MÉNAGES EN EMPLOI ET EN RECHERCHE D'EMPLOI IDENTIFIÉS COMME ÉLIGIBLES⁴⁴



Source : *Secours Catholique.*

Champ : *Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique et éligibles au RSA socle ou activité.*

Lecture : *En 2015, 38 % des ménages sans emploi éligibles au RSA n'y recourent pas, 58 % de ces ménages perçoivent cette prestation et 4 % en ont fait la demande et sont en attente.*

Quel est le gain monétaire du RSA ? Le tableau 28 apporte des éléments de réponse. Il permet de comparer les niveaux de vie moyens et médians des ménages bénéficiaires et non bénéficiaires du RSA dans des situations par rapport à l'emploi comparables. Notons ici encore que les différences estimées sont sans doute sous-évaluées, du fait que l'on n'observe que des bénéficiaires rencontrés au Secours Catholique, et qui jugent donc leur niveau de ressources insuffisant. Les montants moyens et médians de niveaux de vie donnés ici pour la population des bénéficiaires se situent donc sans doute au-dessous de ce qu'ils sont dans la population totale des bénéficiaires.

TABEAU 28. NIVEAUX DE VIE MOYENS ET MÉDIANS DES MÉNAGES ÉLIGIBLES AU RSA SELON QU'ILS Y AIENT OU NON RECOURS

	Niveau de vie moyen			Niveau de vie médian		
	Non-recours	Bénéficiaire du RSA	Diff.	Non-recours	Bénéficiaire du RSA	Diff.
En activité	644 €	664 €	+ 20 €	669 €	672 €	+ 3 €
Recherche d'emploi - indemnisée	326 €	651 €	+ 325 €	343 €	634 €	+ 291 €
Recherche d'emploi - non indemnisée	102 €	593 €	+ 491 €	0 €	612 €	+ 612 €
Inactivité	104 €	590 €	+ 486 €	0 €	594 €	+ 594 €

Source : *Secours Catholique.*

Champ : *Ensemble des ménages rencontrés en 2015.*

Lecture : *Le niveau de vie moyen des ménages actifs éligibles au RSA mais n'y ayant pas recours est de 644 €. Celui des ménages actifs percevant le RSA est de 664 €. Le niveau de vie médian égal à 0 € pour les ménages éligibles mais non bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi non indemnisée, ou en inactivité, indique que plus de la moitié de ces ménages ne perçoivent aucune ressource.*

Malgré cette limite, les résultats pour l'échantillon des ménages accueillis au Secours Catholique montrent que le RSA s'avère un complément très significatif de revenu pour les inactifs et les chercheurs d'emploi, qu'ils soient indemnisés ou non. La différence est nettement plus faible pour les ménages en activité. Ce faible gain attendu pourrait être à l'origine du faible recours. L'étude de Domingo et Pucci (2011) au sein de laquelle sont analysées les raisons évoquées par les non-recourants montre cependant que le faible intérêt financier est un motif marginal. Le non-recours au RSA activité s'explique davantage par une mauvaise connaissance du dispositif, et une mauvaise évaluation de son éligibilité.

Le graphique 37 décline le taux de non-recours parmi la population éligible selon les caractéristiques des ménages, pour le RSA socle et le RSA activité. On y observe que les hommes ont un taux de non-recours plus important que les femmes, qu'ils soient ou non en emploi.

L'un des freins à l'accès aux droits le plus fréquemment cité est un mauvais accès à l'information. Avec le passage au RSA, les procédures et critères d'attribution se sont complexifiés, et sont devenus souvent illisibles pour le public ciblé. Ainsi, on observe que le non-recours est plus important pour les individus ayant des difficultés à lire ou à écrire que pour des individus qui ont atteint un niveau d'études primaire ou secondaire.

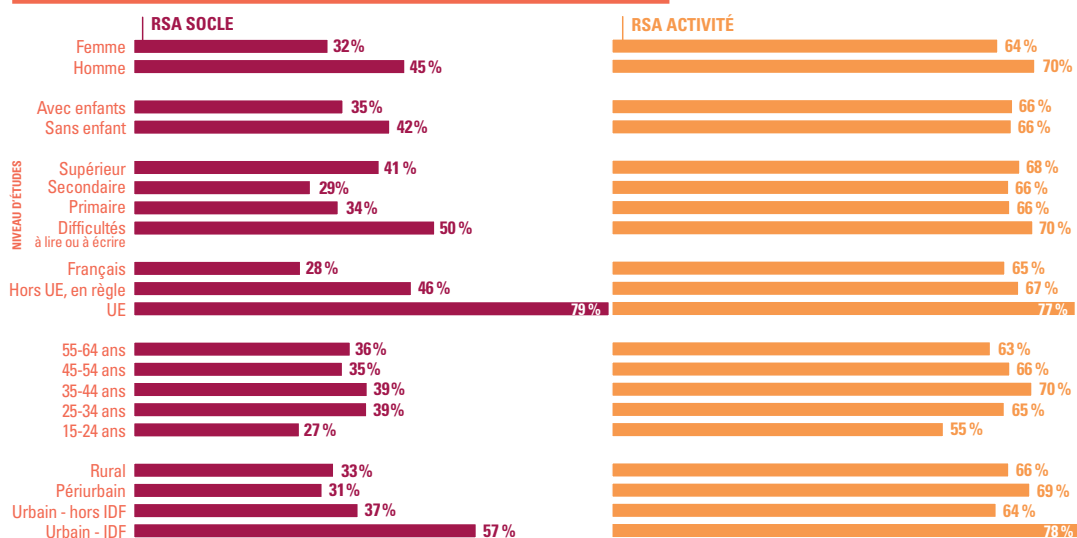
De façon plus surprenante, on observe que parmi les ménages accueillis par le Secours Catholique, les personnes avec un niveau d'études supérieur ont moins recours au RSA socle que les personnes avec un niveau d'études primaire ou secondaire. Cela peut s'expliquer par l'existence d'un facteur perçu comme stigmatisant dans le recours au RSA, facteur auquel ces personnes seraient plus sensibles. En raison de leur niveau d'études plus élevé, elles sont aussi en droit d'espérer stabiliser leur situation professionnelle rapidement, et s'abstiendraient par conséquent de démarches administratives potentiellement lourdes.

La déclinaison par nationalité révèle que les étrangers accueillis par le Secours Catholique ont des taux de non-recours nettement plus élevés que les Français. Cela est particulièrement vrai pour les ménages de l'UE. Ceux éligibles au RSA socle ont un taux de non-recours de 51 points plus élevé que les Français et de 33 points plus élevé que les étrangers hors UE titulaires d'un titre de séjour. Le même constat apparaît chez les personnes en emploi : les étrangers éligibles au RSA y recourent moins que les Français. Le manque d'information, ou une moindre maîtrise du français expliquent vraisemblablement ces écarts. Le taux élevé de non-recours des étrangers tend aussi à démontrer que contrairement à certaines idées reçues, ceux-ci ne viennent pas en France pour bénéficier de prestations sociales mais pour d'autres motivations.

44 - Les sous-échantillons considérés sont suffisamment larges : 37 645 ménages éligibles au RSA socle et 8 473 ménages éligibles au RSA activité.

Les 15-25 ans éligibles au RSA correspondent à des profils particuliers (jeunes parents ou jeunes travailleurs) et ont un taux de non-recours plutôt faible relativement aux autres classes d'âge. Les 35-44 ans au contraire ont un taux de non-recours au RSA activité relativement élevé. Enfin les proportions de non-recourants au RSA socle ou activité sont plus importantes en Île-de-France, un territoire qui regroupe également plus d'étrangers.

GRAPHIQUE 37. TAUX DE NON-RECOURS AU RSA DANS LA POPULATION ÉLIGIBLE, SELON LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés en 2015 et éligibles au RSA socle ou activité.

Lecture : 32% des ménages dont la personne de référence est une femme sans emploi, dont le conjoint si présent ne travaille également pas, et qui remplissent les conditions d'éligibilité au RSA n'y ont pas recours. Ce taux atteint 45% lorsque la personne de référence est un homme.

REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE

ACCÈS AUX DROITS ET NON-RECOURS

Le Secours Catholique-Caritas France incite au changement de regard, à la lutte contre les préjugés sur les plus pauvres, notamment les personnes à la rue et les personnes étrangères, et à l'amélioration des politiques publiques, éléments indissociables d'une meilleure prise en compte des situations et donc d'une insertion adaptée et facilitée.

La lutte contre le non-recours est l'une des priorités du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Si des efforts sont faits par certaines institutions, force est de constater que les objectifs sont encore loin d'être atteints : ainsi les dernières études font état de taux de non-recours respectifs de 35% pour le RSA socle, 68% pour l'ancien RSA activité, devenu prime d'activité, et 29% pour la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC).

Plusieurs freins expliquent cette situation que nous constatons également dans nos accueils. D'une part, l'esprit de défiance parfois porté sur les personnes en situation de précarité et les pratiques administratives qui l'accompagnent contribuent globalement à ce que ces personnes ne fassent pas valoir leurs droits, par honte, par peur de ce que de tels jugements renvoient. D'autre part, on observe un nombre de points de contacts très insuffisant pour permettre l'accès aux droits ou la non-rupture de droits, surtout en cas de situation complexe (changements de situations, perte de revenus, sortie de prison...). La fermeture de centres d'organismes de protection sociale, justifiée par le recours croissant aux démarches en ligne, révèle la fracture numérique présente dans notre pays, en excluant un nombre important de personnes n'ayant pas accès à internet ou ne sachant remplir des formulaires en ligne (c'est le cas notamment pour les personnes âgées).

Nous observons en conséquence du non-recours une augmentation dans nos accueils du nombre de personnes sans ressources par absence de droits ouverts. Il est nécessaire que les pouvoirs publics (État, collectivités territoriales, organismes de protection sociale) renforcent sur l'ensemble du territoire soutien et financements, à

hauteur des besoins, pour les acteurs de proximité, dans tous les champs de l'accès aux droits. Ces actions sont indispensables pour la défense des personnes en situation de précarité ou d'exclusion. Un des axes est de mettre en place les structures d'accès aux droits (par exemple les Maisons de services au public) dans les territoires qui en sont dépourvus, surtout ceux mal desservis par les transports en commun.

L'absence de domicile aggrave le risque de non-recours. Il existe un dispositif de domiciliation pour que les personnes sans domicile stable puissent disposer d'une adresse afin notamment d'effectuer leurs démarches. Les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) doivent le proposer et des associations peuvent être agréées par la préfecture. Mais des CCAS et CIAS refusent le plus souvent de domicilier administrativement les personnes. Le Secours Catholique mène divers types d'accompagnement pour faciliter l'accès aux droits. Parmi ceux-ci, il peut proposer à des personnes sans domicile stable une domiciliation, porte d'entrée vers l'accès aux droits civiques, civils et sociaux. Nous veillons en complément à proposer un accompagnement aux démarches à ceux qui le souhaitent car pour le Secours Catholique, « la domiciliation va au-delà d'une simple adresse. Elle est la première étape d'un accompagnement sur le long terme vers l'accès aux droits. » Nous menons dans le même temps un plaidoyer local afin que les CCAS et CIAS assument leurs responsabilités dans ce domaine.

Monsieur N. perd son emploi pour raison de santé puis son hébergement hôtelier en 2013. Il se rend au CCAS de sa commune où il a des attaches pour demander une domiciliation. Mais le CCAS refuse. Hébergé par le 115 dans un autre département, sa CAF lui indique qu'il vaut mieux garder une domiciliation dans son territoire d'origine pour continuer à percevoir son RSA. Il demande alors une domiciliation au CCAS de la commune où il a un suivi médical. Nouveau refus. Le Secours Catholique-Caritas France est alors amené à le domicilier.

SOURCES STATISTIQUES ET ANALYSES

Camille Saint-Macary, économiste, chargée de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD)

Jean-Noël Senne, maître de conférences en sciences économiques à l'université Paris Sud - Paris Saclay, chercheur associé à l'Institut de recherche pour le développement (IRD)

Avec l'assistance de Marie Gaudier, stagiaire à l'IRD

CORRECTION - RÉVISION

Irsane de Scitivaux

MAQUETTE

Véronique Baudoin - maquette et création - Département Fadip - Direction de la communication

PHOTO DE COUVERTURE

Christophe Hargoues / SCCF

FABRICATION

Sandrine Routier - Département Fadip - Direction de la communication

IMPRESSION

DEJA LINK

TIRAGE

5 800 exemplaires

secours-catholique.org

Département enquêtes et analyses statistiques

01 45 49 73 71

dept.statistiques@secours-catholique.org

 [caritasfrance](#)  [Secours Catholique-Caritas France](#)